LUNDI, LE 6ième JOUR DE JANVIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 6ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 décembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 16 re: Tarifs de location au marché-aux-denrées,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 16 décembre 1974,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Am. règl. No. 25 taux de la taxe générale et des taxes spéciales.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de janvier 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JANVIER 1975.

Avis motion. Am. règl. 186, circulation et stationnement sur certaines rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait à la circulation et au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 6 ième jour de janvier 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Am. règl. No. 8, location des services de pompiers.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 8, quant à ce qui concerne la location des services de pompiers en dehors des limites de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de janvier 1975.

Signé: Fernand Goneau.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

1-75
Compte rendu 16/12/74. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 décembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

2-75
Installation enseignes rues Guimont, St-Joseph, Des Cyprès, Des Bouleaux, Ste-Cécile. Adoption.

Que le Directeur de Police, conformément à l'article 14 du règlement No. 186, soit et est par les présentes autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "ARRET-STOP" aux quatre (4) coins à l'intersection des rues Guimont et St-Joseph, Des Cyprès et Des Bouleaux, ainsi que des enseignes, de 36 pouces sur la rue Ste-Cécile, à l'intersection de la rue St-Martin.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

3-75
Vente à l'enchère publique immeubles mentionnés au rapport du Trésorier, 6/1/75. Adoption.

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville en date du 6 janvier 1975 et que le Trésorier de la Ville soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

4-75
Autor. demandée à la Com. Mun. du Qué.- énumération abrégée nos cadastre immeubles - vente pour taxes. Adoption.

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à demander à la COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JANVIER 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

5-75
Rémunération annuelle du Maire et des Conseillers pour 1975. Adoption.

Que, conformément à l'article 64 de la Loi des Cités et Villes, la Ville de Trois-Rivières versera, pour l'année 1975, une rémunération annuelle de $15,483.60 au Maire et de $4,926.07 à chacun des conseillers, dont le tiers (1/3) à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes aux charges de Maire et de conseiller.

Ces rémunérations seront payées à raison de douze (12) versements égaux et consécutifs, au début de chaque mois, à compter du 1er janvier 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

6-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Bourassa Ltée	$ 14,652.75
Labrecque, Vézina & Associés	1,225.78
Produits de Ciment St-Maurice	4,216.70
Produits Ciment Maski	1,526.40
J.U. Houle	4,065.39
Carrière St-Maurice	4,936.76
Carrière St-Louis	1,273.58
Henri Paquette	10,000.00
Equipement CM Inc.	54,721.93
Trois-Rivières Plymouth	1,333.61
Loisirs St-Louis	50.00
Ligue Féminine Guilmour	650.00
Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle	100.00
Loisirs St-Sacrement	80.00
Loisirs Ste-Marguerite	90.00
Loisirs Ste-Thérèse	50.00
Loisirs des Vieilles Forges	50.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	50.00
Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie	3,293.75
Centre Landry	35.00
H.G. Gauthier	25.00
Jules Héon	10.00
Trudel, Morin & Associés	105.00
Laurent Cossette	250.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières	140.47
Poulin Distribution	558.00
St-Maurice Aero Club	390.00
St-Johns Sheet Metal Ltd	13,150.00
Produits de Ciment St-Maurice	38,454.92
Filles de Jésus	400.00
Jean Alarie	1,226.14
Agence de Voyage Club Automobile	1,128.00
Raoul Bellavance	100.00
Laviolette Auto Location Inc.	42.60
Palais du Dragon Inc.	32.20
Guy-Paul Simard	209.25
Nettoyeurs Modernes Inc.	
Entretien Poste No. 1	182.00
Entretien poste Nos 1 et 2	150.00
Marché St-Louis Limitée	80.92
Réal Fleury	40.70
Société Delta Inc.	288.45
François Lahaie	15.75

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JANVIER 1975.

Hélène Falardeau	$	33.75
Jean Denoncourt		34.65

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

7-75
Cession au Séminaire St-Joseph de T.-R., lots 171-1-2, 170-2-2. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède gratuitement au SEMINAIRE ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES les lots 171-1-2 et 170-2-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, qui faisaient partie d'une ancienne rue.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

8-75
Cession par le Séminaire à la Ville de T.-R. - lots 170-90, 171-1-3, 171-114-1 et 171-P.152. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, en vertu duquel le SEMINAIRE ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES cède gratuitement à la Ville de Trois-Rivières les lots 170-90, 171-1-3, 171-114-1 et 171-P.152 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de leur utilisation comme parc public.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 463.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

9-75
Approb. plan subdiv. lots 25-248-1, 1101-183-2, rue Père Marquette. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 16 décembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 25-248 et 1101-183 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 25-248-1 et 1101-183-2, situés rue Père Marquette et appartenant à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JANVIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 13ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand GONEAU
	Léo THIBEAULT
	Antoine GAUTHIER
	Léopold ALARIE
	Gaston VALLIERES
	Fernand COLBERT
	Jean-Guy LAFERTE
	Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 janvier 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 16 re: Tarifs de location au marché-aux-denrées,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 16 décembre 1974.

f) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JANVIER 1975.

Avis motion. Am. règl. 191, article 8. Construction de garages.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, article 8 concernant les bâtiments accessoires, quant à ce qui a trait à la construction de garages pour automobiles à l'usage des particuliers.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de janvier 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Am. règl. 13 pour ajouter lot 167-144 aux lots 167-2 et 168-29. Place J.P. Lavergne.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour ajouter le lot No. 167-144 aux lots Nos 167-2 et 168-29 comprenant la Place Jean-Paul Lavergne.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de janvier 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. règl. 191. Nouvelles zones dans le centre-ville.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour établir de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de janvier 1975.

Signé: Lionel Julien.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

10-75
Règl. 186-Z-18, circulation et stationnement sur certaines rues. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-18 (1975), amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait à la circulation et au stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

11-75
Règl. 25-F. Taux de la taxe générale et des taxes spéciales. Adoption.

Que le règlement No. 25-F, amendant le règlement No. 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

12-75
Compte rendu 6/1/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 janvier 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JANVIER 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

13-75
Approb. plans Lalonde, Valois & Ass., ing. conseils. Travaux modification - aqueduc causés par constr. autoroute 755. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve les plans nos 1-1 à 1-27 (feuillets nos 72-162 à 98-162) préparés par Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, Ingénieurs-conseils, des travaux de modification et d'addition de conduites d'aqueduc et de drainage causés par la construction de l'autoroute No. 755 dans les limites de la Ville de Trois-Rivières et accepte que cesdits plans soient soumis au Service de Protection de l'Environnement du Québec pour fins d'approbation.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de $663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Notre-Dame de la Paix" ratifié par l'arrêté en Conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1974, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de $16,555.88 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de $16,555.88 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation du règlement numéro 408 dûment approuvé.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

14-75
Emission d'obligations en faveur de la S.H.Q. re: programme de rénovation N.-Dame de la Paix. Adoption.

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1974 pour un montant en capital de $16,555.88, est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1975 et la dernière de 1989.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JANVIER 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

15-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

F.X. Drolet Inc.	$	47.25
Armand Allard		112.56
Bibliothèque C.P. Mauricie		4,741.77
Fides		7.00
Société Généalogique Canadienne-Française		7.00
Le Compositeur Canadien		2.00
Les Presses de l'Université de Montréal		30.00
Le Travailleur		10.00
Macleau Hunter Limited		2.00
Maclean Hunter Limited		8.50
Pucet & Fils		428.40
The H.W. Wilson Company		105.00
Université de Toronto		12.50
Société des Poètes Canadiens Français		3.00
Librairie Française		587.11
Librairie Garneau		554.50
Librairie Encyclopédique		44.60
Simond & Pierre Publishers		38.25
Action Nationale		10.00
Editions Solidarité		3.00
Institution Administration Publique du Canada		25.00
Société d'Histoire Chrétienne		322.00
André Laneuville		12.56
Hôpital St-Joseph		13.00
Pharmacie Mélançon		4.00
Services d'Urgence St-Joseph		36.00
Jean-Claude Martin		235.00
Auto Machinerie		270.00
Marché Victoria		297.08
Brunelle Inc.		2,355.00
Centre Sportif Marcotte		3,425.65
Francis Hankin Co. Ltd		18,399.87
Guimond Electrique		1,125.00
Labrecque & Vézina		5,765.15
Marinex Inc.		25,334.30
Roger Provencher		29.50
Aréna de Trois-Rivières-Ouest		1,000.00
Jean Girardeau		20.00
Léopold Pleau		15.00
Antonio Girard		15.00
Industrie Fibre de Verre		857.33
SGA Scientific Inc.		72.65
Raoul Chênevert		30.80
Trudel & Morin		46.50
Rapid Bar B.Q. Inc.		362.00
Nettoyeurs Modernes Enr.		591.50
Lionel Martin		96.00
Laurent Brissette		8.00
Station Carré Des Forges		160.86
Jean Ghielen		19.20

ADOPTE.

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1975 se chiffrent à la somme de $13,568,872.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JANVIER 1975.

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de $13,568,872.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

16-75
Adoption budget 1975. Adoption.

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de $13,568,872.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1975.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

17-75
Compte rendu Comité de Circulation, 8/1/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Comité de Circulation tenue le 8 janvier 1975 soit adopté.

M. le conseiller Lionel Julien se déclare contre l'adoption de l'item No. 1.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

18-75
Compte rendu ass. Commission Exposition, 9/1/75. Adoption.

Que le compte rendu de l'assemblée de la Commission du Parc de l'Exposition tenue le 9 janvier 1975, soit adopté.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 20ième JOUR DE JANVIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 20ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 janvier 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 16 re: Tarifs de location au marché-aux-denrées,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 16 décembre 1974.

f) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institu-

LUNDI, LE 20ième JOUR DE JANVIER 1975.

tionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

Avis motion. Am. règl. 186 - pour prohiber stationnement sur partie de la rue De Labadie.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur une partie de la rue De Labadie.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de janvier 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

19-75
Règl. No. 13-AAZ-252, pour ajouter lot 167-144 aux lots 167-2, 168-29, Place J.P. Lavergne. Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-252, amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour ajouter le lot No. 167-144 aux lots Nos 167-2 et 168-29 comprenant la Place Jean-Paul Lavergne, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

20-75
Règl. 191-50, re: construction de garages à l'usage des particuliers. Adoption.

a) Que le règlement No. 191-50, amendant le règlement No. 191, article 8 concernant les bâtiments accessoires, quant à ce qui a trait à la construction de garages pour automobiles à l'usage des particuliers, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 30 janvier 1975, à 7:30 heures p.m. au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

21-75
Installation de feux lumineux - Intersection Du Carmel et De la Terrière. Adoption.

Que le Conseil décrète par les présentes l'installation de feux lumineux de circulation à l'intersection du Boulevard Du Carmel et de la rue De La Terrière, conformément à l'article 27 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Directeur de Police soit et est par les présentes autorisé à établir une zone de livraison sur le côté sud de la rue St-Phi-

LUNDI, LE 20ième JOUR DE JANVIER 1975.

22-75
Etablissement zone livraison rue St-Philippe.
Adoption.

lippe, dans le but de desservir l'établissement commercial situé à l'intersection des rues St-Philippe et Ste-Anne, conformément à l'article 82 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

23-75
Comptes payés, décembre 1974.
Adoption.

Que les comptes au montant total de $3,952,008.16 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de décembre 1974 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

24-75
Comptes à payer.
Liste hebdomadaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Leblanc & Royle	$ 15,430.72
Smith-Corona Marchant	372.00
Union des Municipalités	1,335.00
Roger Caron	110.00
Jean-Louis Levasseur	80.00
Place Le Centurion	25.00
Hélène Falardeau	33.75
François Lahaie	15.75
Jean Denoncourt	34.75

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

25-75
Cession par l'O.M.H., lot No. 167-144.
Prolongement Place Jean-Paul Lavergne.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes la cession par l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix nominal de $1.00, du lot No. 167-144 désigné comme étant le prolongement de la Place Jean-Paul Lavergne et situé dans le secteur de rénovation Du Rochon.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 27ième JOUR DE JANVIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 27ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 janvier 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE JANVIER 1975.

Avis motion. Am. règl. 13 - pour donner des noms à certaines rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de janvier 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. règl. 191- pour prohiber stations de service et postes d'essence, Zone CB-13-4, N.-Dame de la Paix.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour prohiber la construction de stations de service ou de postes pour la vente de l'essence dans la zone CB-13-4 située dans le secteur Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de janvier 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

26-75
Règl. 186-Z-19, pour prohiber stationnement sur partie de la rue De Labadie. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-19, amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur une partie de la rue De Labadie, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

27-75
Règl. 16-Z-20, taux de location au marché-aux-denrées. Adoption.

Que le règlement No. 16-Z-20 amendant le règlement No. 16, quant à ce qui a trait aux taux de location au marché-aux-denrées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

28-75
Compte rendu, 20/1/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 janvier 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

29-75
Approb. plan subdiv. lots 202-18-1, 202-18-2 etc... 202-64-1 etc... Boul. Des Forges. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 202-18 et 202-64 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 202-18-1, 202-18-2, 202-18-3, 202-64-1, 202-64-2 et 202-64-3 situés Boulevard Des Forges et appartenant à M. Arthur Bourassa.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE JANVIER 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

30-75
Approb. plan subdiv. lots 172-297 à 172-329 incl. - Prolongement rue Paul Sauvé. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 172-297 à 172-329 inclusivement situés sur la rue 172-327 parallèle au prolongement de la rue Paul Sauvé et appartenant au Séminaire des Trois-Rivières.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 27 janvier 1975, a donné son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les Nos 172-327 et 172-328 ont moins de 66 pieds de largeur;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

31-75
Demande approb. Min. Aff. Mun. rues moins de 66 pieds, Nos 172-327 et 172-328. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui a trait aux rues ci-haut mentionnées et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

32-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Arno Electrique	$ 112,635.92
De L'Orme Construction	7,414.74
Produits de Ciment St-Maurice Ltée	407.00
J.U. Houle	984.63
Produits de Ciment Maski	997.20
Central Quebec Steel	105.16
Carrière St-Maurice	6,306.78
Carrière St-Louis	664.65
Underwater Tel-Eye Ltd	589.06
Raymond Gélinas	40.00
Bell Canada	129.93
Rénovation Aqua	500.00
Hydro-Québec	3,163.21
J.B. Deschamps	252.00
Lionel Martin	92.00
Jean De Charette	450.00
Sawyer & Leblanc	160.00
International City Management Ass.	205.00
André Marcil	30.83
Roméo Robert	89.43
Jean Méthot	63.65
Nettoyeurs Modernes	
Entretien postes 2 et 3 - 13/1/75	145.60
Entretien poste 1 - 12/1/75	182.00
Entretien bâtisses de la Ville - 18/1/75	496.84

Nettoyeurs Modernes,	
Entretien bâtisses de la Ville - 11/1/75	993.68
Entretien poste 1 - 4/1/75	120.58
Entretien postes 2 et 3 - 4/1/75	125.13
Association Qué Techniques de l'Eau	100.00
Loisirs St-Sacrement	920.00
Loisirs des Vieilles Forges	1,440.00
Loisirs Ste-Thérèse	920.00
Loisirs Ste-Marguerite	920.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	920.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	1,440.00
Centre Landry	920.00
Comité Action Sociale Hertel	440.00
Loisirs St-Jean Baptiste D.L.S.	720.00
Loisirs St-Philippe	920.00
Loisirs Ste-Cécile	440.00
Loisirs de Normanville	720.00
Léopold Pleau	86.00
André Moreau	40.00
Vincent Marcotte	120.00
François Lahaie	24.25
Canadian Parks Recreation Ass.	25.00
De L'Orme Construction Ltée	13,800.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

33-75
Approb. plan subdiv. lot 169-133 (parc), rue Magnan. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 169-133 (parc) situé rue Magnan et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

34-75
Autor. sign. plan et livre subdiv. lot 169-133(parc), rue Magnan. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 169-133 (parc) situé rue Magnan et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

35-75
Approb. plan correction lots 702-1, 702-2... app. à P.A. Gouin Ltée. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 1975, montrant un projet de correction des lots 702-1, 702-2, 703-2, 704-2, 706-2, 707-2, 707-A-2, 709-2 et 2256 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières (revisé) et appartenant à P.A. Gouin Ltée.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE JANVIER 1975.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 3ième JOUR DE FEVRIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 3ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 janvier 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 30 janvier 1975 en regard du règlement No. 191-50 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M . le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

f) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE FEVRIER 1975.

g) Amendement au règlement No. 13 - re: Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 27 janvier 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

Avis motion. Travaux divers et implantation équipements et facilités récréatives.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, d'implantation d'équipements et de facilités récréatives et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de février 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

36-75
Compte rendu 27/1/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 janvier 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

37-75
Approb. plan subdiv. lots 207-9 et 207-10 (rues). Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-9 et 207-10 (rues) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

38-75
Autor. sign. plan et livre subdiv. lots 207-9 et 207-10 (rues). Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-9 et 207-10 (rues) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

39-75
Approb. plan subdiv. lots 207-11,207-12 (rue). Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207

du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-11 et 207-12 (rue) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

40-75
Autor. sign. livre et plan subdiv. lots 207-11 et 207-12 (rue). Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-11 et 207-12 (rue) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

41-75
Approb. plan subdiv. lot 22-49, rue Médéric Dufresne. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 22-49 situé rue Médéric Dufresne et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

42-75
Contrat Hydro-Québec, bâtisse 2005 rue Ste-Marguerite. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité à la bâtisse située à 2005 rue Ste-Marguerite, sur le terrain de jeux de la Ville de Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 21 janvier 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

43-75
Contrat Hydro-Québec, usine de filtration rue St-Maurice. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de l'usine de filtration située à 134 rue St-Maurice, Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 19 février 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

44-75
Contrat Hydro-Québec, bâtisse Nobert-Dugré. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de l'édifice à bureaux situé à 418 rue Des Forges, Trois-Rivières (édifice Nobert-Dugré), pour une période d'une année à compter du 7 février 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

45-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé	$ 30,178.25
Produits de Ciment St-Maurice Ltée	10,125.22
Alphonse Dubé	23,940.75
Mme Vve Ernest Gamache	6,462.50
Simon Dubé	3,540.92
Alphonse Dubé et Lorenzo Grenier	4,600.50
Jacques Marquis	2,375.00
Daniel Villemure	532.00
Jean Méthot	2,285.00
Nettoyeurs Modernes Enr.	496.84
" " "	182.00
" " "	145.60
National Cash Register Co.	293.50
Lajoie, Deshaies Ass. Inc.	32,000.00
Hélène Falardeau	26.25
Marc Bond	37.20
Michel Blouin	15.00
Ass. Québécoise des Travailleurs en Loisirs	60.00
Ass. des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.	4,511.75
Me Jean Méthot, C.R.	150.00
Trudel, Morin & Associés, H.C.S.	102.00
Bernard Tousignant & Fils Ltée	4,809.00
André Marcil	31.65
Lajoie, Deshaies & Ass. Inc.	1,105.00
Garage Girard & Frère	44.00
André Gingras	25.50
F.X. Drolet Inc.	60.00
Corp. Episcopale C. Romaine de T.-R.	15,900.00
Chambre de Commerce	8,000.00
M.G. Bisson Inc.	297.40
Raoul Bellavance	100.00
Denis Beaudry	850.00
Brunelle Inc.	5,705.00
Canadian Salt Company Ltd	5,913.82
Lionel Duval	80.00
P.A. Gouin Ltée	17,786.87
Minerals Chemicals Ltd	3,948.46
Mme Marguerite Plamondon	30.00
Restaurant Chez Louise	47.75
Union Elect. Supp. Co. Ltd	215.40
Raoul Chênevert Ltée	127.02

ADOPTE.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE FEVRIER 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

46-75
Bail entre la Ville et Claude Cyr, bâtisse 9655 Boul. St-Jean, re: entreposage équipements de loisirs. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue de M. CLAUDE CYR une bâtisse située à 9655 Boulevard St-Jean en vue de son utilisation pour l'entreposage d'équipements de loisirs, pour la période comprise entre le 1er janvier 1975 et le 31 mai 1976, moyennant un prix de location de $500.00 payable en deux (2) versements égaux de $250.00, le 1er janvier 1975 et le 1er novembre 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

47-75
Indemnité acc. à la Succ. Norbert Dontigny et Dame Colombe Belleville Dontigny, acquisition lot No. 177-42. Rénov. Notre-D. de la Paix. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Claudia Blais, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à la succession Norbert DONTIGNY et Dame Colombe BELLEVILLE DONTIGNY une indemnité de $2,970.00, pour l'acquisition, de gré à gré, du terrain connu et désigné comme étant le lot No. 177-42 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites; cette acquisition de gré à gré ayant reçu l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec, ainsi que l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de $2,970.00 comprend tous les dommages subis par les vendeurs à la suite de leur éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

48-75
Engagement firme Dion et Demontigny - préparation d'un plan masse, secteur Lambert et terrain du Séminaire. Adoption.

Que soit confié à la firme DEMONTIGNY, DION, METIVIER, Architectes, la préparation d'un plan masse d'aménagement du Parc Lambert. Ce plan visant principalement à situer l'emplacement de diverses installations récréatives et sportives, et plus spécifiquement celui de quatre (4) courts de tennis. Les honoraires ne devant pas excéder quatre mille dollars ($4,000.).

ADOPTE.

ATTENDU que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Ville de Trois-Rivières ont l'opportunité de négocier un protocole d'entente en vue de la construction d'une piscine intérieure;

ATTENDU que ce projet conjoint rejoint une politique de mise en commun et de partage des institutions récréatives et sportives au bénéfice de la population;

ATTENDU que ladite piscine serait construite dans l'optique d'un réseau d'équipements conformes aux recommandations du plan de développement des Loisirs de Trois-Rivières;

LUNDI, LE 3ième JOUR DE FEVRIER 1975.

49-75
Protocole d'entente entre la Ville et la Comm. Scol. des Vieilles Forges, re: piscine intérieure. Sujet à revision. Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte en principe le protocole d'entente annexé à la présente résolution en vue de la construction éventuelle d'une piscine intérieure de 25 mètres, 6 corridors, situés sur le terrain de la polyvalente De La Salle dans les limites de la Ville de Trois-Rivières et appartenant à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges. Ce protocole d'entente demeure sujet à revision de la part des deux parties en cause.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

50-75
Bail Conseil de l'Age d'Or, bâtisse au Parc Pie XII pour installation de bureaux. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au CONSEIL DE L'AGE D'OR, région Mauricie, la bâtisse sise au Parc Pie XII et communément appelée "Chapelle", pour fins d'installation de ses bureaux administratifs pour une période d'un an, à compter du 1er mars 1975 jusqu'au 29 février 1976, moyennant un prix de location de $1.00 payable lors de la signature du bail.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 10ième JOUR DE FEVRIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 10ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Amendement au règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 janvier 1975.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE FEVRIER 1975.

g) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

h) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 3 février 1975.

Avis motion. Am. au règl. 186 pour prohiber stationnement sur certaines rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de février 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

51-75
Règl. No. 13-AAZ-253, pour donner des noms à certaines rues. Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-253, amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

52-75
Compte rendu 3/2/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 février 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

53-75
Sign. plan et livre renvoi subdiv. lot 22-49, rue Médéric Dufresne. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 1974 montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 22-49 situé rue Médéric Dufresne et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

54-75
Approb. plan subdiv. lot 173-130-85-1, 173-130-85-2,

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot

LUNDI, LE 10ième JOUR DE FEVRIER 1975.

Intersection Paul Sauvé et J.H. Fortier. Adoption.

173-130-85 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 173-130-85-1 et 173-130-85-2 situés à l'intersection des rues Paul Sauvé et J.H. Fortier et appartenant à Les Entreprises Dargis Inc.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970, un contrat avec la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC prévoyant un emprunt de $302,183.75 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Centre-Ville", ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970, tel que modifié par l'arrêté en Conseil 1467-73 du 17 avril 1973;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1974, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de $51,923.32 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de $51,923.32 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation du règlement numéro 407 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

55-75
Emission d'obligations en faveur de la Soc. d'Hab. du Québec - Programme de rénovation "Zone Centre-Ville". Adoption.

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1974 pour un montant en capital de $51,923.32 est émise en faveur de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en Conseil numéro 670 du 18 février 1970 tel que modifié.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 6 7/8% l'an.

Le 1er juill-t de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1975 et la dernière de 1989.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec, à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations, avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

56-75
Achat du Club de Golf Ki-8-Eb Ltée, lot P.205 - Elargissement

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète du CLUB DE GOLF KI-8-EB LIMITEE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 205 (P.205) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une

LUNDI, LE 10ième JOUR DE FEVRIER 1975.

du Boul. Des Forges. Adoption.

superficie de 9,704 pieds carrés, pour le prix de $5,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

57-75
Achat de La Comm. Scol. de T.-Rivières, lots 1130-70, 1130-71, 1130-72, 1130-74, 1130-75 et 1130-76, pour fins publiques et communautaires. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de LA COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots Nos 1130-70, 1130-71, 1130-72, 1130-74, 1130-75 et 1130-76 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, et devant être utilisé pour des fins publiques et communautaires.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

58-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Bourassa	$ 14,280.00
Poulin Distribution	323.95
Massicotte & Fils	12,507.25
Caron, Gauthier, Grenier & Ass.	44,595.20
Badeaux, Gosselin et Grenier Inc.	52.00
L.G. Rénovation Enr.	289.60
Laurentide Ready-Mix	16,480.00
J.C. Papillon	122.82
Nettoyeurs Modernes	281.60
" "	182.00
Roger Caron	176.00
Club Richelieu	1,000.00
Gérard Dufresne	200.00
Daniel Villemure	133.00
Jacques Marquis	482.50
Alphonse Dubé	2,930.00
Jean Méthot	550.00 ~~460.00~~
Armand Allard	84.51
Carole Girard	74.66
Gilles Pothier	36.34
Association des Bibliothécaires du Québec	30.00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	100.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	500.00
Loisirs St-Sacrement	540.00
Centre Landry	540.00
Loisirs des Vieilles Forges	1,080.00
Loisirs Ste-Thérèse	540.00
Loisirs Ste-Marguerite	540.00
Loisirs St-Jean Brébeuf	540.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	1,080.00
Comité d'Action Sociale Hertel	180.00

LUNDI, LE 10ième JOUR DE FEVRIER 1975.

Loisirs Ste-Cécile	$	180.00
Loisirs St-Philippe		540.00
Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle		540.00
Loisirs Normanville		540.00
Bernard Beaubien		80.00
Bernard Beaubien		28.20
Jean-Paul Dorion		28.14
Marc Bond		53.75
Marcel Allaire		28.75
André Vachon		29.50
Jean-Paul Mondion		28.75

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

ass't GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 17ième JOUR DE FEVRIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 février 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault.
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Amendement au règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 janvier 1975.

g) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE FEVRIER 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 3 février 1975.

i) Amendement au règlement No. 186 pour prohiber le stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 février 1975.

Avis motion. Elarg. du Boul. Des Forges entre lot 213 et Boul. St-Michel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges entre le lot No. 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et le Boulevard St-Michel.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de février 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Résol. pour rescinder résol. adoption du règl. 567.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance une motion pour rescinder la résolution No. 516-74 du 12 novembre 1974 et par laquelle le Conseil adoptait le règlement No. 567.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de février 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. taxe d'améli. locales - travaux prolongement rue Paul Sauvé.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure et pavage de rue, et l'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement de la rue Paul Sauvé et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de février 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. règl. No. 25 - taux des taxes d'améliorations locales.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement No. 25 en ce qui a trait aux taux des taxes d'améliorations locales.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de février 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Règl. d'emprunt. Achat machineries et équip. voirie.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement autorisant l'achat de machineries et d'équipements pour la voirie et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de février 1975.

Signé: Fernand Colbert.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE FEVRIER 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

59-75
Compte rendu, 10/2/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 février 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

60-75
Approb. plan subdiv. lot 225-6, zone ind. No.2. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 225-6 situé dans la Zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

61-75
Autor. sign. plan et livre subdiv. lot 225-6, zone ind. No.2. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 225-6 situé dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

62-75
Approb. plan subdiv. lots 23-172-2-3 et 23-174-1, rue Louis Allyson. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 23-172-2 et 23-174 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 23-172-2-3 et 23-174-1 situés rue Louis Allyson et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

63-75
Autor. sign. plan et livre subdiv. lots 23-172-2-3 et 23-174-1, rue Ls Allyson. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 23-172-2 et 23-174 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 23-172-2-3 et 23-174-1 situés rue Louis Allyson et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE FEVRIER 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

64-75
Approb. plan subdiv. lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2, rue Louis Allyson. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 22-7-3 et 23-172-2 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2 situés rue Louis Allyson et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

65-75
Autor. sign. livre et plan subdiv. lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2, rue Ls Allyson. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 22-7-3 et 23-172-2 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2 situés rue Louis Allyson et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

66-75
Acc. offre d'achat de Y. Robichaud Excavation, lot 22-49, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que l'offre de YVES ROBICHAUD EXCAVATION relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 22-49 situé dans la Zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 40,005 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $5,600.70. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

67-75
Acc. offre d'achat de Oxygène Val-Mauricie Ltée, lots 23-172-2 et 23-174, Zone ind. No.1. Adoption.

Que l'offre de OXYGENE VAL-MAURICIE LTEE, relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant les lots 23-172-2 et 23-174 situés dans la Zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 45,000 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $4,500.00. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

68-75
Acc. offre d'achat de Henri St-Amant, Entr. général, lots 23-172-2 et 22-7-3, Zone ind. No.1, Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que l'offre de HENRI ST-AMANT, Entrepreneur Général, relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant les lots 23-172-2 et 22-7-3 situés dans la Zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 53,259 pieds carrés, soit acceptée pour le prix

de $5,325.90. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

69-75
Acc. offre d'achat de Constructeurs St-Maurice Ltée, lot 23-177, Zone ind. No.1. Adoption.

Que l'offre de CONSTRUCTEURS ST-MAURICE LTEE relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 23-177 situé dans la Zone industrielle No. 1 d'une superficie approximative de 53,134 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $7,438.76. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

CONSIDERANT qu'en vertu de résolutions adoptées le 16 décembre 1974, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation aux plans préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, montrant la subdivision des lots 7-7-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, 13-10-3, 14-7-2, 14-12-2 et 15-4-8-2 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la rue portant les numéros ci-haut mentionnés a une largeur de 60 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

70-75
Demande approb. Min. Aff. Mun. rue 60 pi., lots 7-7-2, 13-10-3,14-7-2, 15-4-8-2. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation du dit plan de subdivision quant à ce qui a trait à la rue ci-haut mentionnée et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

71-75
Mandat à l'Off. Mun. Hab.- projet aménagement quartier, secteur Hertel. Adoption.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières accorde le mandat à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION de procéder à l'élaboration d'un projet d'aménagement de quartier dans le secteur Hertel.

ADOPTE.

72-75
Mandat à l'Off. Mun. Hab. - construction 100 logements, secteur Hertel. Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières accorde le mandat à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION de procéder à la mise en oeuvre d'un projet de construction de 100 logements dans le secteur Hertel.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

73-75
Demande à la Soc. Hab. du Québec, approb. résolution du 25 nov.'74, réaménagement secteur Hertel. Adoption.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières demande à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC de bien vouloir approuver dans les meilleurs délais possible la résolution No. 590-74 adoptée le 25 novembre 1974 en ce qui concerne le réaménagement du secteur Hertel.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

74-75
Demande à la Soc. Hab. du Québec, approb. résol. du 25 nov.'74, construction 100 logements, secteur Hertel. Adoption.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières demande à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC de bien vouloir approuver dans les meilleurs délais possibles la résolution No. 591-74 adoptée le 25 novembre 1974 en ce qui concerne une demande de prêt pour la réalisation d'un programme de construction de 100 logements.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

75-75
Comptes à payer, liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Labrecque et Vézina	$ 3,717.76
Labrecque et Vézina	1,225.78
Labrecque et Vézina	16,409.12
Brunelle, Lambert, Ass.	2,246.73
Dalby Inc.	3,637.00
Dalby Inc.	90.00
Dalby Inc.	259.00
Dalby Inc.	76.86
Roland Gagnon	130.00
Bernard Tousignant	3,156.76
Arthur Spénard	1,803.22
R. Ravary Ass.	444.00
Jean-Paul Montreuil	1,805.22
Claude Milette	942.65
Réal Mélançon	887.00
Dave Mackay Inc.	1,805.22
Gérard Lanteigne & Fils	2,259.04
Léonard Lampron Ass.	1,806.20
Lajoie, Deshaies Ass.	3,607.43
Guy Guindon Assurances	2,217.00
Jean-Claude Grenier	902.62
Jean Gravel Ass.	887.00
Gélinas & Gélinas	1,805.24
René Fugère	2,691.24
André Ferron	1,362.20
Roger Drainville	1,355.42
Caron, Gauthier, Grenier, Ass.	2,709.83
Clément Carignan	902.60
Bournival, Grenier & Harnois	3,154.63
Richard Bergeron	1,803.22
Marc Beauchamp	1,353.41
Badeaux, Gosselin, Grenier	4,962.85
Nettoyeurs Modernes	145.60
" "	182.00
" "	496.84
Roland Cadorette	17,331.12
Denis Trépanier	90.00
Roger Soucy	19.20

Roger Rompré	$ 50.00
Palais du Dragon	23.25
Marché St-Louis	20.23
Jean-Louis Levasseur	80.00
J.A. Chagnon	73.00
Service Gestion Industrielle	147.40
Le Soleil	190.80
Guy-Paul Simard	162.91
Gaétan Perrin	15.00
Leblanc Royle	5,632.00
Tilden Rent-a-Car	42.75

ADOPTE.

CONSIDERANT que M. le conseiller Gaston Vallières, par lettre en date du 14 février 1975, a donné sa démission comme membre du Comité Intermunicipal du Transport en Commun en qualité de représentant du Conseil;

CONSIDERANT que cette démission a été acceptée par le Conseil à sa séance du 17 février 1975;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

76-75
Nomination M. le Maire G. Beaudoin, représentant du Conseil, Comité Interm. du T. en Commun. Adoption.

Que Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN soit et est par les présentes, nommé membre du Comité Intermunicipal du Transport en Commun, comme représentant du Conseil en remplacement de M. le conseiller Gaston Vallières, qui demeurera substitut.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

77-75
Contrat International Water Supply Ltd - travaux à l'usine de traitement d'eau. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et INTERNATIONAL WATER SUPPLY LTD relativement à l'exécution de travaux pour la fourniture et l'installation d'une pompe centrifuge d'une capacité 5 M.G.I.J. ainsi qu'une unité d'urgence (contrat 8-97) au poste de pompage d'eau brute de l'usine municipale de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

78-75
Achat de Les Entreprises Le Corbusier T.-R. Inc., lots 174-155 et 174-81-67 - Parc. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean Nil Héon, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de LES ENTREPRISES LE CORBUSIER TROIS-RIVIERES INC. un emplacement connu et désigné comme étant les lots 174-155 et 174-81-67 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour fins de parc.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

79-75
Acte de transaction entre la Ville et J.-M. Hubert et P. Dallaire, Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, l'acte de transaction entre la Ville de Trois-Rivières et MM. Jean-Marie HUBERT et Paul DALLAIRE conformément aux clauses y attachées, qui vient d'être lu au Conseil.

Il est de plus résolu que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à verser la somme de $107,500.00 en fideicommis à Me Mario Létourneau, procureur de MM. Jean-Marie HUBERT et Paul DALLAIRE. Ce montant ainsi versé est en règlement des causes inscrites en Cour Supérieure, Nos 34,495 et 34,496 et tout autre cause existant entre Jean-Marie HUBERT, Paul DALLAIRE, l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières en capital, intérêts et frais, les causes étant réglées hors Cour.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

RF/ho

LUNDI, LE 24ième JOUR DE FEVRIER 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 février 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Amendement au règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 janvier 1975.

g) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE FEVRIER 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 3 février 1975.

i) Amendement au règlement No. 186 pour prohiber le stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 février 1975.

j) Règlement décrétant l'élargissement du Boulevard Des Forges entre le lot No. 213 et le Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 17 février 1975.

k) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux rues Paul Sauvé et J.H. Fortier,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 février 1975.

l) Amendement au règlement No. 25 - Taux des taxes d'améliorations locales,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 17 février 1975.

Avis motion. Pénalités pour infr. au règl. Am. règl. 186.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait aux pénalités pour infractions au règlement.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de février 1975.

Signé: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

80-75
Résolution du 12/11/74, adoption du règlement 567, rescindée. Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 12 novembre 1974 concernant le règlement No. 567 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, terrassement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage sur partie des rues Paul Sauvé et J.H. Fortier soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

81-75
Règl. 569, achat machineries et équipements. Emprunt. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 569, autorisant l'achat d'équipements et de machineries et à emprunter une somme n'excédant pas $400,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation sera tenue le 6 mars 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE FEVRIER 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

82-75
Compte rendu 17/2/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 février 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

83-75
Comptes payés, janvier 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,253,361.65 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de janvier 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

84-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Georges Gariépy	$ 485.00
Canadien Pacifique	1,499.40
" "	1,294.74
" "	3,795.17
Bégin, Charland, Valiquette	3,204.90
Jacques Marquis	1,573.66
Nettoyeurs Modernes	182.00
" "	145.60
" "	182.00
" "	496.84
Probec 5	246.50
Jules Héon	25.00
J.B. Deschamps Inc.	252.00
Lionel Martin in trust	450.00
André Marcil	38.60
André Laneuville	61.08
Yvon Poirier	30.00
Restaurant Chez Louise	20.70
Les Productions Multi.	225.00
Jean Méthot	1,478.96

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

85-75
Approb. plan subdiv. lots 203-79 et 203-80, Chemin du Lac Caché. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 203 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 203-79 et 203-80 parallèles au chemin du Lac Caché et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE FEVRIER 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

86-75
Autor. sign. plan et livre, subdiv. lots 203-79 et 203-80, Chemin du Lac Caché. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 203 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 203-79 et 203-80 parallèles au chemin du Lac Caché et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

87-75
Approb. plan subdiv. lot 203-81, chemin du Lac Caché. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 203 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 203-81 parallèle au Chemin du Lac Caché et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

88-75
Autor. sign. plan et livre, subdiv. lot 203-81, chemin du Lac Caché. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 203 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 203-81 parallèle au chemin du Lac Caché et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

89-75
Approb. plan subdiv. lot 210-9, Place Brousseau. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Denis Picard, Arpenteur-géomètre, en date du 11 février 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 210-9 situé Place Brousseau et appartenant à M. Pierre Richard.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 3ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 février 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Amendement au règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

e) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 janvier 1975.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1975.

g) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974.

h) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 3 février 1975.

i) Amendement au règlement No. 186 pour prohiber le stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 février 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

90-75
Règl. 25-G, taux des taxes d'am. locales. Adoption.

Que le règlement No. 25-G modifiant le règlement No. 25, en ce qui a trait aux taux des taxes d'améliorations locales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

91-75
Règl. 186-Z-20, pénalités pour infractions au règlement. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-20 modifiant le règlement No. 186 en ce qui a trait aux tarifs des infractions aux règlements de la circulation, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

92-75
Règl. 567, travaux rue Paul Sauvé et J.H. Fortier. Emprunt. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 567, concernant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, terrassement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine sur partie des rues Paul Sauvé et J.H. Fortier et pourvoyant à un emprunt de $113,000.00, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné sera tenue le 13 mars 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

93-75
Règl. 568, élargissement du Boul. Des Forges entre

Que le règlement No. 568, décrétant la confection d'un plan en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre le lot No. 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et le Boulevard

le lot 213 et le Boul. St-Michel. Adoption.

St-Michel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

94-75
Compte rendu, 24/2/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 24 février 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

95-75
Contrat Hydro-Québec. Patinoire situé à 3950 rue Louis Pinard. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de la patinoire située à 3950 rue Louis Pinard, Trois-Rivières, pour une période de quatre (4) mois consécutifs à compter du 8 novembre 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

96-75
Contrat Hydro-Québec. Station d'égout située à 1631 rue Denoue. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour l'opération de la station d'égout située à 1631 rue Denoue, à Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 5 mars 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

97-75
Vente à L. Thibodeau Transport Inc. lots 7-7-1, 6-4, 13-10-1, 14-12-1, 14-7-1, 15-4-8-1. Adoption.

Rescindée le 21 avril 1975

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à L. THIBODEAU TRANSPORT INC. un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 7-7-1, 6-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, 13-10-1, 14-12-1, 14-7-1 et 15-4-8-1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie totale de 10,316 pieds carrés, pour le prix de $0.15 le pied carré et représentant une somme de $1,547.40 payable comptant.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales, du Ministre de l'Industrie et du Commerce et de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

98-75
Comptes à payer.
Liste hebdomadaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Yvon Couture Inc.	$ 1,600.00
De L'Orme Construction Ltée	6,061.41
Hydro-Québec	418.30
Laboratoire de Construction	11.60
Massicotte & Fils	4,266.17
St-Louis & Fils	650.00
Bicycle Guild	2,195.20
Garage Girard & Frères	538.45
Raoul Bellavance	100.00
Rosaire Francoeur	50.00
Lionel Duval	80.00
Chartier, Ménard, Gourdeau & Godin	406.20
St-Pierre, Michaud, Roy, Ass.	60.00
Corporation des Officiers Mun. Agréés du Qué.	75.00
Nettoyeurs Modernes	496.84
" "	145.60
" "	182.00
" "	145.60
Pavillon Mgr St-Arnaud	1,250.00
Centre Landry	2,500.00
Association des Handicapés de la Mauricie	990.00
Association Educative et Récréative des Aveugles	220.00
Mégophias Inc.	1,500.00
Club Athlétisme Domino	800.00
Manius Cormier	850.00
Robert Normandin	369.75

ADOPTE.

ATTENDU que l'article 105 de la Loi sur l'Evaluation foncière (1971, chapitre 50), modifié par l'article 25 du chapitre 46 des lois de 1972 et de nouveau modifié par l'article 52 du chapitre 31 des lois de 1973 a assujetti les immeubles qui ne sont plus portés au rôle en raison des articles 12, 13 et 14 de ladite loi à des taxes foncières, respectivement égales à celles de l'exercice financier municipal ou scolaire, commencé en 1971 et décroissant, à compter de l'exercice commençant en 1973, à raison de 6 2/3 p.c. annuellement;

ATTENDU que cette disposition a pour effet de réduire les revenus essentiels de notre municipalité;

ATTENDU que lors de la motion de troisième lecture du projet de loi 48 sur l'évaluation foncière, samedi le 18 décembre 1971, l'Honorable Ministre des Affaires municipales assurait les municipalités qu'elles pourraient, du jour au lendemain, immédiatement et sans délai, récupérer cette perte de revenus en portant les industries à leur valeur marchande au rôle d'évaluation, en imposant une taxe d'affaires,

comme la loi leur permet de le faire;

ATTENDU que les municipalités affectées n'ont pu récupérer cette perte de revenus à cause des délais extraordinaires à prescrire, par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil, la forme et le contenu du rôle, ainsi que les méthodes et normes qui doivent servir de guide dans l'établissement de la valeur réelle d'un immeuble pour les fins de l'Evaluation;

ATTENDU que les municipalités n'ont pu profiter du retrait partiel des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier par suite des décisions administratives concernant l'uniformisation des rôles qui ont eu pour effet d'augmenter le fardeau fiscal scolaire du contribuable;

99-75
Demande de subvention statutaire proportion. aux pertes subies par la Ville suite à l'adoption de la Loi de l'Evaluation Foncière.
Adoption.

ATTENDU que notre municipalité se voit dans l'obligation d'imposer un fardeau disproportionné au contribuable ordinaire pour compenser cette perte de revenus essentiels;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales détermine sans délai une formule de subvention statutaire compensatoire et proportionnelle aux pertes subies depuis 1972 par notre municipalité par suite de l'adoption de la Loi de l'Evaluation foncière.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

100-75
Engagement de Me Jean Lamy - assistant-Chef du Contentieux et assistant-Greffier.
Adoption.

Que Me Jean LAMY, Avocat, soit et est par les présentes engagé en qualité d'assistant-Chef du Contentieux et assistant-Greffier de la Ville de Trois-Rivières, au salaire de $13,000.00 par année, ledit engagement devant être effectif le ou vers le 1er mai 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

101-75
Vente à Yves Robichaud, entrepreneur, lot 22-49.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à YVES ROBICHAUD, entrepreneur, le lot 22-49 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 40,005 pieds carrés, pour le prix de $0.14 le pied carré et représentant une somme de $5,600.70 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

102-75
Echange de terrains entre la Ville et M. Jean Marcotte.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, suite à une décision prise le 26 août 1974, approuve par les présentes un échange de terrains à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et M. JEAN MARCOTTE, propriétaire de la Brasserie Le Gosier, tel que mentionné

Rescindée le 24/3/75.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1975.

dans un rapport du Directeur du Service d'Urbanisme en date du 16 août 1974 et conformément à une lettre de M. Antoine Dewald, Coordonnateur de la Société d'Habitation du Québec, en date du 22 août 1974.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE suppléant

GB/ho

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MARS 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 10ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire Suppléant
Messieurs les conseillers:

Fernand	COLBERT
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Léopold	ALARIE
Gaston	VALLIERES
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mars 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 6 mars 1975 en regard du règlement No. 569 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 12 novembre 1974.

c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 12 novembre 1974.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 13 janvier 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 janvier 1975.

f) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 novembre 1974,
maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MARS 1975.

g) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 3 février 1975.

h) Amendement au règlement No. 186 pour prohiber le stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 février 1975.

Avis motion. Am. au règl. No. 191 - Constr. de bâtiments dans la Zone RB-15, sect. 3.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, afin de permettre la construction de bâtiments à deux étages sur les lots 171-41 et 171-42 situés rue Cardinal Léger, dans la Zone RB-15 sect. 3.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de mars 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. décrétant l'exécution de travaux à l'usine de traitement d'eau. Station pompage au Coll. Père Daniel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux à l'usine de traitement d'eau et la construction d'une station de pompage permanente au collecteur Père Daniel et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de mars 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Règl. concernant les roulottes.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement concernant le stationnement des roulottes, l'aménagement et l'entretien de terrains spécialement affectés à l'utilisation de roulottes ou autres véhicules comme habitation ou établissement commercial.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de mars 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

103-75
Compte rendu 3/3/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 mars 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

104-75
Soumission Guimond Electrique Inc. acc. Travaux électricité, usine de

Que la soumission de GUIMOND ELECTRIQUE INC., entrepreneur, concernant l'exécution de travaux d'électricité à l'usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières, soit acceptée pour le prix de $165,935.00, conformément aux plans et devis préparés par Pluritec Ltée, Consultants, et à son approbation par le Ministère de l'Expansion Eco-

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MARS 1975.

traitement d'eau. Adoption.

nomique Régionale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

105-75
Acte de vente à Mondo Rubber (Canada) Ltée, lot No. 225-6. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à MONDO RUBBER (CANADA) LTEE, le lot No. 225-6 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 800,150 pieds carrés, pour le prix de $0.035 le pied carré et représentant une somme de $28,005.25 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

106-75
Droit de passage sur l'Ile St-Quentin accordé au Min. de l'Environnement d'Ottawa. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde par les présentes aux autorités du Ministère de l'Environnement d'Ottawa un droit de passage sur l'Ile St-Quentin, afin de permettre l'accès au brise-lame aménagé sur le fleuve St-Laurent, au confluent de la rivière St-Maurice et faciliter l'exécution de travaux d'entretien et d'amélioration prévus à cet endroit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

107-75
Appui à la requête demandant des visas de travailleurs en faveur des Colombiens, ex-employés de Textile de Louiseville. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde par les présentes son appui à la requête demandant que des visas de travailleurs soient délivrés en faveur des COLOMBIENS, ex-employés de la compagnie de TEXTILE DE LOUISEVILLE, leur permettant de jouir des droits et privilèges que possèdent les autres travailleurs du Québec et prie respectueusement l'Honorable Robert Andras, Ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration à Ottawa, de bien vouloir reconnaître aux COLOMBIENS la citoyenneté canadienne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

108-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MARS 1975.

Laurentide Ready-Mix	$ 16,480.00
Continental Asphalte	3,549.31
Poulin Distribution	323.95
Marcel Dubé	106.46
Vallée Maintenance	161.75
U.Q.T.R.	12.32
Roméo Robert	100.00
Jules Héon	16.00
Ronald Dubé	20.00
Jean-Paul Duguay	20.00
Armand Allard	168.86
Société Canadienne du Cancer	500.00
Nettoyeurs Modernes	145.60
Hôpital Ste-Marie	1,223.25
Conseil du District No. 3	775.00
Hélène Falardeau	12.45
Hélène Falardeau	13.50
François Lahaie	24.60
André Laneuville	46.76
Club Richelieu Trois-Rivières	70.00
Loisirs St-Sacrement	540.00
Loisirs des Vieilles Forges	1,080.00
Loisirs Ste-Thérèse	540.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	540.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	1,080.00
Centre Landry	540.00
Comité d'Action Sociale Hertel	180.00
Loisirs Ste-Cécile	180.00
Loisirs Ste-Marguerite	540.00
Loisirs St-Philippe	540.00
Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle	540.00
Loisirs de Normanville	540.00
Dalby Construction	4,000.00
Québec Combustion Inc.	72,819.00
Roger Gélinas	40,000.00

ADOPTE.

CONSIDERANT l'intensité de la circulation des véhicules automobiles sur une partie de l'autoroute transquébécoise 55 située dans les limites de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que des accidents graves, voire même mortels, se sont produits à l'intersection de cette autoroute et du Boulevard Des Forges;

CONSIDERANT que des mesures sécuritaires devraient être prises dans le plus bref délai possible afin d'éviter la répétition d'accidents tragiques et aussi en vue de faciliter la circulation sur ces deux importantes voies de communication;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

109-75
Demande au Min. des Transports constr. viaduc au-dessus autoroute 55, intersection Boul. Des Forges. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons mentionnées au préambule de la présente résolution, prie l'Honorable Ministre des Transports du Québec de bien vouloir prévoir dans un avenir prochain la construction d'un viaduc au-dessus de l'autoroute transquébécoise 55, à l'intersection du Boulevard Des Forges.

ADOPTE.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MARS 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

110-75
Comptes payés. Février 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,180,996.96 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de février 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

111-75
Nomination M. Léo Bellerose - Surintendant de la Voirie. Adoption.

Que M. Léo BELLEROSE soit et est par les présentes nommé au poste de Directeur-adjoint du Service des Opérations et Surintendant de la Voirie au salaire de $13,250.00 par année, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 mars 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 13 mars 1975 en regard du règlement No. 567 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 novembre 1974.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Amendement au règlement No. 186 pour prohiber le stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 10 février 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Construction de bâtiments à deux étages dans la Zone RB-15 sect. 3, rue Cardinal Léger, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 mars 1975.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1975.

g) Règlement concernant les roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 10 mars 1975.

Avis motion. Am. au règl. No.13 - Tracé du Boul. Parent.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, quant à ce qui a trait à une modification au tracé du Boulevard Parent.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mars 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Zonage du secteur St-Michel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges et pour permettre les usages ci-après déterminés:

a) Une zone comprenant le lot 230 situé au sud du Boulevard Tebbutt de même qu'une lisière de terrain de 500 pieds de profondeur longeant le boulevard Industriel du lot 230 au boulevard Raymond pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière.

b) Une zone comprenant les lots 251 à 258 inclusivement, les lots 362 à 372 inclusivement pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière.

c) Une zone comprenant les lots 259 à P.281 inclusivement pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.

d) Une zone comprenant les lots 290 à 294 inclusivement, les lots P.295 à P.299 inclusivement, les lots 319 à 328 inclusivement, pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean entre les lots 319 à 326 inclusivement doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.

e) Une zone comprenant le terrain entre la transquébécoise 55 et le boulevard St-Jean à partir de la hauteur du lot 242 jusqu'à la hauteur du lot No. 11 inclusivement pour des fins résidentielles et commerciales.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mars 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Zonage du Village Des Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et décrétant le zonage du Village des Forges.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mars 1975.

Signé: Léo Thibeault.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1975.

Avis motion. Echange de terrains entre la Ville et M. Jean Marcotte.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution No. 102-75 concernant un échange de terrains entre la Ville de Trois-Rivières et M. Jean Marcotte, adoptée par le Conseil, le 3 mars 1975.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mars 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Règlement pour travaux à l'usine de traitement d'eau.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux à l'usine de traitement d'eau et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mars 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Règl. - re: constr. station de pompage au Collecteur Père Daniel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'une station de pompage permanente au collecteur Père Daniel et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mars 1975.

Signé: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

112-75
Compte rendu, 10/3/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 mars 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

113-75
Approb. plan subdiv. lot 240-1, Boul. St-Jean app. à D. Desrosiers. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 12 février 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 240 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 240-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Dollard DESROSIERS.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

114-75
Approb. plan subdiv. lots 170-86-1 et 170-86-2, rue Ls Pinard

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 18 février 1975, montrant la subdivision du lot 170-86 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-86-1 et 170-86-2

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1975.

app. à M. Cloutier. Adoption.

situés rue Louis Pinard et appartenant à M. Marcel CLOUTIER.

ADOPTE.

ATTENDU que les propriétaires de maisons unifamiliales doivent débourser chaque année des sommes considérables pour l'exécution de travaux essentiels d'entretien et de réparations de leurs propriétés, sans espoir de dégrèvement de leur impôt sur le revenu;

ATTENDU que les propriétaires de maisons à revenus, tout en augmentant le coût des loyers, peuvent déduire de leur impôt sur le revenu les dépenses encourues pour les travaux d'entretien et de réparations de leurs propriétés;

ATTENDU qu'il devient impérieux d'apporter une solution équitable aux problèmes de plus en plus aigus des propriétaires de maisons unifamiliales qui voient diminuer leurs revenus nets d'année en année;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

115-75
Demande aux gouv. féd. et prov. dégrèvement d'impôt de $500. pour prop. de maisons unifamiliales. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les motifs mentionnés au préambule de la présente résolution, prie respectueusement les gouvernements fédéral et provincial de bien vouloir accorder aux propriétaires de maisons unifamiliales un dégrèvement d'impôt de $500.00 par année afin de leur permettre de pourvoir aux travaux d'entretien et de réparations de leurs propriétés et en assurer ainsi la conservation.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

116-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.	$ 1,800.00
" "	2,000.00
Lambert Machine Inc.	4,312.00
Canron Ltée	2,479.76
Jean-Paul Bérard	210.00
Jean Paquin	100.00
Nettoyeurs Modernes	182.00
Jean-Louis Levasseur	225.00
Armand Allard	74.39
Palais du Dragon	41.15
Marché St-Louis	29.70

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

117-75
Autor. au ingénieurs-c. Labrecque, Vézina & Ass. -

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux relatifs à la construction de floculateurs à l'usine de traitement d'eau, autorise les Ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina & Associés à soumettre leurs plans et devis aux Services de Pro-

soum. plans et devis au S. de Prot. de l'Environnement re: constr. de floculateurs à l'usine de traitement d'eau. Adoption.

tection de l'Environnement du Québec et en sollicite par les présentes leur approbation.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

118-75
Contrat de location Chevrolet Station Wagon 1975 - pér. de 24 mois. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de location en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue de LAVIOLETTE AUTO LOCATION de Trois-Rivières un véhicule modèle Chevrolet Station Wagon 1975, moyennant le prix de $202.50 par mois, y compris les assurances, payable par la Ville, pour une période de 24 mois à compter du 12 décembre 1974 et devant expirer le 12 décembre 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit contrat de location qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

119-75
Soumission Massitotte & Fils Ltée acc. - re: travaux d'aqueduc et d'égouts rue Paul Sauvé. Adoption.

Que la soumission de MASSICOTTE & FILS LTEE, entrepreneur, concernant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Paul Sauvé, soit acceptée pour le prix de $63,063.51, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

CONSIDERANT que le 16 mars 1975 marque le centième anniversaire de naissance de Monsieur J.H. FORTIER, homme d'affaires avantageusement connu et estimé, fondateur du journal Le Nouvelliste;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

120-75
Félicitations à M.J.H. Fortier, centenaire. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir à Monsieur J.H. FORTIER, tant en son nom qu'en celui de toute la population trifluvienne, l'expression de ses plus vives et sincères félicitations, le témoignage de ses profonds sentiments d'admiration, en même temps que ses voeux ardents de santé et de bonheur.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mars 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Règlement concernant les roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 10 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

Avis motion. Am.règl. 191 - Etabl. de nouvelles zones résidentielles dans le prolongement du secteur du Séminaire.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et établissant de nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire et délimité par le Boulevard Du Rochon, la ligne limitative du lot No. 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, la 6ième Rue, la ligne limitative Nord du parc et les lignes de transmission de l'Hydro-Québec.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de mars 1975.

Signé: Fernand Colbert.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

121-75
Règl. No. 191-30-U - Constr. de bâtiments à 2 étages sur les lots 171-41 et 171-42. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 191-30-U, amendant le règlement No. 191 pour permettre la construction de bâtiments à deux étages sur les lots 171-41 et 171-42 situés rue Cardinal Léger, dans la Zone RB-15, sect. 3, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil;

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et situées dans les Zones concernées (secteurs Séminaire - Lambert) sera tenue le 3 avril 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

122-75
Règl. No. 186-Z-21 - Pour interdire stationnement des autobus sur rue et stat. sur certaines rues. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-21, amendant le règlement No. 186 pour interdire le stationnement des autobus sur rue et prohiber le stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

123-75
Résol. 102-75 rescindée - re: échange de terrains avec M. Jean Marcotte. Adoption.

Que la résolution No. 102-75, adoptée par le Conseil le 3 mars 1975, concernant un échange de terrains entre la Ville de Trois-Rivières et M. JEAN MARCOTTE, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

124-75
Compte rendu, 17/3/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 mars 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

125-75
Caractère légal de "rue" enlevé sur lots 23-174 et 202-64. Adoption.

Que le caractère légal de "rue" soit enlevé sur le lot 23-174 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, ainsi que sur le lot 202-64 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, à prendre les procédures nécessaires au Service du Cadastre pour que le caractère légal de "rue" soit enlevé sur les lots énumérés ci-dessus.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

126-75
Constr. de trottoirs en front des lots énumérés sur liste annexée. 5,749.05 pi. Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 5,749.05 pieds et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

127-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Guy Larivière	$	127.46
Jean-Louis Goneau		189.40
Bell Canada		2,162.47
Canron Limitée		1,944.86
Comm. des Accidents du Travail		185.85
Hôpital St-Joseph		14.03
Johnson Controls Ltd		600.00
L.B. Néon Inc.		40.00
Claude Meunier		4.25
Nettoyeurs Modernes - Poste No. 1		182.00
" " - Bâtisses		496.84
" " - Poste No. 1		182.00
" " - Postes Nos 2 et 3		145.60
Pavillon St-Arnaud Inc.		15.00
Roland Rivard		27.00
Underwater Tel-Eye Ltd		1,730.70
Canadian General Electric		18,225.32
General Urban Systems Corp.		583.80
Association Hockey Mineur		68.15

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1975.

Association Hockey Mineur	$ 100.00
Jean-Jacques Ayotte Inc.	82.15
C.A.P.A.C.	14.25
Cie Canadienne du Service de Linge Inc.	154.13
Alvin Doucet	50.00
Jean-Charles Goudreault	30.00
Hôpital St-Joseph	8.25
Hôpital Ste-Marie	93.00
André Moreau	40.00
Jean Paquin	103.00
Pharmacie Mélançon	10.70
Léopold Pleau	86.00
Service d'Urgence St-Joseph Enr.	13.50
Société de la Croix Rouge	18.00
Le Soleil Ltée	108.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

128-75
Bail location à Hippodrome T.-R. Ltée - Piste de courses et bâtisses. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à HIPPODROME TROIS-RIVIERES LTEE la piste de courses, les bâtisses et diverses installations utilisées en vue de la tenue de courses de chevaux sur le Parc de l'Exposition, moyennant le paiement à la Ville d'une somme de $5,000.00 par année payable le 1er mai. Le bail étant fait pour une période d'un an à compter du 1er mai 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

129-75
Convention Hydro-Québec - Cession à la Ville, lampadaire à l'intersection Laviolette et St-Maurice. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DU QUEBEC (HYDRO-QUEBEC) cède à la Ville de Trois-Rivières un lampadaire en métal situé sur l'îlot, à l'intersection des rues Laviolette et St-Maurice.

Le tout sujet aux conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

130-75
Indemnité acc. à Mme A. Longval - Acquisition prop. 3676 Boul. Des Forges. Adoption.

D'accorder à Madame Armand LONGVAL, une indemnité de $12,000.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété qui était sise au numéro civique 3676-78 et -80 du boulevard Des Forges dont le terrain est connu et désigné comme étant partie du lot 177 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, conformément à l'article 44 de la Loi

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1975.

de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de $12,000.00 comprend tous les dommages qu'elle a subis à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 7ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 mars 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 3 avril 1975 en regard du règlement No. 191-30-U soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Règlement concernant les roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 10 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

k) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

Avis motion. Am. au règl. 4, ligne de construction sur la rue de l'Esperanto.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant à ce qui concerne la ligne de construction sur la rue de l'Esperanto.

Lu en Conseil, ce 7ième jour d'avril 1975.

Signé: Fernand Goneau.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

131-75
Compte rendu, 24/3/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 24 mars 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

132-75
Contrat Massicotte & Fils Ltée - Travaux rue Paul Sauvé. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MASSICOTTE & FILS LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Paul Sauvé, pour le prix de $63,063.81, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

133-75
Approb. plan correction du lot 225-2. Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 27 mars 1975, montrant un projet de correction du lot 225-2

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AVRIL 1975.

(rue) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

134-75
Approb. plan subdiv. lots 4-14 et 4-15, Boul. St-Michel. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots 4-14 et 4-15 situés Boulevard Saint-Michel et appartenant à M. Marcel PELLETIER.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

135-75
Approb. plan subdiv. lots 171-156 à 171-171 incl. 172-330 à 172-352 incl., voisins rue J.H. Tessier. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 4 avril 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 171-156 à 171-171 inclusivement et 172-330 à 172-352 inclusivement (voisins rue J.A. Tessier) et appartenant au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

136-75
Vente à Constructeurs St-Maurice Ltée, lot 23-177. Approb. des Ministères dem. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTEURS ST-MAURICE LIMITEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot 23-177 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 53,134 pieds carrés, pour le prix de $0.14 le pied carré et représentant une somme de $7,438.76 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

137-75
Indemn. acc. à M. G. Hubert-Acquisition prop. 3865, Sévérin Ameau, lot 178-154. Adoption.

D'accorder à Monsieur Gaétan HUBERT, une indemnité de $13,500.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété qui était sise au numéro 3865 de la rue Sévérin Ameau dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot No. 178-154 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AVRIL 1975.

par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de $13,500.00 comprend tous les dommages qu'il a subis à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion du Comité de Coordination tenue lundi, le 7 avril 1975, à 10:30 heures a.m.;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

138-75
Acc. proposition de développement N.-Dame de la Paix soumise par Porteau Inc. Adoption.

Que la proposition de développement Notre-Dame de la Paix (Zone CB-13, sect. 4), soumise par PORTEAU INC., en date du 24 mars 1975, soit acceptée en principe et que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes chargé de préparer un projet de contrat devant lier les parties en cause.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

139-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Ass. Signalisation Mun. du Québec	$ 30.00
Arno Electrique	2,694.36
Marcel Boily	22.00
" "	11.00
Gaston Bourassa Ltée	44,457.48
Yvon Couture	7,000.00
Hydro-Québec	2,014.36
Gaston Paillé	5,157.19
Jean Paquin	123.00
Québec Combustion	89,014.50
Age d'Or Immaculée Conception	150.00
Age d'Or Notre-Dame de la Paix	101.00
Age d'Or Notre-Dame	150.00
Age d'Or St-François d'Assise	120.00
Age d'Or St-Jean Brébeuf	97.00
Age d'Or St-Philippe	150.00
Age d'Or St-Pie X	144.00
Age d'Or St-Sacrement	150.00
Age d'Or Ste-Cécile	150.00
Age d'Or Ste-Marguerite	150.00
Age d'Or Ste-Thérèse	52.00
Age d'Or St-Michel des Forges	73.00
Comm. Scolaire Rég. des Vieilles Forges	327.12
Conseil Age d'Or Mauricie	413.00
Alvin Doucet	95.43
Yvan Godin	1,295.00
Hôpital St-Joseph	8.25
Garage Léveillé	413.62
National Recreation and Park Ass'n	20.00
Nettoyeurs Modernes	145.60
Fernand Pellerin	169.20
" "	93.75
Guy Roussel	199.15

ADOPTE.

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AVRIL 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

140-75
Acc. soumission Saillant Inc. - Travaux d'éclairage voirie, Parc Pie XII et Parc Lambert.
Adoption.

Que la soumission de SAILLANT INC. concernant la fourniture de matériaux et accessoires pour les travaux d'éclairage du réseau de voirie, du terrain de stationnement et du tennis du Parc Pie XII, ainsi que du tennis du Parc Lambert, soit acceptée pour le prix de $27,690.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Achats,

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

141-75
Acc. soumission P.A. Gouin Ltée - Achat de peinture à signalisation.
Adoption.

Que la soumission de P.A. GOUIN LTEE concernant l'achat de 1,800 gallons de peinture blanche à signalisation, 300 gallons de peinture jaune et 10 contenants de 45 gallons de diluant soit acceptée pour le prix de $11,188.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Achats.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 14ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 avril 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

k) Amendement au règlement No. 4 - Ligne de construction sur la rue de l'Esperanto,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 7 avril 1975.

Avis motion. Résol. pour rescinder résol. vente de terrain à L. Thibodeau Transport Inc., 3/3/75.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 3 mars 1975 concernant une vente de terrain à L. THIBODEAU TRANSPORT INC.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Règl. concernant les roulottes.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement concernant les roulottes.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1975.

Signé: Fernand Goneau.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

142-75
Compte rendu, 7/4/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 7 avril 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

143-75
Approb. plan subdiv. lots 181-783, 181-784, 181-785, 181-2-44 et 181-2-45 app. à la Ville. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 20 mars 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 et la redivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 181-783, 181-784, 181-785, 181-2-44 et 181-2-45 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

144-75
Autor. sign. plan et livre de renvoi subdiv. lots 181-783, 181-784, 181-785, 181-2-44 et 181-2-45. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 20 mars 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 et la redivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 181-783, 181-784, 181-785, 181-2-44, 181-2-45 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

145-75
Approb. plan subdiv. lot 1755-48-1, rue St-Frs-Xavier app. à Gestion G.L. Ltée. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 28 mars 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 1755-48 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot 1755-48-1 situé rue St-François-Xavier et appartenant à GESTION G.L. LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

146-75
Approb. plan subdiv. lots 174-81-52-1-1, 174-81-52-1-2, Pl. J.A. Mongrain et app. à M. G. Abran. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 12 juin 1974, montrant la subdivision du lot 174-81-52-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 174-81-52-1-1 et 174-81-52-1-2 situés Place J.A. Mongrain et appartenant à M. Gérard ABRAN.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

147-75
Approb. projet annulation lots 181-10-11-12 et correction lots 181-13, -16, -23, -368, -369, -768. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 25 mars 1975, montrant un projet d'annulation des lots 181-10, 181-11 et 181-12 et de correction des lots 181-13, 181-16, 181-23, 181-368, 181-369 et 181-768 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

148-75
Comptes du mois de mars 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,157,784.34 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de mars 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

149-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Underwater Tel-Eye	$ 1,868.75
" " "	1,134.37
Richard Piché Inc.	97,000.00
Canadien Pacifique Ltée	1,213.51
Laboratoire de construction	120.60
Xerox Canada	520.57
Canadian Salt Co.	4,711.73
" " "	926.08
Robert Genest	80.00
A.B. Ready Mix	353.66
Guilbault Transport	276.97
D.C.B. Industries Ltée	262.84
Poulin Distribution	663.95
Claude Bornais Musique	151.88
Commission Scolaire Trois-Rivières	41.41
Probec 5	168.00
Roger Caron	150.00
Nettoyeurs Modernes	145.60
" "	143.32
" "	182.00
" "	182.00
Léveillé Garage	570.00
Garage Dufresne	200.00
Safety Kleen Canada Ltd	88.00
Studio Henrichon	30.00
Canadian Trotting Association	360.00
Restaurant chez Louise	28.35
Restaurant Aux Copains	46.90
André Laneuville	58.90
Jean Méthot	120.00
André Marcil	144.73
Armand Allard	46.39
Marché St-Louis	24.88
Roger Rompré	50.00
Robert Buist	75.00
Roger Bruneau	50.00
Régie des Loteries et Courses	680.00
International Association of Fairs Expositions	40.00
Canadian Association of Exhibitions	300.00
Association des Expositions du Québec	65.00
Dupuis & Frères Ltée	183.30
U.Q.T.R.	22.19
Jean-Charles Gaudreault	38.00
Daniel Cormier	125.00
Association Hockey Mineur	193.15
Loisirs Normanville	51.78
Loisirs St-Jean Baptiste	153.56
Loisirs St-Philippe	109.04
Loisirs Ste-Cécile	122.67
Centre Landry	101.30
Loisirs St-Louis	18.10
Draveurs Inter-Cité	136.30
Loisirs St-Sacrement	163.56
Loisirs des Vieilles Forges	68.15
Loisirs Ste-Thérèse	163.56
Loisirs Ste-Marguerite	136.30
Loisirs St-Jean Brébeuf	149.93
Loisirs Notre-Dame	76.78
Loisirs Notre-Dame de la Paix	155.82

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

150-75
Vente à Thibodeau Transport Inc. lots 7-7-1, 6-4, 13-10-1, 14-12-1, 14-7-1, 15-4-8-1. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à L. THIBODEAU TRANSPORT INC. un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 7-7-1, 6-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, 13-10-1, 14-12-1, 14-7-1 et 15-4-8-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, contenant une superficie totale de 10,316 pieds carrés, pour le prix de $0.15 le pied carré et représentant une somme de $1,547.40 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 21ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

k) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 avril 1975.

Avis motion. Am. au règl. No. 4 - marge de recul sur ptie de la rue de l'Esperanto.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un amendement au règlement No. 4 quant à ce qui a trait à la marge de recul sur une partie de la rue de l'Esperanto.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Résol. pour rayer l'item 26 du compte rendu du 10/2/75.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution en vue de rayer l'item 26 du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 10 février 1975.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1975.

Signé: Léopold Alarie.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

151-75
Résol. 97-75 re: vente de terrain à L. Thibodeau Transport Inc., rescindée. Adoption.

Que la résolution No. 97-75 adoptée par le Conseil le 3 mars 1975 concernant une vente de terrain à L. THIBODEAU TRANSPORT INC. soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

152-75
Compte rendu, 14/4/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 14 avril 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1975.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 568 (1975), adopté par le Conseil, le 3 mars 1975, l'arpenteur-géomètre de la Ville, M. Jean-Paul Duguay, a préparé un plan en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges, côtés Nord et Sud, entre le lot No. 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et le Boulevard St-Michel;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

153-75
Approb. plan M. J.-P. Duguay - re: élargissement du Boul. Des Forges entre le lot No. 213 et le Boul. St-Michel. Adoption.

Que le plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, arpenteur-géomètre, en date du mois de février 1975, portant le numéro 115-4, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune, les lisières de terrain nécessaire en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges, côtés Nord et Sud, entre le lot No. 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et le Boulevard St-Michel, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure, pour le District des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

154-75
Contrat Nova Durocher Inc. re: modifications au système d'eau chaude au Colisée. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel NOVA DUROCHER INC., entrepreneur, s'engage à effectuer les travaux de modifications au système d'eau chaude au Colisée du Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $29,375.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

155-75
Achat de P. Baril, lot No. P.202 re: élargissement du Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Philippe BARIL, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 202 (P.202) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 109 pieds carrés, pour le prix de $100.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

156-75
Contrat location au Club Coeur A Tout Inc. pavillon Richelieu sur l'Ile St-Quentin.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de location sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au CLUB COEUR A TOUT INC. le Pavillon Richelieu situé sur l'Ile St-Quentin pour la période du 1er juin 1975 au 31 mai 1976, moyennant un prix de location de $1.00 par année.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

157-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Garage Léveillé	$ 135.60
Crouse-Hinds Company	384.50
Benoit Marchand Machinerie	1,625.82
Bouillé Ajustage Mécanique	3,719.16
Nettoyeurs Modernes	91.00
" "	125.12
B. Tousignant & Fils Ltée	2,445.00
Guy-Paul Simard	163.51
Canadian Salt Co.	6,444.20
Pitney Bowes Canada	58.50
Rodrigue Lemire	84.40
André Laneuville	57.90
Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec	200.00
Comité Hockey Inter-Cité	50.00
Antonio Girard	20.00

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

158-75
Autor. M. J.-P. Rousseau à siéger au Conseil d'Adm. Soc. des Jeux du Qué. Inc. - représentant de T.-Rivières Métropolitain.
Adoption.

Que M. Jean-Paul ROUSSEAU, vice-président du Conseil d'Administration des Jeux d'Eté du Québec 1975, soit et est par les présentes autorisé à siéger sur le Conseil d'Administration de la Société des Jeux du Québec Inc., en qualité de représentant de Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

159-75
Contrat - achat de C.J.T.R. kiosque sur l'Ile St-Quentin.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de C.J.T.R. RADIO TROIS-RIVIERES LIMITEE, pour le prix de $1.00, un kiosque érigé sur un emplacement situé sur l'Ile St-Quentin ayant fait l'objet d'un bail intervenu le 1er mai 1969 et auquel les parties conviennent d'y mettre fin.

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1975.

Le tout conformément au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

160-75
La Cie Québec Combustion Inc. autor. à récupérer taxes fédérales non applicables sur travaux de modifications de 2 décanteurs à l'usine de traitement d'eau. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes la COMPAGNIE QUEBEC COMBUSTION INC. à récupérer au nom de la Ville de Trois-Rivières les taxes fédérales non applicables sur les travaux de modifications de deux (2) décanteurs à l'usine de traitement d'eau (projet 1-919), pour un montant n'excédant pas $16,000.00; les dits travaux étant exécutés conformément à une résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 16 décembre 1974.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 28ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

Avis motion. Règl. re: achat de la propriété inters. St-Denis et Des Forges - Budget 1975.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, la propriété située à l'intersection des rues St-Denis et Des Forges, portant le No. P. 932 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, en vue de l'élargissement de la rue Des Forges, et à en payer le coût à même le budget de l'année 1975.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'avril 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. d'emprunt fds de roulement. Re: achat prop. du Patronage St-Charles.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à acquérir la propriété de LA PROVINCE CANADIENNE DES RELIGIEUX DE SAINT-VINCENT DE PAUL (Le Patronage St-Charles Inc.) située Boulevard Des Forges et à emprunter une somme nécessaire au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'avril 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Règl. concernant les roulottes.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement concernant les roulottes.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'avril 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. au règl. 191 - re: lots 171-41 et 42, rue Cardinal Léger.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour inclure dans la Zone RA-15 sect. 6, les lots 171-41 et 171-42 situés rue Cardinal Léger.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'avril 1975.

Signé: Lionel Julien.

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

161-75
Item 26 du compte rendu du 10/2/75 rescindé. Adoption.

Que l'item 26 du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 10 février 1975 soit et est par les présentes rescindé à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

162-75
Règl. No. 4-Z-115, re: marge de recul sur ptie de la rue de l'Esperanto. Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-115, amendant le règlement No. 4, quant à ce qui a trait à la marge de recul sur une partie de la rue de l'Esperanto, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

EN CONTRE-PROPOSITION:

M. le conseiller Léo Thibeault propose:

Que le terrain situé en front de la propriété du Docteur Yvon Périgny, rue de l'Esperanto, lui soit vendu sur une largeur de 13 pieds, afin de compléter la ligne de construction établie à 20 pieds.

Cette proposition n'étant pas secondée, le vote est pris sur la proposition principale.

Ont voté en faveur:	Ont voté contre:
MM. Alarie	MM. Goneau
Vallières	Thibeault
Colbert	Gauthier
Laferté	
Julien	

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

163-75
Compte rendu 21/4/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 21 avril 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

164-75
Approb. subdiv. lots 171-172 à 171-186 et 172-353 à 172-364, Boul. Du Rochon et rue non désignée, app. au Séminaire. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 17 avril 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 171-172 à 171-186 et 172-353 à 172-364 situés Boulevard Du Rochon et une rue non désignée et appartenant au Séminaire de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1975.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 28 avril 1975, a donné son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 17 avril 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant les Nos 171-172 et 172-364 a une largeur de 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

165-75
Dem. approb. Min. des Aff. Municipales, re: rue de 50', Nos 171-172 et 172-364. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation du dit plan de subdivision quant à ce qui a trait à la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

166-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Entreprises Blouin Ltée	$ 2,124.40
Vallée Maintenance	38.40
Pitney Bowes Canada	118.00
Jean Devoy Photographe	29.33
Entreprises Charrier	136.80
Réal Fleury	62.88
Marché Victoria	353.90
Marché St-Louis	48.76
André Gingras	28.29
St-Maurice Aero Club	390.00
Nettoyeurs Modernes	145.60
" "	182.00
" "	496.84
" "	182.00
" "	154.70
Claude Jacques	500.00
Jean-Louis Levasseur	100.00
Lawrence Buckley	300.00
Jean-Marc Carignan	300.00
Armand Desaulniers	300.00
Guy Dessureault	300.00
Roger Fréchette	300.00
Fernand Gendron	300.00
Jacques Genest	300.00
Jules Joubert	300.00
Jacques Lauzer	300.00
Denis Leclerc	300.00
Georges Marquis	300.00
Clément Massicotte	300.00
Guy Poisson	300.00
Fernand Thibeault	300.00
Serge Thibodeau	300.00
Normand Rouette	300.00
Club de Patinage Artistique	50.00
Margaret Jones	100.00

Ars Musicalis Canada	$ 150.00
Marius Cormier	850.00
André Moreau	40.00
Léopold Pleau	86.00
Commission des Accidents du Travail	81,649.56

ADOPTE.

Résolution numérotée le 28/4/75 - No. 279-75.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

167-75
Vente à Denis et Guy St-Amant, lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à MM. Denis ST-AMANT et Guy ST-AMANT, M. Henri ST-AMANT agissant aux présentes pour et au nom de son fils mineur, Guy St-Amant, conformément aux dispositions de l'article 303 du Code Civil, un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, contenant une superficie de 53,259 pieds carrés, pour le prix de $0.10 le pied carré et représentant une somme de $5,325.90 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

168-75
Approb. subdiv. lots 1098-118-1 et 1098-118-2, rue De La Meslée et app. au Patronage St-Charles. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, dn date du 22 avril 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 1098-118 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots 1098-118-1 et 1098-118-2 situés rue De La Meslée et appartenant au Patronage St-Charles Inc.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

169-75
Mainlevée d'hypothèque. Acte d'échange entre Geo. Lambert Inc. et Melmar H. Corp. aux droits et responsabilités de Spectralite, en faillite. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte d'échange entre GEORGES LAMBERT INC. et MELMAR HOLDING CORPORATION, préparé par Me Gilles Guy Garceau, Notaire, et dans lequel acte la Ville de Trois-Rivières intervient pour donner mainlevée de l'hypothèque consentie sur parties du lot 26-792 (26-P.792) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, mesurant 2,536 pieds carrés et une partie du lot 26 (P.26) dudit cadastre, mesurant une superficie de 361 pieds carrés et résultant en sa faveur en vertu d'un acte de vente passé devant Me Lionel Martin, Notaire, le 17 janvier 1966 et enregistré sous le No. 251,655 et un autre acte de vente passé devant Me Barry M. Shiller, Notaire, le 15 décembre 1972 et enregistré sous le No. 282,586.

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

170-75
Autor. au Dir. du Serv. d'Urbanisme - re: appel d'offres, vente d'un emplacement dans la Zone RB-13, N.-D. de la Paix. Adoption.

Que le Directeur du Service d'Urbanisme soit et est par les présentes autorisé à prendre les mesures nécessaires en vue d'un appel d'offres pour la vente d'un emplacement situé dans la Zone RB-13, secteur 6 du secteur Notre-Dame de la Paix, contenant une superficie de 171,555 pieds carrés, au prix minimum de $0.30 le pied carré.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

171-75
Nomination de membres de l'Office Mun. d'Habitation de Trois-R. Adoption.

Que MM. Jean-Claude DESHAIES, Pierre LEBLANC, Léon A. LEMAY, Charles E. BEGIN, Herménégilde GIRARD et *~~Charles~~ BERGERON soient et sont par les présentes nommés membres de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION des Trois-Rivières pour la période comprise entre le 1er avril 1975 et le 31 mars 1976.

*Gérard GB

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, le 5ième jour de MAI 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 5ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 28 avr. adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 avril 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191- Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975 et maintenu par M. le conseiller Lionel Julien;

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 3 février 1975 et maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

e) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,

LUNDI, le 5ième jour de MAI 1975.

à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

k) Règlement concernant les roulottes -
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

Avis motion. règ. fermeture ptie rue De La Meslée

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue De La Meslée.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1975

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion règ. amend. 191 - 191-30-U abrogé zonage rue Card. Léger.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour abroger le règlement No. 191-30-U, permettant la construction de bâtiments à deux (2) étages, sur les lots 171-41 et 171-42 situés rue Cardinal Léger, dans la zone RB-15, sect. 3.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1975

Signé: Lionel Julien

172-75 Antoine Gauthier nommé Maire suppléant.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Monsieur le conseiller ANTOINE GAUTHIER soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1975

173-75
Règ. 571 achat prop. coin St-Denis & Des Forges - Elargis.rue DesForges Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 571, autorisant le Conseil à acquérir la propriété située à l'intersection des rues St-Denis et DesForges, portant le No. P.932 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, en vue de l'élargissement de la rue Des Forges et à en payer le coût à même le budget de l'année 1975, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

174-75
Règ. 572 achat prop. Prov.Can. Religieux St-Vincent Paul (Patronage St-Charles Inc) $117,500.00 adoption. Fonds roulement.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 572, autorisant le Conseil à acquérir de La Province Canadienne des Religieux de Saint-Vincent de Paul (Le Patronage St-Charles Inc.) située Boulevard Des Forges et à emprunter une somme de $117,500.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

175-75
Règ. 572 achat prop. Prov.Can. Religieux St-Vincent Paul (Patronage St-Charles Inc.) Résolution emprunt fonds roulement $117,500. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que, pour effectuer l'acquisition de la propriété de La Province Canadienne Des Religieux de Saint-Vincent de Paul (Le Patronage St-Charles Inc) autorisée par le règlement No. 572, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312, une somme de $117,500.00. La dite somme de $117,500.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le ler mai 1976 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

176-75
Compte rendu du 28 avril 1975 - Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 avril 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1975

177-75
Approbation plan subdiv. lot 215-21-1 rue De La Nacelle à Léo-Paul Doucet. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 215-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 215-21-1, situé rue De La Nacelle et appartenant à M. Léo-Paul DOUCET.

ADOPTE.

178-75
Approbation plan subdiv. lots 215-5, 215-6, 214-59, 214-60 rue De La Nacelle app. à Léo L. Gélinas Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold ALARIE

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 28 avril 1975, montrant la subdivision des lots 215-5, 215-6, 214-59 et 214-60 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 214-59-1, 214-59-2, 214-60-1, 214-60-2, 215-6-1, 215-6-2, 215-6-2, 215-5-1 et 215-5-2 situés rue De la Nacelle et appartenant à M. Léo L. GELINAS.

ADOPTE.

179-75
Approbation plan subdiv. lot 204-2-1 et 204-2-2-Bl.DesForges app. à André Laforest. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY' Arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1975, montrant la subdivision du lot 204-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-2-1 situé Boulevard Des Forges, appartenant à la Ville de Trois-Rivières, et 204-2-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. André Laforest.

ADOPTE.

180-75
Maire autorisé à signer plan et livre renvoi subdiv.204-2 Lots 204-2-1 et 204-2-2. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1975, montrant la subdivision du lot 204-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-2-1 situé Boulevard Des Forges, appartenant à la Ville de Trois-Rivières, et 204-2-2 situé Boulevard DesForges, et appartenant à M. André LAFOREST.

ADOPTE.

LUNDI, le 5ième JOUR DE MAI 1975

181-75
Correction de mesures au lot No. 209-28 situé rue Brousseau Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er mai 1975, montrant un projet de correction du lot No. 209-28 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

182-75
Nomination expert re: Bureau d'audition Plaintes au Rôle d'Evaluation 1975 Maurice Langlois Ing., Adoption.

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales n'a pas rendu l'ordonnance mentionnée à l'article 44 du chapitre 50 S.Q. 1971;

ATTENDU que l'article 115 dudit chapitre décrète qu'à défaut d'ordonnance, le bureau de revision existant le 31 décembre 1971 doit disposer des plaintes au rôle d'évaluation;

ATTENDU que, suivant les dispositions de la charte de la Ville, le Conseil doit nommer, chaque année, un expert pour faire partie du bureau de revision;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Maurice LANGLOIS, Ing., soit nommé membre du bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1975 et agisse à titre d'expert pour le compte de la Ville; et qu'advenant l'absence de M. Maurice Langlois, Ing., ou son incapacité de remplir ses fonctions, M. Pierre LACOURSIERE, Ing., soit nommé membre dudit Bureau d'Audition en qualité d'expert suppléant pour le même rôle.

ADOPTE.

183-75
Comptes à payer Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Blanchette Machine Shop Cycles:	
Motos Harley-Davidson (retenue $1,000.00)	$ 8,151.60
Nettoyeurs Modernes:	
Entretien ménager - Postes Nos 2 et 3 (du 21 au 26 avril 1975):	145.60
H. Blanchette Ltée:	
Grillage métallique - Travaux publics	1,125.00
Fernand Gauthier:	
Expertises - Travaux à exécuter	22.00

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1975

Raoul Bellavance:	
Allocation d'automobile - Mars 1975	$ 100.00
Club Trois-Rivières Inc:	
Octroi - Centenaire Compétition Provinciale de Curling	100.00
Association des Arbitres de Hockey:	
Frais d'arbitrage - Mars et avril 1975	482.90

ADOPTE.

184-75
Bail sous seing privé ptie terrain Aéroport mun. 1 an à $136. par année à MM. L. Doyon et J. Cloutier Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à MM. Lawrence DOYON et Joseph CLOUTIER un terrain faisant partie du terrain de l'Aéroport de la Ville de Trois-Rivières, pour une durée d'un an à compter de la date de la signature dudit bail, moyennant un loyer annuel de $136.00 payable d'avance. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil et sujet à l'approbation du Ministère des Transports du Canada.

ADOPTE.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER MAIRE.

GB/cl

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 12ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975, maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.

d) Règlement d'emprunt pour travaux de voirie, pavage, éclairage, implantation d'équipements et de facilités récréatives, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 février 1975.

e) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1975.

h) Règlement d'emprunt pour travaux à l'usine de traitement d'eau,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

i) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

k) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

Avis motion. Résol. pour rescinder rés. re: vente de terrain à Les Tricots Impri. de T.-R. Inc.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 7 octobre 1974 concernant une vente de terrain à "LES TRICOTS IMPRIMES DE TROIS-RIVIERES INC."

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mai 1975.

Signé: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

185-75
Cpte rendu du 5/5/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 mai 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

186-75
Règl. No. 191-30-V, abrogeant règl. No. 191-30-U, constr. de bâtiments à 2 étages sur les lots 171-41 et 171-42. Adoption.

Que le règlement No. 191-30-V abrogeant le règlement No. 191-30-U, permettant la construction de bâtiments à deux (2) étages sur les lots 171-41 et 171-42 situés rue Cardinal Léger, dans la zone RB-15, sect. 3, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

187-75
Règl. .573, re: fermeture d'une ptie de la rue La Meslée. Adoption.

Que le règlement No. 573, décrétant la fermeture d'une partie de la rue La Meslée, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

188-75
Vente à Les Tricots Imprimés de T.-R. Inc. lots 8-P.1, P.9 et 23-P.174. Dem. approb. Comm. Munici. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à "LES TRICOTS IMPRIMES DE TROIS-RIVIERES INC. - THREE RIVERS KNIT PRINTERS INC." les lots 8-P.1, P.9 et 23-P.174 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1,700.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

189-75
Acc. états financiers de l'Off. Mun. d'Habitation au 31/12/74. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes le rapport des vérificateurs LAMY, BETTEZ, LAROCHE, BROSSEAU, BEAUDOIN, MONTREUIL ET ASSOCIES, Comptables Agréés, concernant les états financiers de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES au 31 décembre 1974.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

190-75
Contentieux autor. à présenter requête à la Comm. Can. des Transports re: élargissement de la rue Bonaventure. Adoption.

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à présenter, au nom de la Ville de Trois-Rivières, à la Commission Canadienne des Transports, une requête concernant l'élargissement de la rue Bonaventure, en la Ville de Trois-Rivières, à l'endroit où elle est traversée par le chemin de fer du Pacifique Canadien.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

191-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Léon Desrochers & Fils	$ 7,478.00
La Belle Vision Inc.	850.00
Robert Racine	220.00
Nettoyeurs Modernes	496.84
" "	145.60
" "	496.84
" "	182.00
" "	48.00
Pierre Dionne	285.00
Brunelle Inc.	3,519.00
Publicité Trans-Kébec	59.40
H.G. Gauthier Inc.	61.50
Pavillon St-Arnaud	15.00
Antonio Girard	20.00
Armand Allard	113.07
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	150.00
Loisirs Ste-Marguerite	1,000.00
Allocations d'automobiles - avril 1975:	
André Vachon	3.80
Réjean Boucher	120.00

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1975.

Réjean Boucher (dépenses de congrès A.Q.T.E.)	$	329.03
Guy Roussel		36.60
Charles-Edouard Provencher		81.12
Fernand Pellerin		139.00
Albert Morrissette		46.80
Jean-Maurice Massicotte		135.00
Guy Larivière		153.80
Jean-Louis Goneau		21.20
Maurice Galarneau		125.20
" " - transport d'employés		25.00
Rosaire Francoeur		50.00
Jean-Paul Duguay		10.00
Jean Denoncourt		36.00
" "		80.50
André Daviau		136.20
" " - Transport d'employés		25.00
Marc Bond		49.00
Origène Bellemare		65.00
Raoul Bellavance		84.00
" " - Transport d'employés		25.00
Yvon Poirier		83.20
" " - Congrès A.Q.T.E.		116.41
Gilles Pothier		98.20
" "		5.90
Anatole Houle		96.80
Roland Bacon		78.00
André Verville		64.40
Roger Baril		47.90
Léo Bellerose		201.80
Gaston Desaulniers		167.77
André Laneuville		53.25

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

192-75
Comptes payés. Avril 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $931,033.88 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois d'avril 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

193-75
Approb. plan subdiv. lot 181-1-74-1, rue Des Bouleaux et app. à M. Bisson. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 181-1-74 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 181-1-74-1 situé rue Des Bouleaux et appartenant à M. Marcel BISSON.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

194-75
Contrat Guimond Electrique Inc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INCORPOREE, entrepreneur, s'engage à exécuter

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1975.

re: travaux d'électricité à l'usine de traitement d'eau. Adoption.

les travaux d'électricité, d'instrumentation et de ventilation à l'usine de traitement d'eau, pour le prix de $165,935.00, conformément aux plans et devis préparés par Pluritec Ltée, Consultants.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

195-75
Sign. règlement hors cour, re: Dame J. A. Vézina, expropriée. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières la déclaration de règlement hors cour à être déposé au Tribunal d'Expropriation dans la cause No. T.E. 34-000052-73 de Dame J. Antoine VEZINA, expropriée.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU:

196-75
Sign. désistement du jugement - C.S. - Ville vs M. et E. Dubé. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un désistement du jugement rendu dans la cause No. 790 (73) des dossiers de la Cour Supérieure pour le district de Trois-Rivières, de la Ville de Trois-Rivières vs Marcel et Edouard DUBE.

ADOPTE.

M. le conseiller Lionel Julien se déclare contre l'adoption de cette résolution.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

197-75
Contrat Trane Co. of Canada Ltd - re: travaux d'inspection et d'entretien unité Absorption AIF, pl. de l'Hôtel de Ville. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel TRANE COMPANY OF CANADA LIMITED s'engage à exécuter les travaux d'inspection et d'entretion de l'unité Absorption AIF, série 2055, de la Place de l'Hôtel de Ville, pour le prix de $740.00 par année pour l'année 1975.

Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

MARDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 20ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTF
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du secteur St-Michel, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

g) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

MARDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles Zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

i) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

Avis motion. Am. au règl. No. 386-B.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 386-B, pour retrancher les termes "Types G et H" mentionnés au paragraphe a) de l'article 45 du dit règlement.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de mai 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. au règl. No. 572 re: achat propriété du Patronage St-Charles Inc., Boul. Des Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 572, pour autoriser l'achat, de gré à gré ou par expropriation, de la propriété de la Province Canadienne des Religieux de Saint-Vincent de Paul (Le Patronage St-Charles Inc.) située Boulevard Des Forges.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de mai 1975.

Signé: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

198-75
Résolution rescindant résol. 7/10/74 re: vente de terrain à Les Tricots Imprimés de T.-R. Inc. Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 7 octobre 1974 ayant trait à une vente de terrain à LES TRICOTS IMPRIMES DE TROIS-RIVIERES INC. soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

199-75
Règl. 548-A, pour combler excédent du coût des travaux à l'usine de traitement d'eau.
Emprunt.
Ass. publ.
Adoption.

a) Que le règlement No. 548-A, autorisant le Conseil à combler l'excédent du coût de construction et d'installation d'appareils pour augmenter la capacité de l'usine de traitement d'eau et la construction d'une conduite d'aqueduc pour desservir le parc industriel No. 2 et autorisant un emprunt n'excédant pas $424,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 29 mai 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

200-75
Règl. No. 574, travaux divers et implantation d'équipements et de facilités récréatives. Emprunt. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 574, décrétant l'exécution de travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, d'implantation d'équipements et de facilités récréatives et autorisant un emprunt n'excédant pas $300,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 29 mai 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

201-75
Compte rendu, 12/5/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 mai 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

202-75
Contrat Hydro-Québec, re: station d'égouts rue Brébeuf, T.-Riv. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de la station d'égouts située à 1586 Brébeuf à Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 27 mai 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

203-75
Contrat Hydro-Québec, re: station de pompage sur l'Ile St-Quentin. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de la station de pompage située sur l'Ile St-Quentin, Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 27 mai 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

204-75
Bail location à M. Roland Bourdon, terrain de campint sur l'Ile St-Quentin. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roland BOURDON le terrain de camping de l'Ile St-Quentin moyennant le paiement de la somme de $600.00, pour la période du 15 juin au 10 septembre 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

205-75
Contrat Plomberie Antoine St-Onge Inc. re: travaux de chauffage et de ventilation à l'Hôtel de Ville. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel PLOMBERIE ANTOINE ST-ONGE INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de chauffage et de ventilation à l'Hôtel de Ville, pour le prix de $41,500.00, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics et Provencher & Desjardins, Ingénieurs-conseils.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

206-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Yvon Couture	$ 6,714.00
Québec Combustion	81,076.50
Pluritec	8,697.81
Poulin Distribution	276.79
" "	1,078.25
Pavage de Nicolet Inc.	12,400.00
Laurentide Ready-Mix	15,851.25
Cie Canadienne de Linge Inc.	187.15
Canadien Pacifique Ltée	2,387.91
Brunelle Inc.	480.24
Underwater Tel-Eye Inc.	284.37
Ville de Trois-Rivières-Ouest	3,434.60
Nettoyeurs Modernes	182.00
" "	182.00
Jules Héon	20.00
Chambre de Commerce	16.00
Auberge des Gouverneurs	12.10
Roger Caron	90.00
Jules Héon	10.00
Rodrigue Lemire	39.60
André Marcil	46.25
Matte Auto	16.61
Serge Arvisais	42.35
Jacques Trudel	144.00
Quick 960	50.00
Service Gestion Industrielle	110.00

MARDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1975.

André Laneuville	$ 72.85
André Moreau	40.00
François Lahaie	36.40
Daniel Cormier	125.00
Léopold Pleau	120.00
Le Soleil	77.40
Jacqueline Robichaud	54.90
Jean Alarie -	
Convention à Québec	995.27
Petite caisse	290.41
Voyage à Mtl - 2/ 5/75	79.20
Voyage à Mtl - 15/ 4/75	53.60
Voyage à St-Agapit - 19/ 4/75	72.90
Voyage à Mtl - 14/ 3/75	57.00
Voyage à Mtl - 13/ 3/75	52.60
Comité de Zone (F.B.A.Q.) Trois-Rivières	2,598.00

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 26ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 mai 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 13 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 janvier 1975.

c) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 6 janvier 1975.

d) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

f) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 mars 1975.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1975.

h) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

Avis motion. Règl. décrétant travaux de pavage. Emprunt au fonds de roulement.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux de recouvrement de pavage sur diverses rues de la Ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mai 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Am. au règl. No. 15 re: install. d'économiseurs d'appareils de climatisation et de réfrigération.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 15, quant à ce qui concerne l'installation d'économiseurs d'appareils de climatisation et de réfrigération.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mai 1975.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. Am. au règl. No. 3 - re: Gérant, Adj. au Gérant et Dir. des T. Publics.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 3, quant à ce qui a trait au Gérant, à l'Adjoint au Gérant et au Directeur des Travaux Publics.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mai 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

207-75
Règl. 572-A, achat propriété du Patronage St-Charles Inc. Adoption.

Que le règlement No. 572-A, amendant le règlement No. 572, pour autoriser l'achat, de gré à gré ou par expropriation, de la propriété de la Province Canadienne des Religieux de Saint-Vincent de Paul (Le Patronage St-Charles Inc.) situé Boulevard Des Forges, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

208-75
Règl. 386-C pour retrancher termes "Types G et H", par. a) art. 45. Adoption.

Que le règlement No. 386-C, amendant le règlement No. 386-B pour retrancher les termes "Types G et H" mentionnés au paragraphe a) de l'article 45 du dit règlement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

209-75
Compte rendu 20/5/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 mai 1975, soit reçu, adopté et ratifié à

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1975.

à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

210-75
Approb. plan subdiv. lots 170-134, 171-187 à 171-198 et 172-365 à 172-373, rue J.H. Fortier et app. au Séminaire. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-134, 171-187 à 171-198 et 172-365 à 172-373 situés rue J.H. Fortier et appartenant au Séminaire de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

211-75
Vente à Oxygène Val-Mauricie Ltée, lots 23-172-2-3 et 23-174-1, Zone ind. No. 1. Dem. approbation des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à OXYGENE VAL-MAURICIE LTEE un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 23-172-2-3 et 23-174-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 45,001 pieds carrés, pour le prix de $0.10 le pied carré et représentant une somme de $4,500.10 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

212-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Labrecque & Vézina	$ 13,641.49
Caron, Juneau, Architectes	951.21
St-Maurice Aéro Club	390.00
Safety Kleen Canada	88.00
Provost Cartage Inc.	404.43
Guilbault Transport	101.00
Garage Léveillé	120.00
Poulin Distribution	271.00
Canadien Pacifique Ltée	4,105.04
Nettoyeurs Modernes - Bâtisses, 17/5/75	496.84
" " - " 24/5/75	496.84
" " - Poste No. 1	182.00
" " - Postes Nos 2 et 3	145.60
Me Jacques Marquis	652.50
Daniel Villemure	133.00

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1975.

Mme Armand Longval	$ 7,440.00
Me Jean Méthot	650.00
Me Jean Méthot	71.00
Guy-Paul Simard	205.41
Charles-Edouard Provencher	136.20
Jean Alarie	74.00
Roger Loisel	192.40
Rosaire Francoeur	53.20
Roland Gagnon	45.00
Lajoie, Deshaies & Associés, Inc.	974.00
Capitaine Emile Barbeau	200.00
Capitaine Wilson Massicotte	200.00
Lionel Martin	141.00
Corp. Municipale St-Etienne des Grès	325.00
Le Baron	220.58

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

213-75
Règl. No. 191-37-D, re: établissement de nouvelles zones dans le secteur industriel No. 2. (Zonage du Secteur St-Michel). Adoption.

a) Que le règlement No. 191-37-D, amendant le règlement No. 191 et établissant dans le secteur industriel No. 2 des zones qui seront connues sous les dénominations de IB sect. 4, IB sect. 5, IC sect. 2, IC sect. 3, IC sect. 4, IC sect. 5, IA-C sect. 1, IA-C sect. 2, IB-C sect. 1 et IB-C sect. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et situées dans les Zones concernées (secteur St-Michel) sera tenue le 5 juin 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

214-75
Projet d'acte de vente à Porteau Inc., ptie des lots 177 et 178, Secteur N.-D. de la Paix re: aménagement emplacement conformément aux règl. 386-B et 386-C. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à PORTEAU INC. un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 177 et 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 1,024,950 pieds carrés, au prix de $0.50 le pied carré et représentant une somme de $512,475.00 payable suivant les clauses mentionnées au dit projet d'acte en vertu duquel Porteau Inc. s'engage à aménager le dit emplacement et à y ériger des bâtiments conformément aux règlements de zonage 386-B et 386-C de la Ville de Trois-Rivières, d'une valeur estimative de $10,000.000.00 sur une période de quatre (4) années après l'autorisation de débuter les travaux.

Le tout conformément à la proposition de développement soumise par PORTEAU INC. et sujet aux clauses, données et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

215-75
Paiement des augm. salaires mentionnées sur liste annexée.
Rétroact. ler janv. 1975.
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des augmentations de salaires mentionnées sur la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie et devant être rétroactives à compter du ler janvier 1975.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 2ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 26 mai 1975, ainsi que ceux de l'assemblée publique tenue le 29 mai 1975, en regard des règlements 548-A et 574, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

f) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

g) Amendement au règlement No. 15 concernant l'utilisation de l'eau - installation d'économiseurs lorsqu'il s'agit d'appareils de climatisation et de réfrigération,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 26 mai 1975.

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1975.

h) Amendement au règlement No. 3 - quant à ce qui a trait au Gérant, à l'Adjoint au Gérant et au Directeur des Travaux Publics, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 26 mai 1975.

Avis motion. Am. au règl. No. 191 - nouvelles zones dans le centre-ville.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour établir de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de juin 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. au règl.191 re: constr. de stations de services prohibée dans la zone CB-13, sect. 4, N.-D. de la Paix.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour prohiber la construction de stations de service ou de postes pour la vente de l'essence dans la zone CB-13, sect. 4 située dans le secteur Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de juin 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

216-75
Règl. No. 575, Travaux de recouvrement de pavage sur diverses rues de la Ville. Emprunt au fds de roulement. Adoption.

Que le règlement No. 575, décrétant l'exécution de travaux de recouvrement de pavage sur diverses rues de la Ville autorisant un emprunt au montant de $82,500.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

217-75
Résolution d'emprunt au fds de roulement - $82,500. re: règl. 575. Adoption.

Que pour exécuter les travaux de recouvrement de pavage autorisés par le règlement No. 575, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur du dit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312, une somme de $82,500.00. La dite somme de $82,500.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1976 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

218-75
Compte rendu, 26/5/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 mai 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

219-75
Acte de vente à M. Michel Lacoursière, lots Nos 181-777 et 181-779. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Michel LACOURSIERE les lots Nos 181-777 et 181-779 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $3,991.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

220-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bouillé Ajustage	$ 413.24
St.John Sheet Metal Ltd	657.50
Lionel Martin	120.00
Robert Racine	36.00
Jean Méthot	110.00
Jules Héon	11.00
Roger Rompré	38.20
Jean-Paul Poisson	13.20
Gilles Grenier	13.80
Gaston Pelland	6.40
Réal Ayotte	91.40
Nettoyeurs Modernes - Bâtisses	496.84
" " - Postes Nos 2 et 3	145.60
Jack Abran Sports	1,290.00
Jack Abran Sports	377.70
Ligue Junior Notre-Dame de la Paix	200.00
Jean-Charles Gaudreault	96.00
Marius Cormier	850.00
Aigles Junior de Trois-Rivières	2,000.00
Société Royale de Sauvetage du Canada	25.00
Société des Loisirs St-Sacrement Inc.	50.00
Alvin Doucet	90.15
Roméo Robert	94.27
Palais du Dragon Inc.	92.36
Marché St-Louis	84.63
Jean-Louis Levasseur	125.00
C.A.P.A.C.	6.00
Centre du Trophée	48.56
Association des Urbanistes Municipaux du Qué.	50.00
Jean-Paul Mondion	32.50

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

221-75
Contrat - achat de Mmes Rita Lemieux

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard, Notaire, par lequel la Ville de Trois-

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1975.

Beaulac et Pierrette Mireault Des Alliers, lot P.932, re: élargiss. de la rue Des Forges. Adoption.

Rivières achète de Mmes Rita LEMIEUX BEAULAC et Pierrette MIREAULT DES ALLIERS un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 932 (P.932) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $6,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement de la rue Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 571.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

222-75
Approb. requête pour la formation en ass. "Les Amis du Passe-Temps". Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Roger Tapps, Camille Roux, J. Rodolphe Plourde, Lionel Turcotte, Roméo Côté, Ovila Mailhot et autres désirant se former en association sous le nom de "LES AMIS DU PASSE-TEMPS", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

A une Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 16ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 5 juin 1975 concernant le règlement No. 191-37-D soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

f) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

g) Amendement au règlement No. 15 concernant l'utilisation de l'eau - installation d'économiseurs lorsqu'il s'agit d'appareils de climatisation et de réfrigération,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 26 mai 1975.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

h) Amendement au règlement No. 3 - Quant à ce qui a trait au Gérant, à l'Adjoint au Gérant et au Directeur des Travaux Publics,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 26 mai 1975.

i) Amendement au règlement No. 191 re: Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 re: Construction de stations de service prohibée dans la Zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 2 juin 1975.

Avis motion. Règl. No. 10 am., re: déversement de sable et détritus ds les cours d'eau municipaux.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 10, quant à ce qui a trait au déversement de sable et détritus de tous genres dans les eaux et cours d'eau municipaux.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. No. 13 am. pour donner des noms à certaines rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. No. 191 am. pour intégrer dans la Zone IB-1, ptie des lots 208, 209 et 210.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour intégrer dans la Zone IB-1, établie par le règlement No. 191-37-D, une partie des lots 208, 209 et 210 délimitée par le Boulevard Parent, la rue Tebbutt et la voie ferrée du Pacifique Canadien.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. No. 191 am. pour établir de nvelles zones dans le secteur - prolongement du secteur du Séminaire.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour établir de nouvelles zones dans le secteur situé au prolongement du secteur du Séminaire.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Règl. taxe d'am. locales - divers travaux dans le secteur

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, de pavage, d'éclairage à canalisation souterraine dans le secteur situé au prolongement du secteur du Séminaire et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

situé au prol. du secteur du Séminaire.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Règl. No. 186 am. - install. de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour décréter l'installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe et changer la durée et le tarif des parcomètres sur la rue St-Philippe, des deux côtés, entre les rues St-Georges et St-Roch.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1975.

Signé: Lionel Julien.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

223-75
Compte rendu, 2/6/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 2 juin 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

224-75
Bail location à M. J. Béland, ptie du lot 2237 - usage d'une piscine. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un nouveau bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Jacques BELAND, pour la durée d'une année à compter du 1er mai 1975 et pour le prix de $1.00 par année, un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 2237 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, devant servir à l'usage d'une piscine.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

225-75
Bail location à M. R. Germain, restaurant du Parc Pie XII - saisons 1975 et 1976. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé par lequel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roger GERMAIN le restaurant du Parc Pie XII pour les périodes du 15 mai au 15 septembre 1975 et du 15 mai au 15 septembre 1976, moyennant un prix de location de $1,600.00 payable à raison de quatre (4) versements de $400.00 le 15 juin 1975, le 15 août 1975, le 15 juin 1976 et le 15 août 1976.

En vertu dudit bail, M. Roger GERMAIN s'engage à prendre charge des toilettes et de la pataugeuse moyennant la somme de $800.00 payable par la Ville, pour la saison 1975 seulement.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

226-75
Contrat Les Pavages de Nicolet Inc. - travaux de recouvrement de pavage. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel LES PAVAGES DE NICOLET INC., entrepreneur, s'engagent à exécuter les travaux de recouvrement de pavage, pour le prix de $138,355.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

227-75
Contrat L.N. Cimentiers Finisseurs Enrg.- travaux de constr. de trottoirs et bordures. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MM. Jean-Guy LABRANCHE et Jacques NOURRY, entrepreneurs, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "L.N. CIMENTIERS FINISSEURS ENRG.", s'engagent à exécuter les travaux de construction de trottoirs et bordures, pour le prix de $49,936.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

228-75
Approb. plan subdiv. lots 14-13 et 15-16, Boul. Des Récollets. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 14 et 15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 14-13 et 15-16 situés Boulevard Des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

229-75
Sign. plan et livre de renvoi subdiv. lots 14-13 et 15-16. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 14 et 15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 14-13 et 15-16 situés Boulevard Des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

230-75
Approb. plan subdiv. lots 6-5 et 7-11, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 6-5 et 7-11 situés dans la Zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

231-75
Sign. plan et livre de renvoi subdiv. lots 6-5 et 7-11, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, montrant la subdivision d'une partie des lots 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 6-5 et 7-11 situés dans la Zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

232-75
Approb. plan subdiv. lot No. 15-5-2, Zone ind. No.1. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-5-2 situé dans la Zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

233-75
Sign. plan et livre de renvoi subdiv. lot 15-5-2, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 15-5-2 situé dans la Zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

234-75
Approb. plan subdiv. lot 19-17, Boul. St-Jean, app. à J.-L.Chartier. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 16 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 19 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 19-17

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Jean-Louis CHARTIER.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

235-75
Approb. plan subdiv. lots 169-1-77, 169-1-95, 170-129 à 170-133, app. Aux Filles de Jésus et au Séminaire. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 169-1 et 170 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 169-1-77 et 169-1-95 et 170-129 à 170-133 appartenant aux Filles de Jésus et au Séminaire de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

236-75
Comptes payés, mai 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,315,454.12 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de mai 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

237-75
Comptes à payer, liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Xerox		$ 491.33
Periodica Inc.		6.00
Yves Normand		27.00
Nettoyeurs Modernes	- Bâtisses	496.84
" "	- Poste No. 1	182.00
" "	- Postes Nos 2 et 3	152.43
" "	- Poste No. 1	182.00
" "	- Postes Nos 2 et 3	496.84
" "	- Postes Nos 2 et 3	138.78
Metropolitain Equipement Enr.		3,138.45
Massicotte & Fils	- Boul. Des Forges	5,216.04
" "	- Rue Paul Sauvé	30,224.12
Laurentide Ready-Mix Equipement		11,684.80
Hôpital Ste-Marie		190.50
Germain & Frère		2,184.00
Jean-Paul Duguay		130.38
Yvon Couture		200.00
Comm. des Acc. du Travail		2,280.85
Clément & Frères		9,521.82
Les Produits de Ciment St-Maurice		4,561.40
Brunelle Inc.		17,304.00
Jacques Beaudry		9.50
Marcel Boily		22.00
Roland Gagnon		145.00
Roger Rompré		44.00
Yvon Ratelle		76.86
Charles-Edouard Provencher		79.40
Roger Loisel		198.20

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

Luc Langlois	$ 28.60
Jean-Paul Duguay	15.60
Maurice Galarneau	168.60
Rosaire Francoeur	54.00
Marcel Duval	15.80
André Daviau	156.00
Réjean Boucher	100.00
" "	20.70
Raoul Bellavance	94.60
Jean Alarie	83.80
Lionel Duval	227.20
Gaston Desaulniers	137.00
" "	65.65
Guy Roussel	107.60
Gilles Pothier	88.60
Jean-Paul Poisson	24.40
Yvon Poirier	65.00
Fernand Pellerin	159.60
Guy Larivière	196.20
Gilles Grenier	19.40
Jean-Louis Goneau	56.40
Anatole Houle	192.60
Jean-Paul Dorion	294.26
Léo Bellerose	197.00
Roland Bacon	102.20
" "	23.72
Jean-Maurice Massicotte	157.60
André Verville	101.40
Service d'Anesthésie T.-R.	54.00
Georges Normand	100.00
Jean-Marc Lessard	40.00
Johnson Controls	1,050.00
Hôpital Ste-Marie	33.75
Hôpital St-Joseph	1,413.00
Centre de Réadaptation	18.70
Roger Caron	176.00
Restaurant aux Copains	47.98
Probec 5	168.20
Michel Mathieu	15.00
Garage Léveillé	272.00
André Laneuville	37.87
Maurice Lamirance	47.38
Centre Sportif Marcotte	2,073.95
Fonderie de Grand'Mère	2,250.00
L. Gosselin & Fils Ltée	8,065.08
P.A. Gouin	5,422.30
J.U. Houle Ltée	1,151.00
Troupe 50ième Des Récollets	98.00
Télé-Communication	50.00
St-Maurice Aero Club	186.14
Canron Limited	8,440.52
Yamaha Canada Music	15.00
Roger Provencher	88.90
U.Q.T.R.	80.63
Jacques Trudel	124.50
Michel Pratte	159.59
Club Athlétisme Dominos	1,200.00
Dame Armand Longval	479.00
Aigles de Trois-Rivières	5,243.00
Nova Durocher Inc.	14,763.00
Dalby Inc.	15,800.00
Plomberie Antoine St-Onge Inc.	32,109.75
L. Desrochers & Fils Ltée	735.80

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

238-75
Acc. offre d'achat de M. Pierre Paquin - ptie des lots 7, 14 et 15, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que l'offre de M. Pierre PAQUIN relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 7, 14 et 15 situé dans la Zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 100,000 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $13,000.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

239-75
Acc. offre d'achat de Plancon Inc., lot 15-5, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que l'offre de PLANCON INC. relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 15-5 situé dans la Zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 50,000 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $8,500.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Minsitre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

240-75
Aucune objection à la dem.de Matte Autom. Inc. - permis de location de véhicules automobiles. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à présenter à l'encontre de la demande de MATTE AUTOMOBILE INC. désirant obtenir de la Régie des Transports du Québec un permis de location de véhicules automobiles.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

241-75
Protocole d'entente - Organisation de la finale provinciale des Jeux du Québec, été 1975. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un protocole d'entente à intervenir entre la Société des Jeux du Québec Inc., la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la Ville du Cap-de-la-Madeleine, d'une part, et le Service de la Sécurité des Etablissements et des Mesures d'Urgence du Ministère des Affaires Sociales et le Service de la Protection Civile, d'autre part, et régissant l'organisation de la finale provinciale des JEUX DU QUEBEC, été 1975.

Le tout sujet à l'approbation du Directeur du Service de la Récréation et des Parcs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

242-75
Approb. plan subdiv. lots 26-108,

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 7 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 26 et 27

26-109, 26-110 et 27-90, Boul. Des Forges, app. à M. A. Milot. Adoption.

du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots 26-108, 26-109, 26-110 et 27-90 situés Boulevard Des Forges et appartenant à M. Alcide MILOT.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

243-75 Approb. plan subdiv. lot 5-4, Boul. St-Jean, app. à M. P. St-Louis. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 5 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 5-4 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Pierre SAINT-LOUIS.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU:

244-75 Nomination du Lieutenant Roland Alarie comme Capitaine de Police. Adoption.

Que le Lieutenant Roland ALARIE, suite à la recommandation du Directeur de Police, soit et est par les présentes nommé en qualité de Capitaine de Police, en remplacement du Capitaine Wilson Massicotte, à l'occasion de sa mise à la retraite.

ADOPTE.

MM. Goneau et Thibeault se déclarent contre la nomination d'un Capitaine sans la tenue d'examens de promotion.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

VENDREDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 197

Avis motion amendement règlement No.4 - ligne de const.rue Ptie J. Crevier.

245-75 Contrat Ville et Construc-teurs St-Maurice Ltée const.de flucola-teurs Usi-ne traite-ment d'eau $538,000. Adoption

246-75 Protoco-le d'entente entre Ville et Haut-Com. à la Jeu-

A une Assemblée spéciale du Conseil
Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, l
juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf ce
quinze, à neuf heures du matin,, en la mani
les formalités prescrites par la loi, à la
étaient présents tous les membres du Cons

Son Honneur le Maire:
Messieurs les conseillers:

Gilles
Fernanc
Léo
Antoine
Léopol
Gaston
Fernan
Jean-G
Li one 1

Avis motion amendement règlement No.4 - ligne de const.rue Ptie J. Crevier.

Je donne avis par les présentes que
à une prochaine assemblée un règlement am
ment No. 4, pour modifier la ligne de con
partie de la rue. Jeanne Crevier.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de j

Signé: Fernand Colbert.

245-75 Contrat Ville et Construc-teurs St-Maurice Ltée const .de flucola-teurs Usi-ne traite-ment d'eau $538,000. Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Ga

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibea

Que Son Honneur le Maire soit autor
et au nom de la Ville de Trois-Rivières
seing privé en vertu duquel CONSTRUCTEURS

à une
ment
parti

PROPO

SECON

et au
seinc
entre
tion
teme
$ 538
prép
seil

au d
ment

IL E

et a
entr
à la

SAMEDI, LE 21ième JOUR DE JUIN 1975.

nesse,aux Sports et Loisirs. Ateliers socio-culturels.

ment à la réalisation d'ateliers socio-culturels dirigés par le Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

247-75 Adoption et ratification du compte-rendu du 16 juin 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 juin 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

248-75 Rapport Gérant mun. mesure spéciales re; grève employés manuels Services Extérieurs. Adoption.

ATTENDU que le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux (Section des Services Extérieurs) a fait parvenir au Ministre du Travail un avis de grève en date du 18 juin 1975;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance d'un rapport du gérant municipal, daté du 20 juin 1975, concernant les mesures spéciales envisagées en cas de grève des employés manuels;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le Conseil reçoit et approuve le rapport du gérant municipal daté du 20 juin 1975, concernant les mesures spéciales envisagées en cas de grève des employés manuels le 27 juin 1975 à 00:01 heure ou les jours qui suivront.

ADOPTE.

249-75 Engagement de M.Clément St-Cyr comme vérificateur interne Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Clément ST-CYR, C.A., soit et est par les présentes engagé en qualité de Vérificateur interne de la Ville de Trois-Rivières, au salaire de $17,000.00 par année, pour l'année 1975, et ce, à compter de la date de son entrée en fonction.

ADOPTE.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

MAIRE.

GB/cl

VENDREDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1975.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 27ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à deux heures et trente de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

250-75. Acceptation par le Conseil des propositions re: nouveau contrat de travail Syndicat Nat.Cath. Emp.Mun.T.R. Inc. Section Services Ext. Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes les propositions du conciliateur du Ministère du Travail du Québec ayant trait à un nouveau contrat de travail à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et Le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux de Trois-Rivières Inc. (Section des Services Extérieurs) qui a accepté ces propositions au cours d'une assemblée générale de ses membres tenue à Trois-Rivières, le 26 juin 1975.

ADOPTE.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUIN 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 30ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbaux des 16, 21 et 27 juin 1975 Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 1975 et ceux des séances spéciales tenues le 21 juin et le 27 juin 1975 soient adoptés.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

f) Règlement concernant les roulottes,
avis donné par M.le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 avril 1975.

g) Amendement au règlement No. 15 concernant l'utilisation de l'eau - installation d'économiseurs lorsqu'il s'agit d'appareils de climatisation et de réfrigération,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 26 mai 1975.

h) Amendement au règlement No. 3 - Quant à ce qui a trait au Gérant, à l'Adjoint au Gérant et au Directeur des Travaux Publics,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 26 mai 1975.

i) Amendement au règlement No. 191 re: Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 re: Construction de stations de service prohibée dans la zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 2 juin 1975.

k) Amendement au règlement No. 10 - Quant à ce qui a trait au déversement de sable et détritus dans les eaux et cours d'eau municipaux,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

l) Amendement au règlement No. 191 - re: agrandissement de la zone IB-1 située dans la zone industrielle No. 2,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

m) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones dans le secteur situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 16 juin 1975.

n) Amendement au règlement No. 186 - re: installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

a) Que le règlement No. 576, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de nivellement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine sur la Place Charles P. Rocheleau, les rues J.A. Tessier et Roméo Martel, et

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUIN 1975

251-75
Règ. 576
emprunt
$267,000.
travaux
rues Rocheleau, Martel
& Tessier
Amélioration
locale.
Adoption.

autorisant un emprunt au montant de $267,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil;

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur, sera tenue le 11 juillet 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

[redacted]-75
[redacted].No.
[redacted]-AAZ-254
noms à certaines rues
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 13-AAZ-254, amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

253-75
Acceptation
par le Conseil des
plans re:
travaux aqueduc et égout
du règ. 576.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout dans le Secteur "Les Jardins Laviolette Inc.", tels que décrits par le règlement No. 576, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement, et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

254-75
Approbation subdivision
Lots 2037-4
[redacted]37-5 rue
[redacted]-Paul
[redacted]artenant
[redacted]ille.

Rescindée le 9/9/75.
Résol. No. 326-75

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 16 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 2037 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 2037-4 et 2037-5 situés rue St-Paul et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

255-75
S.Honneur
Maire autorisé à signer
plan et livre
renvoi -lots
2037-4 & 5.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre,

en date du 16 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 2037 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 2037-4 et 2037-5 situés rue St-Paul et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

256-75
Lots 194-24-1 et 194-25-1 appartenant à Jean-Louis Paquin, situés rue Bergeron. Approbation.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 194-24 et 194-25 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 194-24-1 et 194-25-1, situés rue Bergeron et appartenant à M. Jean-Louis PAQUIN.

ADOPTE.

257-75
Lot No. 9-4 appartenant à Réjean Paquin, situé Boul.St-Jean Approbation.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 22 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 9 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot No. 9-4 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Réjean CROTEAU.

ADOPTE.

258-75
Lot No. 272-1 appartenant à Laurier Dumont, situé Boul.St-Jean Approbation.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 272 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 272-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Laurier DUMONT.

ADOPTE.

259-75
Lots Nos. 208-6, 208-7 & 208-8 situés rue Tebbutt appartenant à Florian Labonté Approbation.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold ALARIE

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie CHASTENAY, Arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 208-6, 208-7 et 208-8, situés rue Tebbutt et appartenant à M. Florian LABONTE.

ADOPTE.

Nettoyeurs Modernes:
Entretien - Bâtisses de la Ville
Entretien - Postes Nos 2 & 3 (2 au 14 juin/75)
Entretien - Poste No. 1 (2 au 14 juin/75)

La Pépinière des Laurentides Inc.:
Plantation d'arbres et arrosage 10

Marcel Dubé:
Achat de piquets

2 60-75
Lot No. I
207-13 s:
tué rue
Tebbutt <
apparte n< ,
à M. Rob<
Janvier

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUIN 1975

Terrassement Moderne:	
Plantation de fleurs	$ 1,155.70
Thérèse Gilbert Enr.:	
Achat de souliers - Policiers	2,452.30
Remboursement de dépôt	124.40
Xeros Canada Ltée:	
Location et papeterie	2,147.21
Richard Piché Inc.:	
Remise de dépôt - re: Achat souffleuses	4,850.00
Chambre de Commerce:	
Versement acompte - octroi 1975	12,000.00
B. Tousignant & Fils.:	
Surprime - Assurance Indemnité (Trésorier, Assistant-trésorier, Comptable, Caissier)	256.00
Roger Provencher:	
Honoraires - Encanteur et remboursement de déboursés	249.80
Trust Général du Canada:	
Honoraires - Administration - Fonds de Pension 1974	3,248.98
Chambre de Commerce - Cap-de-la-Madeleine:	
Bal de l'Amitié Québécoise	25.00
Origène Bellemare:	
Dépenses d'automobile - Mai 1975	51.00
Réal Ayotte:	
Dépenses d'automobile - Préposé aux parcomètres Mai 1975 - et voyage à Montréal	134.00
André Laneuville:	
Dépenses - Congrès Ste-Jovite - Ass.Can. d'Urb.	205.95
René Monfette:	
Dépenses - Congrès - Directeur des Achats Hull	263.74
Jacqueline Pothier:	
Préparation de buffet - Foyer des Artistes	60.00
Marché St-Louis:	
Achats divers - Commission Exposition	62.61
Palais du Dragon:	
Réunions dîners - Comité de promotion - Expo/75	17.05
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Exposition - Mai 1975	100.00
Loisirs Ste-Cécile:	
Programmation estivale 1975 - 1er versement - Entente S.D.L.	500.00

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUIN 1975

Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. $ 300.00

Centre Landry:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 235.00

Loisirs des Vieilles Forges:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 225.00

Loisirs Ste-Thérèse:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 450.00

Loisirs Ste-Marguerite:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 225.00

Loisirs St-Jean Brébeuf:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 225.00

Loisirs St-Sacrement:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 225.00

Sous-Comité Jeunesse - Comité de Citoyens:
Programmation estivale/75 - 1er versement
Entente S.D.L. 225.00

Club Natation Mégophias:
Octroi - Opération club de natation et équipe
de water-polo - 1er versement
Entente S.D.L. 4,500.00

Roland Bourdon:
Entretien - Ile St-Quentin - 1er versement
Entente S.D.L. 600.00

Jean-Charles Gaudreault:
Concierge - Entretien après location -
S.D.L. 16 juin 1975 48.00
Concierge - Entretien après location -
S.D.L. 21 juin 1975 48.00

Comité Zone F.B.A.Q. Trois-Rivières:
Frais d'arbitrage - 22 juin au 15 juillet 1975
Acompte 1,500.00

Armand Allard:
Remboursement de petite-caisse 103.40

Guy-Paul Simard:
Remboursement de petite-caisse 178.75

Association des Gérants Municipaux du Québec:
Cotisation annuelle - Année 1975-76 40.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUIN 1975.

262-75
Convention entre André St-Onge "Cantine Henri" franchise pour été 1975 sur Ile St-Quentin. $375.00 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et M. André ST-ONGE, faisant affaires sous la raison sociale de "CANTINE HENRI", relativement à l'opération d'une franchise de "cantine ambulante" exclusive sur le site de l'Ile St-Quentin, pour la période du 25 juin au 15 septembre 1975, moyennant le paiement d'une somme de $375.00, à raison de trois (3) paiements de $125.00 chacun, à compter du 1er juillet 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jean Lamy
Ass't GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

GB/cl

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 14ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 juin 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 11 juillet 1975 concernant le règlement No. 576 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 15 concernant l'utilisation de l'eau - installation d'économiseurs lorsqu'il s'agit d'appareils de climatisation et de réfrigération,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 26 mai 1975.

g) Amendement au règlement No. 3 - Quant à ce qui a trait au Gérant, à l'Adjoint au Gérant et au Directeur des

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

Travaux Publics,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 26 mai 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 re: Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

i) Amendement au règlement No. 191 re: Construction de stations de service prohibée dans la zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 2 juin 1975.

j) Amendement au règlement No. 10 - Quant à ce qui a trait au déversement de sable et détritus dans les eaux et cours d'eau municipaux,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

k) Amendement au règlement No. 191 - re: agrandissement de la zone IB-1 située dans la zone industrielle No. 2,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

l) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones dans le secteur situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 16 juin 1975.

m) Amendement au règlement No. 186 - re: Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

Avis motion. Résol. pour rescinder résol. re: vente de terrain à MM. St-Amant.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 28 avril 1975 concernant une vente de terrain à MM. Denis ST-AMANT et Guy ST-AMANT.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de juillet 1975.

Signé: Fernand Colbert.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

263-75
Règl. 570 - Roulottes. Adoption.

Que le règlement No. 570 concernant les roulottes soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

264-75
Compte rendu, 30/6/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 juin 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

265-75
Vente à M. Denis St-Amant, lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2, Zone ind. No. 1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Denis ST-AMANT un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 22-7-3-2 et 23-172-2-2 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, contenant une superficie de 53,259 pieds carrés, pour le prix de $0.10 le pied carré et représentant une somme de $5,325.90 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

266-75
Install. enseignes - Inters. Ste-Julie, St-Prosper et De La Terrière, Papineau. Adoption.

Que le Directeur de Police soit et est par les présentes autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "ARRET-STOP" aux quatre (4) coins à l'intersection des rues Ste-Julie - St-Prosper et De La Terrière - Papineau, conformément à l'article 14 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

267-75
Contrat - Hydro-Québec, station de pompage, rue Tebbutt. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de la station de pompage située rue Tebbutt, dans la zone industrielle No. 2, à Trois-Rivières, pour une période d'une année, à compter du 11 juillet 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

268-75
Acc. offre d'achat de Fontac Inc., lots P.226 et P.227, zone ind. No. 2. Adoption.

Que l'offre de FONTAC INC. relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 226 et 227 (P.226 et P.227) situés dans la zone industrielle No. 2, d'une superficie approximative de 100,000 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $6,000.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

269-75
Achat de M. Dominique Beaudry, lot P.23. Re: prolongement de la rue Marguerite d'Youville. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Dominique BEAUDRY un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot 23 (P.23) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 15,763 pieds carrés, pour le prix de $3,500.00 payable comptant, aux fins du prolongement de la rue Marguerite d'Youville. Ladite somme de $3,500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la Municipalité.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAz-196.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

270-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction	$ 2,000.00
Camions à Incendie Pierreville Ltée	2,930.71
Ferron, Nobert, Young, Lanouette & Ass.	550.00
Cusson & Frères Ltée	409.48
Brunelle Inc.	360.00
Bégin Paysagiste	297.18
Bégin Paysagiste	1,135.00
Jean-Paul Bérard	266.00
Jean De Charette	192.00
Club des Femmes de Carrière	100.00
G. Courchesne - Mr Jeff	266.00
Asbestos Builders Co. Ltd	595.00
Alvin Doucet	70.24
André Gingras	40.86
Gérard Vallée	136.68
J.A. St-Pierre Ltée	171.73
Safety Kleen Canada Ltd	66.00
" " " "	23.76
Yves Robichaud	618.10
Edmond Archambeault Inc.	349.76
Armand Allard	69.60
A.B. Dick	43.09
A.B. Ready Mix Inc.	93.90
Poulin Distribution Enr.	159.28
" " "	62.42
Télé-Communication	56.00
Rodna Enr.	99.99
Robert Racine	36.00
Fleuriste Laviolette	17.00
Publication du Golf	60.00
Pavage de Nicolet Inc.	2,180.06
" " "	3,084.13
" " "	41,406.45
Gaston Paillé	1,886.51
Jean-Paul Demontigny	3,595.00
Massicotte & Fils	11,685.88
" "	8,234.18
Les Cimentiers Finisseurs	30,396.94

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

Garage Léveillé	327.90
Les Industries SMI Ltée	28,890.00
" " " "	27,540.00
" " " "	2,925.00
H.G. Gauthier Inc.	31.50
" " "	18.00
Normand Jalbert	43.25
Conrad Godin	208.00
Le Nouvelliste	73.50
" "	72.80
" "	174.50
" "	140.80
Nettoyeurs Modernes	496.84
" "	293.48
" "	164.99
" "	182.00
" "	147.88
Marché Victoria	321.13
Marché St-Louis	154.04
Jean-Louis Levasseur	100.00
Librairie Dusseault Ltée	26.45
Association des Acheteurs	45.00
Loisirs St-Philippe	325.00
Loisirs Ste-Cécile	325.00
Club d'Athlétisme Dominos	150.00
Centre Landry	325.00
Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle	250.00
Loisirs Les Rivières	325.00
Loisirs Ste-Marguerite	325.00
Loisirs Ste-Thérèse	200.00
Loisirs Des Vieilles Forges	200.00
Comité Zone F.B.A.Q.	1,457.00
Bertrand Lemètre	400.00
Vincent Marcotte	470.00
Claude Cabana	690.00
Roland Bourdon	62.50
Ulbéric Carignan Ltée	10.60
Club Eleveurs d'Animaux	50.00
Aigles Junior Trois-Rivières	1,000.00
Club de Baseball Les Aigles Trois-Rivières	500.00

Allocations d'automobile - Juin 1975

Jean-Paul Duguay	$ 24.60
Lionel Duval	142.80
" "	20.00
Marcel Duval	15.00
Rosaire Francoeur	50.00
Roland Gagnon	50.00
Maurice Galarneau	150.20
" "	20.00
André Daviau	192.20
Réal Ayotte	100.40
Roland Bacon	110.60
Roger Baril	23.20
Raoul Bellavance	85.60
Origène Bellemare	76.80
Léo Bellerose	195.40
Réjean Boucher	120.00
Jean-Louis Goneau	65.60
Jean-Paul Dorion	40.00
Fernand Gendron	24.80
Yvon Ratelle	166.80
" "	20.00
Roger Rompré	46.80
Guy Roussel	137.00

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

André Verville	112.20
Charles-Edouard Provencher	55.92
Fernand Verville	169.00
Yvon Poirier	67.00
Jean-Paul Poisson	26.40
Gilles Pothier	103.80
Jean-Maurice Massicotte	163.20
Roger Loisel	194.40
Luc Langlois	125.80
Guy Larivière	179.00
Gilles Grenier	12.80
Maurice Grenier	22.40
Anatole Houle	184.40
Jean Alarie	112.00
" "	62.40
" "	513.87
André Dupont	$ 46.00
Guimond Electrique	55.00
Laboratoire de Construction du Québec	102.00
Labrecque & Vézina	7,154.03
" "	826.42
Pluritec	6,645.08
Service Sanitaire Régional	186.40
Hydro-Québec	721.96
R.J. Lévesque	312.08
" "	800.00
Labrecque & Vézina	2,435.99
Marinex	669.42
Francis Hankin	136.62
Québec Combustion	42,030.00
" "	15,036.82
Canadien Pacific	769.67
" "	13.43
" "	13.43
" "	13.43
" "	13.43
" "	13.43
" "	6.71
" "	6.71
" "	13.43
" "	241.57
" "	30.88
" "	30.88
" "	61.76
" "	61.76
" "	60.76
" "	47.32
" "	47.32
" "	233.36
" "	38.32
" "	54.91
" "	291.46

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Gonèau

271-75
Approb. plan subdiv. lots 181-1-138 à 181-1-148, 181-1-84-1 et

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 10 juillet 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 181-1, 181-1-84, 181-1-85 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 181-1-138 à 181-1-148, 181-1-84-1 et 181-1-85-2

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

181-1-85-2, rue De L'Esplanade. Adoption.

situés rue De l'Esplanade et appartenant à MM. Roland HOULD, M.D., Jean BROUILLETTE, M.D., Jean-Louis LETOURNEAU, M.D. et Jean LAFRENIERE, M.D.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

272-75
Comptes payés, juin 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,529,340.59 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de juin 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

273-75
Contrat Regional Asphalte - re: travaux de pavage. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel REGIONAL ASPHALTE - DIVISION DE PAGE CONSTRUCTION INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de pavage, pour le prix de $165,769.80, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

274-75
Contentieux autorisé à comparaître - Cause: Clément Héroux. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000831-75 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Clément HEROUX, demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

275-75
Contentieux autorisé à comparaître - Cause: Jacques Milette. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000804-75 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Jacques MILETTE est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures nécessaires et utiles jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

276-75
Signature convention collective entre la Ville et le Syndicat Nat. Cath. des Employés Mun. - Serv. Extérieurs. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer la nouvelle convention collective entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYES MUNICIPAUX - SERVICES EXTERIEURS, de la Ville de Trois-Rivières, suite à l'entente intervenue entre les parties et fixant ladite convention pour la période du 23 février 1975 au 22 février 1977.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

JL/ho

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 28ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de la séance régulière du 14 juillet 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 15 concernant l'utilisation de l'eau, installation d'économiseurs lorsqu'il s'agit d'appareils de climatisation et de réfrigération,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 26 mai 1975.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 re: Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 re: Construction de stations de service prohibée dans la zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 2 juin 1975.

i) Amendement au règlement No. 191 - re: Agrandissement de la zone IB-1 située dans la zone industrielle No. 2,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones dans le secteur situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 16 juin 1975.

k) Amendement au règlement No. 186 - re: Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

Avis motion. Am. au règl. No. 3 - Gérant, Adj. au Gérant, Dir. des T. Publics et Dir. du Personnel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 3, quant à ce qui a trait au Gérant, à l'Adjoint au Gérant, au Directeur des Travaux Publics et au Directeur du Personnel.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juillet 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Am. au règl. No. 186 - re: Stationnement rue Goulet.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur la rue GOULET, entre les rues Notre-Dame et St-Philippe.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juillet 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Règl. pour combler coût des intérêts sur avances re: Règl. 437, constr. passage inférieur rue Père Daniel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à combler l'excédent du coût des intérêts sur les avances effectuées en vertu du règlement No. 437 concernant la construction d'un passage inférieur rue Père Daniel.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juillet 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Règl. pour combler coût des intérêts sur avances re:

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à combler l'excédent du coût des intérêts sur les avances effectuées en vertu du règlement No. 478 concernant la construction de l'infrastructure et les fondations du prolongement du Boulevard Parent ainsi qu'une voie de raccordement de la Transquébécoise au Boulevard Parent, et des travaux

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

Règl. 478 - Travaux, Boul. Parent.

de drainage de ces voies vers la rivière St-Maurice, le tout dans la zone industrielle No. 2.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juillet 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Am. au règl. No. 186 - Enlèv. de compteurs de stat. sur ptie rue N.-Dame.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour enlever des compteurs de stationnement sur une partie de la rue Notre-Dame.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juillet 1975.

Signé: Léopold Alarie.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

277-75
Compte rendu, 14/7/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 14 juillet 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

278-75
Règl. 10-C. Déversement de sable et détritus dans les cours d'eau municipaux. Adoption.

Que le règlement No. 10-C (1975) amendant le règlement No. 10, quant à ce qui a trait au déversement de sable et détritus de tous genres dans les eaux et cours d'eau municipaux, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

279-75
Résol. rescindant résol. re: Vente de terrain à MM. St-Amant. Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 28 avril 1975 ayant trait à une vente de terrain à MM. Denis et Guy ST-AMANT soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

280-75
Contrat Rosaire Lapointe re: Entretien des bâtisses. Pér. 6 ms. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et ROSAIRE LAPOINTE, relativement aux travaux d'entretien et de nettoyage de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque, de la bâtisse Nobert-Dugré et de la Cour Municipale, pour une période de six mois à compter du 29 juillet 1975 et renouvelable pour une autre

période de 6 mois.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

281-75
Approb. plan subdiv. lot 207-13, Ch. Des Forges. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 12 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 207-13 situé sur le Chemin des Forges et appartenant à Dame Pierre PAQUETTE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

282-75
Approb. plan subdiv. lots 227-7 et 227-8, Boul. Parent. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 10 juillet 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 227-7 et 227-8 situés Boulevard Parent et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

283-75
Autor. sign. plan et livre renvoi subdiv. lots 227-7 et 227-8, Boul. Parent. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 10 juillet 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 227-7 et 227-8 situés Boulevard Parent et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

284-75
Achat de M. André Laforest lot 204-P.2, re: Elargiss. du Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. André LAFOREST un emplacement connu et désigné comme étant composé du lot 204-P.2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $1,200.00 payable comptant aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

285-75
Vente à M. Pierre Paquin lots 15-16, 14-13, 6-5 et 7-11, zone ind. No. 1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gilles G. Garceau, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre PAQUIN un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 15-16, 14-13 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et des lots 6-5 et 7-11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 101,397 pieds carrés, pour le prix de $0.13 le pied carré et représentant une somme de $13,181.61 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

286-75
Autorisation M. J.Charette, C.A. à signer les chèques. Adoption.

Que le Gérant de la Ville, Monsieur Jacques Charette, C.A., soit autorisé à signer les chèques et les billets promissoires émis par la Ville, en l'absence du Comptable et/ou du Trésorier.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

287-75
Contrat Les Carreaux Ramca Ltée - Fourniture et pose d'un revêtement de caoutchouc tennis Parcs Lambert et Pie XII. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel LES CARREAUX RAMCA LTEE, entrepreneur, s'engage à fournir et à poser un revêtement de caoutchouc "Sportflex" aux jeux de tennis des Parcs Lambert et Pie XII selon les plans préparés par M. Origène Bellemare, Ingénieur.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

288-75
Acc. proposition Des Tourelles Inc. et Prudent Dargis Inc. - re: dé-

Que la proposition présentée par les Compagnies "Des Tourelles Inc." et "Prudent Dargis Inc." concernant le développement du Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, soit acceptée telle que présentée au Comité de Coordination tenue à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le 21 juillet 1975 et que cette proposition soit soumise à la Société

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

veloppement du Secteur N.-D.-de-la-Paix. Adoption.

d'Habitation du Québec pour approbation.

Qu'après étude détaillée de cette proposition, des recommandations soient faites par le Service d'Urbanisme avant l'émission d'un permis de construction.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

289-75
Protocole d'entente entre la Ville et le Comité Org. des Jeux du Qué. - re: Finale provinciale-été 1975. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et LE COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC DU GRAND TROIS-RIVIERES INC., ETE 1975 en ce qui a trait à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, Eté 1975, tenue du 14 au 24 août 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

290-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

St-Louis & Frère Enr.	$ 2,825.00
" " "	300.00
Pierre Bellemare & Fils Ltée	475.00
Yvon Fournier Ltée	152.95
Pointe-du-Lac Démolition Inc.	770.00
" " " "	200.00
L.B. Néon Inc.	100.00
Me Lionel Martin, notaire	140.00
Mes Sawyer, Leblanc & Leblanc, notaires	75.00
Marcel Dubé	178.00
D C B Industries Ltée	19.31
Cie Can. Service de Linge Inc.	176.90
Marc Beauchamp Inc.	833.00
Le Nouvelliste	336.90
Le Nouvelliste	26.00
U.Q.T.R.	40.81
Nettoyeurs Modernes Enr.	182.00
Nettoyeurs Modernes Enr.	822.17
Xerox Canada Ltée	251.64
Xerox Canada Ltée	1,750.00
Restaurant Chez Louise	56.80
Au Sabot d'Or	19.98
Raoul Chênevert Ltée	129.75
Jacques Le Nettoyeur 1970 Enr.	138.50
Palais du Dragon Inc.	79.03
Station Carré Des Forges	25.22
Robert Rousseau	28.20
André Dupont	46.00
René Daigle - Serv. de la Récréation et des Parcs	200.00
Jean-Paul Lemay - Serv. de la Récréation et des Parcs	200.00
Guy-Paul Simard	467.08
Pouliot, Guérard & Ass.	3,935.00
René De Cotret, St-Arnaud et Associés	1,650.00
Agence Publicitaire P.G. de Granby Inc.	500.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

291-75
Contrat d'engagement du policier Jacques Genest - Instructeur à l'Institut de Police du Québec. (2 ans) Adoption.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un contrat d'engagement entre le Gouvernement du Québec, le policier Jacques GENEST, la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers Inc. de la Ville de Trois-Rivières en vertu duquel la Ville accepte de prêter les services du policier Jacques GENEST pour occuper la fonction d'instructeur à l'Institut de Police du Québec pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er juillet 1975 jusqu'au 1er juillet 1977.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

292-75
Approb. plan subdiv. lots 177-67-1..... ....178-115-1, Secteur N.-D.-de-la-Paix. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 177-67, 177-75, 177-76, 177-77, 177-78, 177-79, 177-80, 178-89, 178-95, 178-113, 178-114, 178-115 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 177-67-1, 177-75-1, 177-76-1, 177-77-1, 177-78-1, 177-79-1, 177-80-1, 178-89-1, 178-95-11 178-113-1, 178-114-1, 178-115-1 situés dans le secteur de rénovation Notre-Dame-de-la-Paix et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

293-75
Autor. sign. plan et livre renvoi, subdiv. lots 177-67-1 .....178-115-1, secteur N.-D.-de-la-Paix. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 177-67, 177-75, 177-76, 177-77, 177-78, 177-79, 177-80, 178-89, 178-95, 178-113, 178-114, 178-115 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 177-67-1, 177-75-1, 177-76-1, 177-77-1, 177-78-1, 177-79-1, 177-80-1, 178-89-1, 178-95-1, 178-113-1, 178-114-1, 178-115-1 situés dans le secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

294-75
Approb. plan subdiv. lots 178-95-2 ..... 178-121-1, Secteur N.-D.-de-la-Paix. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 178-95, 178-101, 178-102, 178-109, 178-113, 178-114, 178-115, 178-119, 178-120, 178-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 178-95-2, 178-101-1, 178-102-1, 178-109-1, 178-113-2, 178-114-2, 178-115-2, 178-119-1, 178-120-1, 178-121-1 situés dans le secteur de rénovation Notre-Dame-de-la-Paix et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUILLET 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

295-75
Autor. sign. plan et livre renvoi subdiv. lots 178-95-2 .... 178-121-1, Sect. de rénovation N.-Dame-de-la-Paix. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 178-95, 178-101, 178-102, 178-109, 178-113, 178-114, 178-115, 178-119, 178-120, 178-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 178-95-2, 178-101-1, 178-102-1, 178-109-1, 178-113-2, 178-114-2, 178-115-2, 178-119-1, 178-120-1, 178-121-1 situés dans le secteur de rénovation Notre-Dame-de-la-Paix et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

296-75
Enlèv. caractère de "rue", lots 177-44 et 178-95. Adoption.

Que le caractère légal de "rue" soit enlevé sur les lots 177-44 et 178-95 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, à prendre les procédures nécessaires au Service du Cadastre pour que le caractère légal de "rue" soit enlevé sur les lots énumérés ci-dessus.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 11ième JOUR D'AOUT 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 11ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum:

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal. Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 28 juillet 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975,
maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Règlement d'emprunt - Construction d'une station de pompage pour le collecteur Père Daniel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

f) Amendement au règlement No. 15 concernant l'utilisation de l'eau, installation d'économiseurs lorsqu'il s'agit d'appareils de climatisation et de réfrigération,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 26 mai 1975.

LUNDI, LE 11ième JOUR D'AOUT 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 re: Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 re: Construction de stations de service prohibée dans la zone CB-13-4,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 2 juin 1975.

i) Amendement au règlement No. 191 - re: Agrandissement de la zone IB-1 située dans la zone industrielle No. 2,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones dans le secteur situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 16 juin 1975.

k) Amendement au règlement No. 186 - re: Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

l) Amendement au règlement No. 3 concernant le Gérant, l'Adjoint au Gérant, le Directeur des Travaux Publics et le Directeur du Personnel,
avis donné par M.le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 28 juillet 1975.

m) Amendement au règlement No. 186 - Stationnement prohibé rue Goulet,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 28 juillet 1975,
maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.

Avis motion. Am. au règl. 186 - Station. prohibé rues St-Joseph et Louis Allyson.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur les rues St-Joseph et Louis Allyson, dans la zone industrielle No. 1.

Lu en Conseil, ce 11ième jour d'août 1975.

Signé: Léopold Alarie.

Avis motion. Am. au règl. No. 4 - Constr. de maisons d'habitation, secteur Des Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, pour permettre la construction de maisons d'habitation seulement sur les lots situés en front des boulevards dans le secteur Des Forges.

Lu en Conseil, ce 11ième jour d'août 1975.

Signé: Fernand Colbert.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

297-75
Règl. 437-A, pour combler

a) Que le règlement No. 437-A, autorisant un emprunt au montant de $7,946.90 pour combler le coût des intérêts sur les avances

coût des intérêts sur avances effectuées en vertu du règl. 437 - Passage inférieur Père Daniel. Adoption.

effectuées par le Ministère d'Expansion Economique Régionale (Ottawa) en vertu du règlement 437 (Entente Canada-Québec), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 20 août 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

298-75
Règl. 478-A, pour combler coût des intérêts sur avances effectuées en vertu du règl. 478 - Prolongement Boulevard Parent. Adoption.

a) Que le règlement No. 478-A, autorisant un emprunt au montant de $7,132.49 pour combler le coût des intérêts sur les avances effectuées par le Ministère d'Expansion Economique Régionale (Ottawa) en vertu du règlement 478 (Entente Canada-Québec), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 20 août 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

299-75
Règl. No. 186-Z-23 - pour enlever parcomètres devant 1561, N.-Dame et interd. stationnement. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-23, amendant le règlement No. 186, enlevant les parcomètres devant la propriété portant le numéro civique 1561 de la rue Notre-Dame à Trois-Rivières et interdisant le stationnement à cet endroit, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

300-75
Compte rendu 28/7/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 juillet 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

301-75
Vente à M. J. Rodolphe Plourde, lot 1130-34. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. J. Rodolphe PLOURDE un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1130-34 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construi-

LUNDI, LE 11ième JOUR D'AOUT 1975.

tes pour le prix de $3,800.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

302-75
Quittance en faveur de M. Armand Blouin, rente capitalisée affectant lot No. 26-117. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de quittance préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Armand BLOUIN, par lequel la Ville de Trois-Rivières donne quittance et main-levée de la rente capitalisée affectant le lot No. 26-117 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, par lettre et résolution, a reçu de la Commission Scolaire de Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1975-1976, fixée à $1.24 par cent dollars de la valeur des biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Ville de Trois-Rivières, telle que portée au rôle d'évaluation pour ladite année;

ATTENDU qu'il convient, conformément aux articles 537, 537-A, 537-B et 537-C de la Charte de la Ville, d'autoriser le Trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

303-75
Autor. Trésorier à percevoir taxe scolaire pour l'année 1975-1976. Adoption.

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1975-1976 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour ladite année.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

304-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

De L'Orme Construction	$ 532.40
L.N. Cimentier Enr.	11,555.47
Saillant Inc.	27,690.00
" "	1,400.00
André Boisvert	3,621.23
Regional Asphalte	33,728.80
Vandry, Jobin, Gravel, Falardeau et Ass.	1,800.27
Laboratoire de Construction	582.00
Paul Charland	128.00
Laboratoire de Construction	288.20
Canadien Pacifique	2,409.37
Ebacher & Massicotte	84.00
Fernand Larivée	99.53
Can. Japan Trade Council	25.00

Léo Langlois	$	5.15
Rodrigue Lemire		10.00
Grégoire Royer		8.00
Publication du Golf		10.00
Racine, Larochelle & Associés		1,375.00
Le Nouvelliste		201.60
Gaston Bédard Inc.		367.50
Nettoyeurs Modernes - Poste No. 1		364.00
Nettoyeurs Modernes - Poste No. 2		288.98
Nettoyeurs Modernes - Remboursement dépôt sur soumission		2,500.00
Terrassements Modernes		575.00
Service de Gestion Industrielle		85.80
André Marcil		50.70

Allocations d'automobiles - juillet 1975:

Roland Bacon	106.80
Anatole Houle	205.00
Robert Rousseau	23.60
André Verville	72.20
Origène Bellemare	53.60
Léo Bellerose	131.40
Gaston Desaulniers	92.20
Jean-Paul Duguay	17.60
Raoul Bellavance	37.60
Luc Langlois	83.40
Marcel Duval	27.40
André Daviau	105.60
Charles-Edouard Provencher	97.00
Maurice Galarneau	72.20
" " - Transport des hommes	10.00
Rosaire Pouliot	16.80
Lionel Duval	170.00
" " - Transport des hommes	25.00
Yvon Ratelle	172.40
" " - Transport des hommes	25.00
Comité de Zone F.B.A.Q. - T.-R.	351.00
Fédération de Baseball Amateur	470.00
Association Sportive St-Philippe:	
Moniteur sportif - 2e versement	100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement	250.00
Loisirs Ste-Cécile:	
Moniteur sportif - 2e versement	100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement	437.50
Progr. estivale - 2e versement	425.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle:	
Moniteur sportif - 2e versement	100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement	375.00
Progr. estivale - 2e versement	100.00
Loisirs Normanville:	
Baseball mineur - Octroi 1er versement	250.00
Loisirs St-Sacrement:	
Baseball mineur - Octroi 1er versement	500.00
Progr. estivale - 2e versement	75.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Moniteur sportif - 2e versement	100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement	125.00
Progr. estivale - 2e versement	75.00
Loisirs Ste-Thérèse:	
Moniteur sportif - 2e versement	100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement	125.00
Progr. estivale - 2e versement	150.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Moniteur sportif - 2e versement	100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement	250.00
Progr. estivale - 2e versement	75.00

LUNDI, LE 11ième JOUR D'AOUT 1975.

Loisirs St-Jean Brébeuf:		
Baseball mineur - Octroi 1er versement	$	250.00
Progr. estivale - 2e versement		75.00
Loisirs Notre-Dame:		
Moniteur sportif - 2e versement		50.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement		125.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix:		
Moniteur sportif - 2e versement		100.00
Baseball mineur - Octroi 1er versement		250.00
Jean-Paul Lemay:		
Animateur Pl. Hôtel de Ville et Parc Pie XII		200.00
Sous-Comité Jeunesse:		
Programmation estivale - 2e versement		75.00
René Daigle:		
Animateur - Piscines Parc Pie XII - 2e versement		200.00
Marius Cormier:		
Concession restaurant et entretien Centre Notre-Dame de la Paix - versement final		850.00
Centre Landry:		
Moniteur sportif - 2e versement		100.00
Baseball mineur - octroi 1er versement		437.50
Progr. estivale - 2e versement		76.00
Roland Bourdon:		
Entretien - Ile St-Quentin - 2e versement		600.00
Marguerite Plamondon:		
Achat de poteries		54.00

Exposition 1975:

Mme Georette Champoux:	
Confection de drapeaux	61.00
Roland Fafard:	
Montage kiosque artisanat	50.00
René Jean:	
Travail - spectacle Tente le Canton	150.00
Marché St-Louis:	
Achats divers - Réunions Expo	359.69
René Monfette:	
Travail spécial - Statistiques	25.00
Gilles Morin:	
Travail publicitaire	50.00
Palais du Dragon:	
Repas - réunions Comm. de l'Expo	124.87
Claude Raymond:	
Travail publicitaire - Canal 13	100.00
Paul-Emile Guilbert:	
Montage de kiosques - Pavillon Commercial	570.00
Normand Choquette:	
Travail publicitaire	100.00
Claude Dubois:	
Spectacle - stade de baseball	2,000.00
Le Match:	
Spectacle - stade de baseball	1,000.00
Analystes Audio Analysts Inc.	
Equipement de sonorisation et d'éclair.	1,399.88
La Troupe de Ballet Jazz l'Agapè:	
Spectacle - stade de baseball	125.00
Aqua-Stars Inc.:	
Spectacle nautique	2,525.00
Jean Alarie:	
Remboursement petite caisse	149.25
Centre Equestre Trois-Rivières:	
Achat de rubans	257.80
Corporation du Grand Prix Equestre	
Remise de bourses	2,000.00
I.M.G. Circus Corporation	
Spectacle - stade de baseball	28,000.00
Orchestre Bavarois (Agence P.G. Gravel)	
Frais d'orchestre	2,500.00

LUNDI, LE 11ième JOUR D'AOUT 1975.

Hans Stumpf:	
Orchestre	$ 350.00
Groupe Pestak:	
Orchestre	200.00
Tente Le Canton:	
Pestak	200.00
Guy Fortin	60.00
Jacques Dumoulin	175.00
Les Québécoises	Gratuit
Les Bohémiennes	35.00
Requium	125.00
La Clique	100.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

305-75
Protocole d'entente entre la Ville et le Comité Organisateur des Jeux du Québec - Usage du Colisée. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et le COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC DU GRAND TROIS-RIVIERES, ETE 1975, concernant l'usage exclusif du Colisée de Trois-Rivières en vue de l'organisation et de la réalisation de manifestations socio-culturelles, pour la période du 12 au 24 août 1975, à l'occasion de la tenue de la Finale Provinciale des Jeux du Québec, Eté 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

306-75
Vente à Plancon Inc. lot 15-5-2, zone ind. No. 1. Adoption.

rescindée par 349-85 et 423-85

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à PLANCON INC. un emplacement connu et désigné comme étant le lot 15-5-2 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 49,337 pieds carrés, pour le prix de $0.17 le pied carré et représentant une somme de $8,387.29 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

307-75
Approb. plan subdiv. lots 34-3 et 34-4, Boul. St-Jean et app. à J. Lefebvre. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 8 août 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 34 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots 34-3 et 34-4 situés Boulevard St-Jean et appartenant à M. Julien LEFEBVRE.

ADOPTE.

LUNDI, LE 11ième JOUR D'AOUT 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

308-75
Contrat de louage de services - M. Nelson Leblanc - re: entretien de l'aéroport. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de louage de services en vertu duquel M. Nelson LEBLANC s'engage à faire tous les travaux nécessaires et utiles pour maintenir l'aéroport de Trois-Rivières dans un bon état d'opération constante, employant pour ce faire la matériel et la machinerie fournis par la Ville, moyennant le prix de $9,635.00 pour l'année 1975 et $10,615.00 pour l'année 1976, plus une allocation d'automobile de $10.00 par semaine.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

309-75
Protocole d'entente entre la Ville et le Comité Organisateur des Jeux du Québec - Cyclisme dans les rues de la Ville. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et le COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC DU GRAND TROIS-RIVIERES INC., ETE 1975, concernant l'utilisation des rues de la Ville pour la tenue de compétitions de cyclisme à l'occasion de la Finale Provinciale des Jeux du Québec du 14 au 24 août 1975.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 25ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 août 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 20 août 1975 concernant les règlements 437-A et 478-A soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 13 - Modification au tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No.191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

d) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

e) Amendement au règlement No. 191 re: Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

f) Amendement au règlement No. 186 - re: Installation de parcomètres dans le parc de stationnement st-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

g) Amendement au règlement No. 4 re: construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

Avis motion. Résol. pour rescinder résol. du 30/6/75 re: approb. subdiv. lot 2037.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil, le 30 juin 1975, concernant l'approbation du plan de subdivision d'une partie du lot 2037 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'août 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Règl. re: achat deux propriétés rue Des Forges. Emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat de gré à gré des propriétés appartenant à M. Lucien Doucet et au Gouvernement du Québec et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'août 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Règl. re: travaux d'éclairage par can. souterr, - diverses rues de la Ville. Emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'éclairage par canalisation souterraine sur diverses rues de la Ville et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'août 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Règl. taxe d'am. locales-travaux d'aqueduc et de voirie. Emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc et de voirie et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'août 1975.

Signé: Fernand Colbert.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

310-75
Compte rendu, 11/8/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 11 août 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

311-75
Règl. 3-B ce qui a trait

Que le règlement No. 3-B, amendant le règlement No. 3, concernant les officiers et employés de la Ville, quant à ce qui a trait

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

au gérant, aux gérants-adjoints et au dir. du personnel. Adoption.

au poste de gérant, des gérants-adjoints et du directeur du personnel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

312-75
Règl. No. 191-37-E, zonage du secteur St-Michel. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 191-37-E, amendant le règlement No. 191, pour intégrer dans la zone IB-1 la partie de terrain comprise entre la limite est de la dite zone, le Boulevard Parent, la rue Tebbutt et l'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné (secteur St-Michel) sera tenue le 4 septembre 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

313-75
Règl. No. 186-Z-22 - Stationnement prohibé, rue Goulet. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-22, amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur la rue Goulet, entre les rues Notre-Dame et St-Philippe, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

314-75
Règl. No. 186-Z-24 - Stationnement prohibé , rues St-Joseph et Ls Allyson. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-24 amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur les rues St-Joseph et Louis Allyson, dans la zone industrielle No. 1, doit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

315-75
Autor. M. J.-Y. Martin, comptable en chef à signer les chèques. Adoption.

Que M. Jean-Yves Martin, Comptable en chef de la Ville de Trois-Rivières, soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 5 du règlement No. 23.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

316-75
Installation

Que le Directeur de Police soit et est par les présentes

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

d'enseignes rue Goulet. Adoption.

autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté sud-ouest de la rue Goulet, entre les rues Notre-Dame et St-Philippe, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

317-75
Approb. plan subdiv. lots 177-85 et 177-44-1, Boul. Des Forges. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 177 et 177-44 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 177-85 et 177-44-1 situés Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

318-75
Approb. plan subdiv. lots 2037-4-1 et 2037-4-2, rue St-Paul. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 16 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 2037-4 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 2037-4-1 et 2037-4-2 situés rue St-Paul et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

319-75
Approb. plan - correction lot 181-783. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, montrant la correction du lot 181-783 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

320-75
Contrat Johnson Controls Ltée - Entretien des systèmes automatiques à l'Hôtel de Ville et au C. Culturel. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel JOHNSON CONTROLS LTEE s'engage à exécuter les travaux d'entretien des systèmes automatiques de contrôle installés à l'Hôtel de Ville, pour le prix de $1,270.00 par année, et au Centre Culturel, pour le prix de $630.00 par année. Le tout conformément aux clauses et données mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

321-75
Comptes payés, juillet 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,188,995.72 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de juillet 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

322-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Labrecque & Vézina	$ 1,394.34
Québec Combustion	17,221.88
Me Léonce Roy	773.00
H. Blanchette Limitée	450.00
St-Maurice Aero Club	390.00
American Public Works Ass.	70.00
Ass. des Ingénieurs Municipaux	50.00
A.Q.T.E.	25.00
Association Canadienne d'Urbanisme	10.00
Laboratoire de Construction	186.80
Roger Caron	88.00
Inspectronic	4,221.87
Michel Mathieu	15.00
Le Nouvelliste	114.00
Regional Asphalte	65,471.01
Fernand Beaulieu	14.00
J.A.M. Langlois	360.00
Nettoyeurs Modernes	320.78
Pelletier & Pelletier Ass.	7.00
Malbeuf Equipement	2,333.20
C.P.S. Spécialités Enr.	302.95
Plâtre Mauricien Enr.	3,900.00

Allocations d'automobiles - juillet 1975:

Réal Ayotte	120.20
Roland Bacon	45.00
Fernand Gendron	77.20
Jean-Louis Goneau	35.60
André Laneuville	89.20
Guy Larivière	80.40
Maurice Massicotte	95.80
Fernand Pellerin	125.60
Yvon Poirier	48.20
Gilles Pothier	71.60
Charles-Edouard Provencher	60.18
Guy Roussel	142.20
Jacques St-Laurent	38.68
Réjean Boucher	127.60
Gilles Grenier	60.60
Jean-Paul Poisson	66.20
Gaston Desaulniers	65.60
Armand Allard	53.67
Alvin Doucet	74.89
Ligue Junior Balle Molle	125.00
A.Q.T.L.	8.00
Roland Bourdon	600.00
Claude Cabana	255.00
Bertrand Lemètre	125.00
Vincent Marcotte	160.00

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

Exposition 1975:

B. Tousignant Ltée	$ 985.00
Joe Bagdoo	511.04
Claude Baril	688.96
Roland Lemire	23.00
Jean-Louis Levasseur	6,800.00
Marché St-Louis	116.40
E. Martin	540.00
J.J. Martin	500.00
Charles Milot	566.50
Stanislas Panneton	3.50
Robert Paquin	350.00
Robert Pelletier	150.00
André Pélissier	200.00
R. Provencher TV	59.95
Source Vive Limitée	24.00
Studio St-Cyr	66.76
Station Carré des Forges	23.70
Théâtre des Marguerites	125.00
U.Q.T.R.	18.00
Association des Coureurs en canots de la Mauricie	1,000.00
Alain Gentes	20.00
Paul-Emile Guilbert	505.00
Gaston Trudel	198.00
Douglas Thibeault	693.92
Crémerie de Trois-Rivières	3,758.61
Dandee Donuts	153.90
Dufresne & Frère	661.00
Equipement Restaurant National	23.20
Roland Fafard	350.00
Fleuriste Laviolette	37.50
Alexandre Gaudet	241.77
Jeanne-Mance Grenier	42.60
P.E. Guilbert	853.50
Maurice Guimond	550.00
Fernand Hamel	136.11
Jean Hamel	50.00
Anatole Houle	280.00
Bruce Johansen	375.00
J. Lafrenière Inc.	95.28
Gaston Laplante	150.00
Robert Buist	14.70
Cadets de la Marine	2,193.88
Commandant Escadrille	4,823.10
Amusement Business	21.00
Jacques Arseneault	30.78
B.C. Réfrigération	300.00
Denis Beaudry	1,000.00
La Belle Musique	159.20
Breuvages Bégin	482.80
Jean Alarie	119.70
Dalby Inc.	987.75
" "	2,000.00
Gaston Bourassa Ltée	6,367.72

ADOPTE.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières a laissé circuler un véhicule non muni de deux plaques d'immatriculation;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

323-75
Autor. Chef du Contentieux à produire

. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise le Chef du Contentieux et/ou son assistant, à produire une confession de jugement dans la cause portant le No. 27-1436-75 de la Cour des Sessions

LUNDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1975.

confession de jugement - Cause: No. 27-1436-75. Adoption.

de la Paix, District des Trois-Rivières; le Procureur Général de la Province de Québec - vs - la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

324-75
Contrat Hydro-Québec re: terrain de jeux intersection Boul. Rigaud et 6ième Rue. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins du terrain de jeux situé à l'intersection du Boulevard Rigaud et de la 6ième Rue, à Trois-Rivières, pour une période d'une année, à compter de la date de la livraison du pouvoir.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

CONSIDERANT que la finale provinciale des Jeux du Québec, tenue du 14 au 24 août 1975, marque une époque historique dans les annales des villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT que les éclatants succès remportés témoignent hautement du travail admirable et du dévouement inlassable des membres du Comité Organisateur;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit vivement de cette brillante réussite, en même temps que de ses heureuses conséquences;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

325-75
Félicitations au Comité Organisateur des Jeux du Québec, Eté 1975, pour le succès remporté. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux de s'associer aux autorités des villes du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest pour offrir au Dr Paul Lacoursière, Président, ainsi qu'à tous et chacun des membres du Comité Organisateur des Jeux du Québec, Eté 1975, l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées du témoignage empressé de sa très vive reconnaissance.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 9ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, à la suite de son ajournement, le 8 septembre 1975, par MM. les conseillers Fernand Goneau et Jean-Guy Laferté, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire: Gilles BEAUDOIN
Messieurs les conseillers: Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 août 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 4 septembre 1975 concernant le règlement No. 191-37-E soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

e) Amendement au règlement No. 186 - Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

f) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

Avis motion. Règl. pour fixer rémunération du Maire et des Cons.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour fixer la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de septembre 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Résol. pour rescinder rés. approb. subdiv. lot 207-13.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution No. 260-75, adoptée par le Conseil le 30 juin 1975, concernant l'approbation du plan de subdivision du lot 207-13 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de septembre 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Règl. taxe d'am. locales - Travaux, rue Davidson.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue Davidson et la rue portant le No. 218-102 et appropriant les fonds nécessaires pour en payerle coût.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de septembre 1975.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Règl. taxe d'am. locales - Travaux, rue Désiré Ricard.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la rue Désiré Ricard et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de septembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. taxe d'am. locales - Travaux rue Le Corbusier, Terr. de l'Intendant, Terr. du Gouv.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Le Corbusier, la Terrasse de l'Intendant et la Terrasse du Gouverneur et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de septembre 1975.

Signé: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

326-75
Résol. 30/6/75, subdiv. lots 2037-4 et 2037-5, rescindée.
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 30 juin 1975 concernant l'approbation du plan de subdivision des lots 2037-4 et 2037-5 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

327-75
Règl. 578 - Acquisition et démolition propr. M. L. Doucet et Gouv. du Qué. Emprunt au fds de roul. Adoption.

Que le règlement No. 578, autorisant le Conseil à engager son crédit pour les fins de l'acquisition et de la démolition de deux immeubles, propriété de Monsieur Lucien DOUCET et du GOUVERNEMENT DU QUEBEC, et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

328-75
Règl. No. 13-AAZ-255, prolongement Boul. Parent. Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-255, amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, quant à ce qui a trait au prolongement du Boulevard Parent, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

329-75
Résolutions d'emprunt au fonds de roul. Re: Règl. 578 pour l' acquisition et démolition prop. M. L. Doucet et Gouv. du Québec. Adoption.

a) Que pour procéder à l'acquisition et à la démolition de la propriété de M. Lucien DOUCET située à 597 rue Des Forges autorisées par le règlement No. 578, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur du dit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312, une somme de $16,500.00. La dite somme de $16,500.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1976 et les autres versements à pareille date les années consécutives.

b) Que pour procéder à l'acquisition et à la démolition de la propriété du GOUVERNEMENT DU QUEBEC située à 442 rue Bonaventure autorisées par le règlement No. 578, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur du dit règlement d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312, une somme de $5,000.00. La dite somme de $5,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1976 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

330-75
Règl. 579, travaux d'éclair. à can. souterr.. Emprunt au fds de roul. Adoption.

Que le règlement No. 579, autorisant le Conseil à engager son crédit aux fins des travaux d'éclairage de rues à canalisation souterraine pour un montant de $38,500.00, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

331-75
Résol. d'emprunt au fds de roulement re: Règl. 579, travaux d'éclairage à can. souterraine. Adoption.

Que pour exécuter les travaux d'éclairage à canalisation souterraine autorisés par le règlement No. 579, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur du dit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de $38,500.00. La dite somme de $38,500.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1976 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

332-75
Compte rendu, 25/8/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 août 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

333-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Jean Masson Inc.	$ 13,180.00
Yvon Couture	14,700.00
Poulin Distribution	206.63
Harel & Frères	18.30
Marius Trépanier	39.00
Y. Beauregard Enr.	1,596.51
Nettoyeurs Modernes - Postes Nos 2 et 3	337.84
" " - Poste No. 1.	542.59
Massicotte & Fils	8,632.73
Me Jules Provencher	678.75
Claude Tremblay	257.50
Photographic Surveys Inc.	32,371.14
Roland Milot	220.00
Services de Gestion Industrielle	59.40
Marathon Realty Co. Ltd	3-7.42
H.G. Gauthier	21.30
Jean Fréchette Ltée	16,927.12
" " "	1,348.58
Jacques Trudel	331.50
M.F.O.A.	130.00
Canadian General Electric	66,300.05
Baptiste Transport	63.00
Dalby Inc.	2,967.25
" "	1,040.35
Alvin Doucet	131.37
Guy-Paul Simard	192.27

Allocations d'automobiles - août 1975:

Roger Rompré	106.60
" "	45.00
Jean Alarie	194.00

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

Jean Alarie	$ 147.20
Roger Loisel	136.40
Rosaire Francoeur	35.60
Yvon Ratelle	165.20
" "	20.00
Maurice Galarneau	158.80
" "	20.00
" "	5.00
Anatole Houle	141.00
André Daviau	221.20
" "	5.00
Luc Langlois	120.00
Marcel Duval	70.40
Rosaire Pouliot	27.00
Frances Renaud	12.00
Raoul Bellavance	93.80
Jean-Paul Poisson	18.60
Gilles Grenier	4.80
Lionel Duval	88.00
" "	10.00
Jean-Paul Dorion	97.20
Robert Rousseau	41.60
Jean-Paul Duguay	22.00
Gaston Desaulniers	141.80
Léo Bellerose	145.40
Réal Ayotte	97.60
Roland Bacon	102.00
Origène Bellemare	84.20
Jean-Louis Goneau	64.00
Guy Larivière	178.00
Jean-Maurice Massicotte	151.40
Fernand Pellerin	142.20
Guy Roussel	122.20
André Verville	102.20
Roger Loisel	208.00
Trottier Métal Inc.	345.00
Jean Méthot	151.76
Classique Internationale de Canots	600.00
Comité Zone F.B.A.Q. de T.-R.	101.00
Association du Soccer Mineur	66.00
Pavillon Mgr St-Arnaud	540.00
Roger Perreault	270.00
Diane Marchand	270.00
Michel Gaudet	270.00
Centre Landry	810.00
Johanne Charette	390.00
Club de Natation Mégophias	1,350.00

Exposition 1975:

Maurice Sévigny	500.00
Paul Rivard	300.00
François Moreau	400.00
Jean-Baptiste Lord	375.00
Claude Jutras	200.00
Fernand Babin	125.00
Louis Bolduc	250.00
Robert Buist	700.00
Paul Carle	60.00
Paul Champagne	105.00
Jean Pothier	85.00
Rosaire Lapointe	1,000.00
Comité Organisateur des Jeux du Québec	35.00
Ecole de Ski Nautique Gaston Godin	1,000.00
Guy Guindon Assurances	125.00
André Ferron Assurances	90.00
Robert Paquin	308.80
Roger Picard	2,232.61
Claude Jutras	43.80
Gaston Sévigny	15.00

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

André Gauthier	$	50.00
Louis Bolduc		31.90
Van Den Elzen		50.00
Paul Fehmiu		56.00
Gaston Houle		85.00
Charles Trahan		50.00
Anselme Huot		65.75
Luc Pépin		60.00
Réal Grenier		66.72
Raymond Lebeau		3.00
Denis Boisvert		8.50
Denis Béland		10.00
Couvoir Gilles Coutu		74.00
Jacques Duval		28.40
Camille Bernard		150.00
Le Restaurant le XVe		23.55
Station Carré Des Forges		8.75
Compagnie Claude Néon		1,800.00
Léopold Laroche		262.00
Carol Projean		30.00
Québec Haut-Parleurs		1,525.00
J.E. Prud'Homme		800.00
" "		454.06
P.H. Marineau -		24.64
" "		30.24
" "		42.56
" "		20.16
" "		502.44
" "		571.47
" "		291.76
" "		222.66
" "		308.00
Regional Asphalte		145,390.71

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

334-75
Acc. plans travaux rue Désiré Ricard (règl. 577). Dem. approb. Serv. de Protection de l'Environnement. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Désiré Ricard tel que décrits par le règlement No. 577, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement, et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

335-75
Acc. plans travaux rue Davidson (règl. 580). Dem. approb. Serv. de Protection de l'Environnement. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue Davidson et la rue portant le numéro 218-102 tels que décrits par le règlement numéro 580, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement, et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Québec, du 30 septembre au 3 octobre 1975;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

336-75
Délégation au Congrès de l'Union des Municipalités du 30/9/75 au 3/10/75. Adoption.

Que les membres du Conseil, le Gérant Municipal, le Chef du Contentieux et le Greffier de la Ville sont par les présentes autorisés à assister au congrès et, de plus, le Trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

337-75
Approb. plan subdiv. lot 11-15, Boul. St-Jean et app. à M. Y. Dufresne. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 14 août 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 11 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 11-15 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Yvon Dufresne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

338-75
Approb. plan subdiv. lot 207-14, rue Tebbutt, app. à M. R. Janvier. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 207-14 situé rue Tebbutt et appartenant à M. Robert Janvier.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

339-75
Autor. sign. livre et plan subdiv. lots 177-85 et 177-44-1, Boul. Des Forges, app. à la Ville. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 177 et 177-44 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 177-85 et 177-44-1 situés Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

340-75
Contrat Massicotte & Fils Ltée - Travaux de réaménage-

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MASSICOTTE & FILS LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de réaménagement du Parc Pie XII et d'aménagement du Parc

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

ment du Parc Pie XII et d'aménag. du Parc Lambert. Adoption.

Lambert, pour le prix de $136,044.50, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

341-75
Contrat Massicotte & Fils Ltée - Travaux divers secteur "Les Jardins Laviolette". Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MASSICOTTE & FILS LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur les rues du secteur "LES JARDINS LAVIOLETTE" pour le prix de $122,955.42, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

342-75
Quittance donnée par la Ville à Porteau Inc. re: Projet A pour le développement du secteur Notre-Dame-de-la-Paix. Adoption.

Que la Ville comparaisse dans un acte de mainlevée préparé par Me François St-Arnaud, notaire, et dont projet a été soumis à l'assemblée afin que la Ville donne mainlevée de tous droits absolument quelconques, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro: 296,628 et aussi consente à la vente du terrain représentant une superficie de 85,556 pieds carrés par PORTEAU INC. à Paul Perrault Construction Ltée mais en autant qu'ils affectent l'immeuble suivant, savoir:

Désignation:

Un emplacement situé dans le secteur Notre-Dame de la Paix en la cité de Trois-Rivières connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, cedit emplacement de forme irrégulière, est borné au nord-ouest par le lot 177-59 (rue Des Cyprès) et 178-169 (rue Des Cyprès); au nord-est, par partie résiduelle des lots 178-113, 178-114, 178-115, 178-95; au sud-est, par la partie résiduelle des lots 178-115, 178-95, 178-89, 177-67, 177-80; au sud-ouest, par la partie résiduelle des lots 177-80, 177-79, 177-78, 177-77, 177-76, 177-75; mesurant au nord-ouest le long de la Rue Des Cyprès (282-0 pi), deux cent quatre-vingt-deux pieds; au nord-est, (100.0 pi) cent pieds le long de la partie résiduelle du lot 178-113; (50.0 pi) cinquante pieds le long de la partie résiduelle du lot 178-114; (22.0pi) vingt-deux pieds le long de la partie résiduelle du lot 178-115; (157-0 pi) cent cinquante-sept pieds le long de la partie résiduelle du lot 178-95; au sud-est, (15.10 pi) quinze pieds et un dixième le long de la partie résiduelle du lot 178-115; (30.90 pi) trente pieds quatre-vingt-dix centièmes le long de la partie résiduelle du lot 178-95; (35.10 pi) trente-cinq pieds dix centièmes le long de la partie résiduelle du lot 178-95; (48.0 pi) quarante-huit pieds le long de la partie résiduelle du lot 178-89; (68.0 pi) soixante-et-huit pieds le long de la partie résiduelle du lot 177-67; (84.9 pi) quatre-vingt-quatre pieds neuf dixièmes le long de la partie résiduelle du lot 177-80; au sud-ouest sucessivement (29.0 pi) vingt-neuf pieds le long de la partie résiduelle du lot 177-80, (50.0 pi) cinquante pieds le long de la partie résiduelle du lot 177-79, (50.0 pi) cinquante pieds le long de la partie résiduelle du lot 177-78, (50.0 pi) cinquante pieds le long de la partie résiduelle du lot 177-77, (50.0 pi) cinquante pieds le long de la partie résiduelle du lot 177-76, (100.0 pi) cent pieds le long de la partie résiduelle

du lot 177-75; la parcelle ainsi délimitée renferme une superficie de (85,556 p.c.m.a.) quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante-six pieds carrés, mesure anglaise, ce qui est conforme à la description donnée aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel, et à la désignation contenue dans les titres de propriété.

L'emplacement ainsi délimité renforme les parcelles suivantes, à savoir:

1.- Une partie de la subdivision SOIXANTE-SEPT du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P.177-67_ du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le lot 177-68; au nord-est, par le lot 178-89; au sud-est, par la partie résiduelle du lot 177-67, au sud-ouest, par le lot 177-80; mesurant au nord-ouest et au sud-est, (68.0 pi) soicante-et-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest (29.0 pi) vingt-neuf pieds renfermant une superficie de (1,972 p.c.m.a.) mille neuf cent soixante-douze pieds carrés, mesure anglaise.

Cet emplacement sera éventuellement connu comme étant le lot 177-67-1 du susdit cadastre officiel.

2.- La subdivision SOIXANTE-HUIT du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177.68) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le lot 177-69; au nord-est, par le lot 178-90; au sud-est, par le lot 177-67 au sud-ouest, par le 177-79, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (68.0 pi) soixante-huit pieds au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (3,400 p.c.m.a.) trois mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

3.- La subdivision SOIXANTE-ET-NEUF du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177.69) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-70; au nord-est, par le 178-91; au sud-est, par le 177-68, au sud-ouest, par le 177-78 mesurant au nord-ouest et au sud-est, (68.0 pi) soixante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (3,400 p.c.m.a.) trois mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

4.- La subdivision SOIXANTE-ET-DIX du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177.70) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-71; au nord-est, par le 178-92; au sud-est, par le 177-69, au sud-ouest, par le 177-77, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (68.0 pi) soixante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds renfermant une superficie de (3,400 p.c.m.a.) trois mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

5.- La subdivision SOIXANTE-ET-ONZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177.71) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, 177-73, 177-72; au nord-est, par le 178-93, au sud-est, par le 177-70, au sud-ouest, par le 177-76, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (68.0 pi) soixante-huit pieds au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (3,400 p.c.m.a.) trois mille quatre cents pieds, mesure anglaise.

6.- La subdivision SOIXANTE-ET-DOUZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177.72) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-59 (rue Des Cyprès) au nord-est, par le 178-94, au sud-est, par le 177-71, au sud-ouest, par le 177-73, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (46.0 pi) quarante-six pieds; au nord-est et au sud-ouest (100.0 pi) cent pieds, renfermant une superficie de (4,600 p.c.m.a.) quatre mille six cents pieds carrés, mesure anglaise.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

7.- La subdivision SOIXANTE-ET-TREIZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-73) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire; borné au nord-ouest, par le 177-59 (rue Des Cyprès); au nord-est, par le 177-72, au sud-est, par les 177-71 et 177-76, au sud-ouest, par le 177-74, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (46.0 pi) quarante-six pieds, au nord-est et au sud-ouest (100.0 pi) cent pieds, renfermant une superficie de (4,600 p.c.m.a.) quatre mille six cents pieds carrés, mesure anglaise.

8.- La subdivision SOIXANTE-ET-QUATORZE du lot CENT SOIXANTE-ET-DIX-SEPT (177-74) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Etant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-59 (rue Des Cyprès), au nord-est par le 177-73, au sud-est, par le 177-76, au sud- ouest par le 177-75 mesurant au nord-ouest et au sud-est, (46.0 pi) quarante-six pieds, au nord-est et au sud-ouest (100.0 pi) cent pieds, renfermant une superficie de (4,600 p.c.m.a.) quatre mille six cents pieds carrés, mesure anglaise.

9.- Une partie de la subdivision SOIXANTE-QUINZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (p. 177-75) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-59 (rue Des Cyprès), au nord-est, par le 177-74, au sud-est, par le 177-76, au sud-ouest, par partie résiduelle du lot 177-75, mesurant au nord-ouest et au sud-est (14.9 pi) quatorze pieds neuf dixièmes, au nord-est et au sud-ouest, (100.0 pi) cent pieds renfermant une superficie de (1,490 p.c.m.a.) mille quatre cent quatre-vingt-dix pieds carrés, mesure anglaise.

Cet emplacement sera éventuellement connu comme étant le lot 177-75-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision aura été déposé.

10.- Une partie de la subdivision SOIXANTE-SEIZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P. 177-76) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par les lots 177-75, 177-74, 177-73, au nord-est, par le 177-71, au sud-est, par le 177-77, au sud-ouest par la partie résiduelle du 177-76, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (84.9 pi) quatre-vingt-quatre pieds neuf dixièmes, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (4,245 p.c.m.a.) quatre mille deux cent quarante-cinq pieds carrés, mesure anglaise.

Cet emplacement sera éventuellement connu comme étant le lot 177-76-1 dès que le plan de subdivision aura été déposé.

11.- Partie de la subdivision SOIXANTE-DIX-SEPT du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P. 177-77) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-76, au nord-est, par le 177-70, au sud-est, par le 177-78, au sud-ouest, par la partie résiduelle du 177-77, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (84.9 pi) quatre-vingt-quatre pieds neuf dixièmes, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (4,245 p.c.m.a.) quatre mille deux cent quarante-cinq pieds carrés, mesure anglaise.

Cet emplacement sera éventuellement connu comme étant le lot 177-77-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision aura été déposé.

12.- Partie de la subdivision SOIXANTE-DIX-HUIT du lot CENT SOICANTE-DIX-SEPT (P.177-78) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-77, au nord-est, par le 177-69, au sud-est, par le 177-79, au sud-ouest, par la partie résiduelle du lot 177-78, mesurant au nord-ouest et au sud-est (84.9 pi) quatre-vingt-quatre pieds neuf dixièmes, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie (4,245 p.c.m.a.) quatre mille deux cent quarante-cinq pieds carrés, mesure anglaise.

Cet emplacement sera éventuellement connu comme étant le lot 177-78-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision aura été déposé.

13.- Partie de la subdivision SOIXANTE-DIX-NEUF du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P. 177-79) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-78, au nord-est, par le 177-68, au sud-est, par le 177-80, au sud-ouest, par la partie résiduelle du 177-79, mesurant au nord-ouest et au sud-est (84.9 pi) quatre-vingt-quatre pieds neuf dixièmes, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (4,245 p.c.m.a.) quatre mille deux cent quarante-cinq pieds carrés, mesure anglaise.

Cette parcelle sera éventuellement connue comme étant le lot 177-79-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision aura été déposé.

14.- Partie de subdivision quatre-vingt du lot CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P. 177-80) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 177-79; au nord-est, par le 177-67, au sud-est et au sud-ouest, par la partie résiduelle du lot 177-80, meusrant au nord-ouest et sud-est, (84.9 pi) quatre-vingt-quatre pieds neuf dixièmes, au nord-est et au sud-ouest, (20.0 pi) vingt-neuf pieds, renfermant une superficie de (2,462 p.c.m.a.) deux mille quatre cent soixante-deux pieds carrés, mesure anglaise.

Cette parcelle sera éventuellement connue comme étant le lot 177-80-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières dès que le plan de subdivision en aura été déposé.

15.- Partie de la subdivision QUATRE-VINGT-QUINZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P. 178-95) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le 178-169 (rue Des Cyprès), au nord-est, par les 178-113, 178-114, partie ci-après décrite du lot 178-115, partie résiduelle du lot 178-95, au sud-est, par la partie résiduelle du lot 178-95, au sud-ouest, par la partie du lot 178-89 ci-après décrite,les lots 178-90, 178-91, 178-92, 178-93, 178-94, mesurant au nord-ouest, (66.0 pi) soixante-six pieds, au nord-est (172.0 pi) cent soixante-douze pieds le long des lots 178-113 à 178-115, (157.0 pi_ cent cinquante-sept pieds le long de la partie résiduelle du lot 178-95, au sud-est (30.90 pi) trente pieds quatre-vingt-dix centièmes et (35.10 pi) trente-cinq pieds dix centièmes, au sud-ouest (329.0 pi) trois cent vingt-neuf pieds, renfermant une superficie de (16,863 p.c.m.a.) seize mille huit cent soixante-trois pieds carrés, mesure anglaise.

Cette parcelle sera éventuellement connue comme étant le lot 178-95-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision en aura été déposé.

16.- Une partie de la subdivision QUATRE-VINGT-NEUF du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P.178-89) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-90, au nord-est, par le 178-95, au sud-est, par la partie résiduelle du lot 178-89, au sud-ouest, par le 177-67, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (48.0 pi) quarante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (29.0 pi) vingt-neuf pieds, renfermant une superficie de (1,392 p.c.m.a.) mille trois cent quatre-vingt-douze pieds carrés, mesure anglaise.

Cette parcelle sera éventuellement connue comme étant le lot 178-89-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision en aura été déposé.

17.- La subdivision QUATRE-VINGT-DIX du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-90) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-91, au

au nord-est, par le 178-95, au sud-est, par le 178-89, au sud-ouest, par le 177-68, mesurant au nord-ouest et au sud-est (48.0 pi) quarante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (2,400 p.c.m.a.) deux mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

18.- La subdivision QUATRE -VINGT-ONZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178.91) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-92, au nord-est, par le 178-95, au sud-est, par le 178-90, au sud-ouest, par le 177-69, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (48.0 pi) quarante-huit pieds au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (2,400 p.c.m.a.) deux mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

19.- La subdivision QUATRE-VINGT-DOUZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-92) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-93, au nord-est par le 178-95, au sud-est par le 178-91, au sud-ouest, par le 177-70, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (48.0 pi) quarante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (2,400 p.c.m.a.) deux mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

20.- La subdivision QUATRE-VINGT-TREIZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-93) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-94, au nord-est, par le 178-95, au sud-est, par le 178-92, au sud-ouest, par le 177-71, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (48.0 pi) quarante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (2,400 p.c.m.a.) deux mille quatre cents pieds carrés, mesure anglaise.

21.- La subdivision QUATRE-VINGT-QUATORZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-94) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-169 (rue Des Cyprès), au nord-est, par le 178-95, au sud-est, par le 178-93, au sud-ouest, par le 177-72, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (48.0 pi) quarante-huit pieds, au nord-est et au sud-ouest, (100.0 pi) cent pieds, renfermant une superficie de (4,800 p.c.m.a.) quatre mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise.

22.- Une partie de la subdivision CENT TREIZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P. 178-113) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-169 (rue Des Cyprès), au nord-est, par le 178-113, partie résiduelle, au sud-est, par le 178-114, au sud-ouest, par le 178-95, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (15.1 pi) quinze pieds un dixième, au nord-est et au sud-ouest, (100.0 pi) cent pieds, renfermant une superficie de (1,510 p.c.m.a.) mille cinq cent dix pieds carrés, mesure anglaise.

Cette parcelle sera éventuellement connue comme étant le lot 178-113-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision en aura été déposé.

23.- Partie de la subdivision CENT QUATORZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (p. 178-114) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest par le 178-113, au nord-est, par la partie résiduelle du lot 178-114, au sud-est, par le 178-115, au sud-ouest, par le 178-95, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (15.1 pi) quinze pieds un dixième, au nord-est et au sud-ouest, (50.0 pi) cinquante pieds, renfermant une superficie de (755 p.c.m.a.) sept cent cinquante-cinq pieds carrés, mesure anglaise.

Cette parcelle sera éventuellement connue comme étant le lot 178-114-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision en aura été déposé.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

24.- Une partie de la subdivision CENT QUINZE du lot CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P. 178-115) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, par le 178-114, au nord-est et au sud-est, par la partie résiduelle du lot 178-115, au sud-ouest, par le 178-95, mesurant au nord-ouest et au sud-est, (15.10 pi) quinze pieds dix centièmes, au nord-est et au sud-ouest, (22.0 pi) vingt-deux pieds, renfermant une superficie de (332 p.c.m.a.) trois cent trente-deux pieds carrés, mesure anglaise.

Cet emplacement sera éventuellement connu comme étant le lot 178-115-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que le plan de subdivision en aura été déposé.

Que la comparante réserve expressément tous ses droits, recours, privilèges et hypothèques sur le résidu des immeubles affectés à la garantie de sa créance.

Que Son Honneur le Maire, Gilles Beaudoin, soit et est par les présentes autorisé à signer ledit acte de mainlevée ainsi que tous documents qu'il jugera nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTE.

ATTENDU que, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales, la Ville de Trois-Rivières a conclu une entente avec l'Office de Planification et de Développement du Québec, relativement à la mise en oeuvre et le financement du projet relatif au prolongement du Boulevard Des Récollets (projet numéro 64-419);

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, il a été versé à la Ville, à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers montants se totalisant à $241,993.49 au ler avril 1974, tel qu'indiqué à l'Annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la dite somme en capital de $241,993.49 payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, suivant les termes et conditions de l'Entente;

ATTENDU que cette émission de $241,993.49 d'obligations sera faite en vertu des règlements d'emprunt numéros 479 et 479-A;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

343-75
Emission d'obligations et am. aux règl. 479 et 479-A, prol. du Boul. Des Récollets. Adoption.

1.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

2.- Il sera fait une émission d'obligations, datée du ler avril 1974, pour un montant en capital de $241,993.49, sous la forme d'obligations entièrement nominatives.

3.- Lesdites obligations porteront intérêt au taux de 7.4796 l'an (taux moyen pondéré), payable annuellement en même temps que le capital.

4.- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé. (Annexe "B")

5.- Une obligation de cette émission sera remboursable le ler avril de chaque année, la première en 1975 et la dernière en 2004, conformément au tableau d'amortissement.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

6.- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

7.- La Ville se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec ou à tout autre détenteur enregistré des dites obligations, le montant du principal non encore remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la Ville, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

8.- Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier et elles porteront le sceau de la Ville. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée et lithographiée sur les obligations.

9.- Les règlements d'emprunt 479 et 479-A sont amendés en conséquence, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-haut, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard desdits règlements et compris dans l'émission de $241,993.49.

Que, de plus, l'emprunt total de $241,993.49 décrété par les règlements 479 et 479-A soit remboursé conformément au tableau annexé à la présente.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

344-75
Chef du Contentieux à comparaître, cause: Joseph Cornellier, Procureur Général et la Ville.
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières, dans une cause portant le No. 705-02-000949-75 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District de Joliette, dans laquelle Joseph CORNELLIER est demandeur, le Procureur Général de la Province de Québec est défendeur, et la Ville de Trois-Rivières est co-défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

345-75
Vente à M. Michel Lacoursière, lot 181-780.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Michel LACOURSIERE le lot 181-780 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $1,904.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et c onditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

346-75
Vente à M. Michel Lacoursière, lots Nos 181-773, 181-774 et 181-778. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Michel LACOURSIERE les lots 181-773, 181-774 et 181-778 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $6,867.00 dont la somme de $300.00 payable comptant et la balance de $6,567.00 payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de $1,000.00 chacun et un dernier versement de $567.00, le premier versement de $1,000.00 devant être effectué dans un (1) mois de la date de la signature du dit acte de vente et les autres à pareille date de chaque mois subséquent jusqu'à parfait remboursement, le tout sans intérêt.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

347-75
Cession à la Ville par le Sém. St-Joseph de T.-R., lots 170-70, 89, 87 etc... Utilisation comme rues. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul Bérard, notaire, par lequel le SEMINAIRE ST-JOSEPH DES TROIS-RIVIERES cède à la Ville de Trois-Rivières les lots 170-70, 89, 87, 76, 100, 103, 95, 171-106, 148, 171-152-1, 171-153-1, 171-114-2, 171-112-1, 172-263, 172-270, 172-272 et 172-280, pour le prix de $1.00, à charge de les utiliser comme rues.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de la séance régulière
bre 1975, ajournée au 9 septembre 1975, soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des
de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Gone
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du
des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeaul
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles
sidentielles dans le territoire situé au pro
du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colb
à la séance du 24 mars 1975.

Procès-verbal. Adoption.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissem
nouvelles zones résidentielles, commerciales
tutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julie
à la séance du 2 juin 1975.

e) Amendement au règlement No. 186 - Installati
comètres dans le parc de stationnement St-Ph
avis donné par M. le conseiller Lionel Julie
à la séance du 16 juin 1975.

f) Amendement au règlement No. 4 - Construction
sons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colb
à la séance du 11 août 1975.

[illegible] situé au prolongement

Fernand Colbert,

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 2 juin 1975.

e) Amendement au règlement No. 186 - Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 juin 1975.

f) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

g) Règlement pour fixer la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 9 septembre 1975.

h) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux d'aqueduc sur les rues Davidson et 218-102 et P.218,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 9 septembre 1975.

i) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

Avis motion. Fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et rue Fafard en entier.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques et décrétant la fermeture d'une partie de la rue Grimard, d'une partie de la rue Levasseur et de la rue Fafard en entier, annulant ainsi le nom de rue Fafard.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de septembre 1975.

Signé: Léopold Alarie.

Avis motion. Etablissement de circuits de transport en commun.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de circuits de transport en commun dans la Ville et appropriant les fonds nécessaires au règlement No. 565, pour en payer les coûts éventuels d'opération.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de septembre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

348-75
Résol. du 30/6/75, subd. lot 207-13 rescindée. Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 30 juin 1975 concernant l'approbation du plan de subdivision du lot No. 207-13 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

349-75
Règl. 577 - Travaux divers rue Désiré Ricard - Emprunt. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 577, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de nivellement et fondation de rue, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur la rue Désiré Ricard et autorisant un emprunt au montant de $45,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et affec-

tées par le dit règlement sera tenue le 24 septembre 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

350-75
Compte rendu, 9/9/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 septembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

351-75
Vente par le Gouvernement du Qué - lots 1617-1, 2, 3 et 4, 442 rue Bonaventure. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente par LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC en faveur de la Ville, des lots 1617-1, 2, 3 et 4 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, situés au 442 de la rue Bonaventure, pour le prix de $1.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

352-75
Contentieux autorisé à comparaître - Cause: Yrego Ltée. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-1059-75 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle YREGO LTEE est demanderesse et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

353-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

André Boisvert	$ 3,621.23
Camions à Incendie Pierreville Limitée	50,000.00
Raymond Gélinas	160.00
P.A. Gouin Ltée	318.38
" " "	1,970.00
Robert Racine	108.00
Terrassements Modernes	575.00
Jules Rochette	60.00
Robert Caron	176.00
Service d'Analyse des Conventions Collectives	254.93
J.B. Deschamps Inc.	308.00
Mariette Chaîné	40.00
Jean De Charette	157.50
Réjean Boucher	69.60

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

Yvon Poirier	$ 59.20
Charles-Edouard Provencher	29.60
Alvin Doucet	89.70

Service des Loisirs - Octroi -
Baseball Mineur - 2e versement:

Loisirs Ste-Cécile	125.00
Loisirs Normanville	125.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	125.00
Loisirs St-Philippe	120.00
Loisirs Ste-Marguerite	125.00
Loisirs Ste-Thérèse	87.50
Loisirs Des Vieilles Forges	32.75
Loisirs St-Sacrement	125.00
Fernand Gendron	137.00
Gilles Pothier	141.80
Nettoyeurs Modernes - Poste No. 1	182.00
" " - Postes nos 2 et 3	282.10

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

354-75
Appui à la demande Progr. d'Initatives Locales Parc Pie XII - saison 1975-1976. Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde par les présentes son appui à la demande de PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES au Parc Pie XII concernant les activités plein air - hiver, saison 1975 - 1976.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

355-75
Comptes payés, août 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,906,953.74 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois d'août 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

356-75
Approb. plan subdiv. lot 176-25, Boul. Des Forges et app. à Canadian Tire Corp. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 176-25 situé Boulevard Des Forges et appartenant à CANADIAN TIRE CORPORATION.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

357-75
Postes de commissaires à la Comm. du Parc de l'Exposition à combler.
Adoption.

Que la Ville comble les postes vacants de commissaires au sein du Conseil de la Commission du Parc de l'Exposition et que les noms de MM. Paul LACOURSIERE, Paul ST-YVES et Maurice BELANGER soient proposés pour y accéder.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

JL/ho

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 22ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de la séance régulière du 15 septembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

e) Amendement au règlement No. 186 - Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

f) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

g) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux d'aqueduc sur les rues Davidson et 218-102 et P.218, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 9 septembre 1975.

h) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 9 septembre 1975.

i) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.

Avis motion. Am. au règl. 31-C - Commission du Parc de l'Exposition.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 31-C, concernant la Commission du Parc de l'Exposition.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de septembre 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Am. au règl. 186 - Circulation des bicycl. et stationnement sur terrain de l'Exposition.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, concernant la circulation des bicyclettes dans la Ville ainsi que le stationnement sur le terrain de l'Exposition.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de septembre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Am. au règl. 191 - commerce permis dans Zone VC-13, secteur 5.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et permettant le commerce dans une partie de la Zone VC-13, secteur 5, adjacente à la Zone CA-13, secteur 1.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de septembre 1975.

Signé: Léopold Alarie.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

358-75
Règl. 581 - Circuits d'autobus dans les limites de la Ville. Adoption.

Que le règlement No. 581 concernant l'établissement de circuits d'autobus dans les limites de la Ville soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

359-75
Règl. 582 - Rémunération du Maire et

a) Que le règlement No. 582 concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des membres du Conseil soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

des conseillers. Adoption.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et comme locataires sur la liste électorale, sera tenue le 23 octobre 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

360-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Massicotte & Fils	$ 26,179.77
" "	9,599.50
Constructeur St-Maurice	68,014.07
Jean Bourassa	696.10
Pavage de Nicolet	55,044.63
" "	25,806.31
Jean Masson Inc.	3,300.00
" " "	600.00
Demontigny, Dion & Métivier	3,106.70
Chambre de Commerce	4,000.00
Roland Alarie	62.52
Corporation des Maîtres Electriciens	141.80
Jean De Charette	223.50
Maurice Laliberté	40.00
Le Nouvelliste	80.80
Nettoyeurs Modernes	145.60
Jean-Louis Ouellette (S.D.L.)	200.00
Pavillon Mgr St-Arnaud	96.00
Jean-Guy Gervais	16.50
Marché Victoria	128.33
U.Q.T.R.	24.71
Michel Mathieu	28.80
André Marcil	50.00
Robert Corbeil	75.28
Maurice Grenier	64.60
Albert Morrissette	153.00
Jacques St-Laurent	24.32
Roland Gagnon	75.00
Exposition 1975:	
Serge Bédard	50.00
Pierre Beaudin	25.00
Henri Boisvert	225.00
Yves Chagnon	75.00
C.A.P.A.C.	111.60
J. Bertrand	1,421.55
Mme E. Bellemare	27.75
Robert Beaudry	30.00
Ambulance St-Jean	216.25
Jean Abel	1,660.52
François Crevier	5.52
Jeannot Comtois	50.00
Mlle Célyne Rouleau	225.00
Mme Gérard Plouffe	30.00
Kathy Oflaherty	25.00
Henri-Paul Morrissette	35.00
Michel Landry	25.00
Guy Lamy	125.00
Yvan Lafontaine	25.00
René Jean	150.00

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

Jocelyn Jacob	$	35.00
Normand Goyette		250.00
Réjean Déziel		150.00
Toussaint Courteau		50.00
François Côté		125.00
Duncan Breese		100.00
Marc Boucher		150.00
J.R. Bornais		50.00
Daniel Bellerose		25.00
Hermel Girard		150.00
Russel H. Dow		150.00
Jean-Louis Levasseur		225.00
Armand Legendre		920.00
Michel Leclerc		25.00
Gervais Labry		25.00
Léo Jobin		40.00
Oscar Hinse		133.35
Louis Montambeault		25.00
Charles Mongrain		77.76
Léo Mineau		2.10
Ralph Miller		25.00
Denis Trépanier		150.00
Télécommunication		8.00
Ange-Emile St-Laurent		60.00
Monique St-Arnaud		25.00
Pierrette Smith		30.00
Philippe Scheihauf		100.00
Jacqueline Robichaud		125.00
Maurice Robert		100.00
Nicole Verville		30.00
Oscar Vaillancourt		80.00
Mme Noël Abel & Al		1,106.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

361-75
Cession à la Ville par Les Jardins Laviolette Inc. - lots 172-294, 172-327 etc... Utilisation comme rues. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel "LES JARDINS LAVIOLETTE INC." cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots 172-294, 172-327, 172-328, 172-335, 172-346, 172-364, 171-159 et 171-172 pour le prix de $1.00 payable comptant, à charge de les utiliser comme rues.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

362-75
Quittance et mainlevée d'hypothèque en faveur de Michel Lacoursière, lot 181-778. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, affectant le lot 181-778 et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. MICHEL LACOURSIERE pour la somme de $1,803.00, représentant une partie d'une somme due à la Ville, en vertu d'un acte de vente en date du 12 septembre 1975, passé devant Me François St-Arnaud, Notaire, et enregistré sous le No. 298713.

ADOPTE.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.,

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

363-75
Vente à la Ville par M. Lucien Doucet, lots 626-2 et 616-3 avec bâtisses. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, par lequel M. LUCIEN DOUCET vend à la Ville de Trois-Rivières les lots 626-2 et 616-3 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières avec les bâtisses dessus construites pour la somme de $13,000.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 578.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

364-75
Gérant autorisé - demande de permis spécial à la Comm. des Transports re: Transport en commun. Adoption.

Que le Gérant de la Ville soit autorisé à signer et produire les déclarations concernant la demande de permis spécial de Transport en Commun, dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, auprès de la Commission des Transports et à louer les autobus nécessaires pour opérer ledit service.

Me Jean Méthot, C.R., agira comme Procureur de la Ville lors de cette demande.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

365-75
Acc. offre d'achat de Plancon Inc., lot P.19-8, zone ind. No. 1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que l'offre de PLANCON INC. relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 19-8 (P.19-8) situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 48,000 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $7,680.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

366-75
Approb. plan subdiv. lots 23-172-2-4 et 23-174-2, zone ind. No.1 app. à Le Centre d'Outillage et d'Estampe M.G. Ltée. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, Arpenteur-géomètre, en date du 18 septembre 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 23-172-2 et 23-174 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières comprenant les lots 23-172-2-4 et 23-174-2 situés dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à LE CENTRE D'OUTILLAGE ET D'ESTAMPE M.G. LTEE.

ADOPTE.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

367-75
Acc. offre d'achat de Le Centre d'Outillage et d'Estampe M.G. Ltée, lots 23-172-2-4 et 23-174-2, zone ind. No.1, Dem. approb. des Min. Adoption.

Que l'offre de LE CENTRE D'OUTILLAGE ET D'ESTAMPE M.G. LTEE relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 23-174 et 23-172-2 situés dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 36,700 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $4,037.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

369-75
Compte rendu, 15/9/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 septembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

368-75
Article 26, cpte rendu du 15/9/75, biffé. Adoption.

Que soit biffé l'article 26 du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 15 septembre 1975.

En contre-proposition:

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que l'item 26 du compte rendu soit adopté tel que rédigé.

Ont voté en faveur:

MM. Thibeault
Vallières

Ont voté contre:

MM. Goneau
Gauthier
Alarie
Colbert
Laferté
Julien

Le vote est ensuite pris sur la proposition principale.

Ont voté en faveur:

MM. Julien
Alarie
Goneau
Gauthier
Colbert
Laferté

Ont voté contre:

MM. Thibeault
Vallières

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 29ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 septembre 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 24 septembre concernant le règlement No. 577 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motions suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

e) Amendement au règlement No. 186 - Installation de parcomètres dans le parc de stationnement St-Philippe,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 16 juin 1975.

f) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

g) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et

partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

h) Amendement au règlement 191 pour permettre le commerce dans une partie de la Zone VC-13, secteur 5 (motel projeté par M. Jean Marcotte),
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 septembre 1975.

i) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

j) Règlement concernant la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 22 septembre 1975.

Avis motion. Emprunt fds de roulement. Acquisition et démolition propriétés rues St-Paul et Des Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'acquisition et la démolition des propriétés appartenant à Mme Mathilda PETERSON (368-370 St-Paul) et à LA CAISSE POPULAIRE DE TROIS-RIVIERES (507-513 Des Forges) et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Règl. taxe d'am. locales-Travaux divers Place Boland, Zone ind. No.1.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place BOLAND dans la zone industrielle No. 1 et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1975.

Signé: Léopold Alarie.

Avis motion. Règl. - Travaux sur réseau d'aqueduc, d'alimentation électrique,rue Des Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat et l'installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, l'exécution de travaux d'alimentation électrique souterraine sur la rue Des Forges et l'aménagement de traversées souterraines sur diverses rues et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Changement des marges latérales - Zone H4, sect. Panorama.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour changer les marges latérales dans la zone H4 située dans le secteur Panorama.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

Avis motion. Règl. 186 am.- Tarifs et installation parcomètres, rue Royale.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, en ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de parcomètres sur le côté sud de la rue Royale, entre les rues Laviolette et Bonaventure.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1975.

Signé: Fernand Goneau.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

370-75
Règl. 580 - Travaux divers rues Davidson et P.218-102. Emprunt - Taxe d'am. locales. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 580, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue Davidson et la rue portant le No. 218-102 et autorisant un emprunt au montant de $19,500.00 pour en payer le coût soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et affectées par le dit règlement sera tenue le 9 octobre 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

371-75
Règl. No. 186-Z-25 - Stationnement sur le territoire du Parc de l'Exposition et possession et circulation des bicyclettes. Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 186-Z-25, amendant le règlement No. 186, pour qu'il soit dorénavant défendu de stationner devant les entrées du Colisée et du Complexe Sportif de la Bâtisse Industrielle, sur le territoire du Parc de l'Exposition et règlementant la possession et la circulation des bicyclettes sur le territoire de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

372-75
Compte rendu 22/9/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 22 septembre 1975 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

373-75
Contentieux autorisé à comparaître - Cause: MM. St-Pierre, Roy et Morin, Les Entr. Dargis & Frères Ltée et la Ville. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-000375-75 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Armand St-Pierre, Denis St-Pierre, André Roy & André Morin sont demandeurs, et LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE, défenderesse principale et demanderesse en garantie, et VILLE DE TROIS-RIVIERES est défenderesse en garantie, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

374-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cimentiers Finisseurs Enr.	$ 302.35
" " "	19,561.52
Bégin Paysagiste Inc.	2,611.00
" " "	3,410.00
Fonderie Grand'Mère Ltée	1,575.00
L. Gosselin & Fils Ltée	1,191.84
J.U. Houle	343.50
Ben Vanasse	295.50
Jean Fréchette	7,825.65
" "	391.28
Nettoyeurs Modernes	364.00
" "	91.00
" "	291.20
Roger Rompré	127.00
Jean-Paul Dorion	105.77
Le Nouvelliste	763.20
Télécommunication	60.74
Armand Allard	79.15
St-Maurice Aero Club	390.00
Jules Héon	35.00
L.B. Néon	100.00
Marché Victoria	21.82
Poulin Distribution	548.25
Richard Vallée	773.00
Léopold Pleau	143.00
Comité Centre N.-Dame de la Paix	175.00
Lorraine Marcouiller	125.00
Jean-Charles Gaudreault	48.00
Marius Cormier	400.00
Michel Mathieu	50.00
Guy Tardif	304.00
Jean-Claude Leclerc, Architecte	2,410.50

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée réguliè
tembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Gone
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeaul
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles sidentielles dans le territoire situé au pro du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Coll
à la séance du 24 mars 1975.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablisser nouvelles zones résidentielles, commerciales tutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julie
à la séance du 2 juin 1975.

Procès-verbal. Adoption.

e) Amendement au règlement No. 4 - Construction sons d'habitation en bordure des boulevards
avis donné par M. le conseiller Fernand Coll
à la séance du 11 août 1975.

f) Règlement (taxe d'améliorations locales - Tr d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de pavage et éclairage à canalisation souterrai rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeaul
à la séance du 9 septembre 1975.

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

g) Amendement au règlement 191 pour permettre le commerce dans une partie de la Zone VC-13, secteur 5 (motel projeté par M. Jean Marcotte),
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 septembre 1975,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

h) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

i) Règlement concernant la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 22 septembre 1975.

j) Règlement - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place Boland,
(taxe d'améliorations locales),
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1975,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

k) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

l) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres sur la rue Royale, entre les rues Laviolette et Bonaventure,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

Avis motion. Règl. abrogeant dispositions du règl. 304 - Espaces réservés pour stationnement des véhicules.

Je donne avis, par les présentes que je présenterai à une séance ultérieure un règlement abrogeant toutes les dispositions du règlement 304 ayant trait aux espaces devant être réservés et aménagés pour le stationnement des véhicules.

Lu en Conseil, ce 6ième jour d'octobre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Règl. No. 186-Z-25 am.- Tarif de l'amende imposée pour contrav. au règlement.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186-Z-25 pour modifier le tarif de l'amende imposée pour contravention au règlement.

Lu en Conseil, ce 6ième jour d'octobre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

375-75
Règl. 191-22-C

Que le règlement No. 191-22-C amendant le règlement

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

Re: Modification des marges d'isolement latérales - zone H-4 (secteur de l'Esplanade). Ass. publ. Adoption.

No. 191-22, pour modifier les marges d'isolement latérales dans la zone H-4 (Secteur de l'Esplanade), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Une assemblée publique sera tenue à l'Hôtel de Ville, le 16 octobre 1975, à 7:30 heures p.m., pour les personnes inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné (secteur de l'Esplanade).

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

376-75
Règl. No. 186-Z-26, re: install. parcomètres Parc de stat. St-Philippe. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-26, décrétant l'installation de parcomètres dans le Parc de stationnement St-Philippe et changeant de catégorie les parcomètres déjà installés sur la rue St-Philippe Sud, entre les rues St-Georges et St-Roch, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

377-75
Règl. 583 - Acquisition et démolition propriétés Mme Peterson et Cse Pop. de T.-Riv. Emprunt fds de roulement. Adoption.

Que le règlement No. 583, autorisant le Conseil à engager son crédit pour les fins de l'acquisition et de la démolition des propriétés appartenant à Mme Mathilda PETERSON (368-370 St-Paul) et à LA CAISSE POPULAIRE DE TROIS-RIVIERES (507-513 Des Forges) et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

378-75
Résol. d'emprunt au fds de roulement - règl. 583 - Acquisition et démolition propriétés Mme Peterson et Cse Pop. de T.-R. Adoption.

Que pour procéder à l'acquisition et à la démolition des propriétés appartenant à Mme Mathilda PETERSON située à 368-370 St-Paul et à LA CAISSE POPULAIRE DE TROIS-RIVIERES située à 507-513 Des Forges, autorisées par le règlement No. 583, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur du dit règlement d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312-A, une somme de $50,000.00. Ladite somme de $50,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1976 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

379-75
Compte rendu, 29/9/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 septembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

380-75
Approb. plan subdiv. lots 288-1, 288-2, 288-3, à l'entrée du chemin de l'Aéroport Mun.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivière approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpe mètre, en date du 17 septembre 1975, montrant la subdivis partie du lot 288 du cadastre officiel de la Paroisse de res, comprenant les lots 288-1, 288-2 et 288-3, situés en Boulëvard St-Jean, à l'entrée du chemin de l'Aéroport Mun appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

381-75
Autor. sign, plan et livre de renvoi - Subdiv. lots 288-1, 288-2, 288-3 - à l'entrée du chemin de l'Aéroport Mun.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à si au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de parés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en dat tembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot tre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant 288-2 et 288-3 situés en bordure du Boulevard St-Jean, à chemin de l'Aéroport Municipal et appartenant à la Ville res.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

382-75
Dem. approb. Services de Prot. de l'Env. re: Travaux d'aqueduc et d'égout - N.-Dame de la Paix - règl. No. 408.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivière céder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout dans "Notre-Dame de la Paix" tel que décrits par le règlement te les plans préparés.par le Service des Travaux Publics ce règlement, et autorise le Directeur des Travaux Public les dits plans et sollicite par les présentes, leur appro Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

383-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le comptes suivants:

Nova Durocher Inc.
Dalby Inc.
Constructions Impact Ltée
Asbestos Builders
Germain & Frères Ltée
Laboratoire de construction
Cimentiers Finisseurs Enr.
it it n
Plomberie St-unge Inc.
Télécommunication
Marcel Dubé
Jean-Nil Héon

trée du chemin de l'Aéroport Mun.
Adoption.

381-75
Autor. sign. plan et livre de renvoi - Subdiv. lots 288-1, 288-2, 288-3 - à l'entrée du chemin de l'Aéroport Mun.
Adoption.

382-75
Dem. approb. Services de Prot. de l'Env. re: Travaux d'aqueduc et d'égout - N.-Dame de la Paix - règl. No. 408.
Adoption.

383-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire.
Adoption.

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

Allocations d'automobiles - septembre 1975:

Yvon Poirier	$	44.80
Jean-Paul Duguay		26.80
Anatole Houle		103.00
Guy Roussel		156.40
Fernand Pellerin		160.20
Maurice Massicotte		172.20
Guy Larivière		184.60
Jean-Louis Goneau		51.20
" " "		280.67
Jean-Paul Dorion		41.00
Yvon Poirier		245.01
André Laneuville		87.10
Jean Alarie		96.60
" "		63.90
" "		32.20
" "		67.00
" "		55.30
" "		54.60
Armand Allars		71.87
André Gingras		27.39
François Lahaye		83.56

Exposition 1975:

Denis Trépanier	635.00
" "	700.00
Ernest Rainville	107.50
Presse TRansport	85.00
Stanislas Penneton	225.00
Gaston Panneton	250.00
Palais du Dragon	80.78
François Moreau	100.00
Marché St-Louis	80.87
Léopold Lemay	50.00
Claude Jutras	50.00
Mathias Joosten	12.50
Gaston Houle	40.00
Adrien Demers	24.50
Jean-Marc Bérard	50.00
Robert Buist	66.00
Jean-Baptiste Grenier	75.00
Denis Gervais	14.00
Cie Jutras Ltée	7,976.30
TV St-Maurice Inc.	2,569.00
Radio Trois-Rivières CHLN	2,964.00
Le Nouvelliste	9,174.40
Hebdo de Trois-Rivières	580.00
L'Echo de Louiseville	192.00
Editions de Nicolet Inc.	412.00
Bien Public	125.00
CJTR Radio Trois-Rivières	1,500.00
CKSM	300.00
Lise Auger & Al	1,084.75

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

384-75
Comptes payés, septembre'75. Adoption.

Que les comptes au montant total de $2,032,141.67 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de septembre 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

385-75
Approb. plan subdiv. lots 16-3, 17-1, 18-21, Boul. St-Jean app. à M. P. Paillé. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 16, 17 et 18 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots 16-3, 17-1 et 18-21 situés Boulevard St-Jean et appartenant à M. Patrick PAILLE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE A L'UNANIMITE:

386-75
Contentieux autorisé - procédures en démolition contre propriétaire écurie Boul. St-Michel. Adoption.

Que le Chef du Contentieux de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à intenter des procédures en démolition contre le propriétaire de l'écurie située sur le Boulevard St-Michel vis-à-vis l'établissement de Turcotte Auto Parts Inc.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 14ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 9 octobre 1975 concernant le règlement No. 580 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 8 - Location des services de pompiers,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 6 janvier 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

d) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

e) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

f) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

g) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

h) Règlement concernant la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 22 septembre 1975.

i) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

j) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres sur la rue Royale, entre les rues Laviolette et Bonaventure,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

Avis motion. Travaux Place Boland et prolongement du Boul. Du Rochon.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place Boland et de prolongement du Boulevard Du Rochon, entre le Boulevard Des Forges et le Boulevard Chanoine Moreau.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'octobre 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. règl. No. 191 - Commerce autorisé et modification marge de recul Zone PD-15, Sect. 1.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour autoriser le commerce et modifier la marge de recul dans la zone PD-15, secteur 1.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'octobre 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. abrogeant règl. 304-E - Remettant en vigueur règl. 304 en créant fds spécial pour le stationnement dans les Zones E,F, G et H.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une séance ultérieure un règlement abrogeant le règlement No. 304-E et remettant en vigueur les dispositions du règlement 304 concernant les espaces de stationnement dans les limites de la Ville et modifiant ledit règlement No. 304 en créant un fonds spécial pour le stationnement dans le centre-ville (Zone E), dans la Zone F, la Zone G et la Zone H.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'octobre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

387-75
Règl. 304-E, abrogeant règl. 304. Adoption.

Que le règlement No. 304-E, abrogeant le règlement No. 304, adopté le 21 juin 1965, ayant trait aux normes de stationnement dans la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

388-75
Règl. No. 186-Z-25-A - Modification du tarif de l'amende pour contrav. au règl. - re: bicyclettes. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-25-A, amendant le règlement No. 186-Z-25 pour modifier le tarif de l'amende imposée pour contravention au règlement quant à ce qui a trait aux bicyclettes, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

389-75
Règl. 386-D, pour restreindre zone VC-13, sect. 5 et agrandir zone CA-13, sect. 1. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 386-D (1975) amendant le règlement No. 386-B pour restreindre la zone VC-13, secteur 5 et agrandir la zone CA-13, secteur 1, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné sera tenue le 24 octobre 1975, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

390-75
Compte rendu, 6/10/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 octobre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

391-75
Convention de trav. entre la Ville et le Synd. Nat. Cath. des Fonctionnaires. re: signature. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une nouvelle convention collective de travail annexée à la présente résolution et devant entrer en vigueur le 1er janvier 1975 pour se terminer le 31 décembre 1976 inclusivement entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES FONCTIONNAIRES de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

392-75
Vente à M. Michel Lacoursière, lot No. 181-2-12. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Michel LACOURSIERE le lot No. 181-2-12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $57.75 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

393-75
Vente à M. Jean Marcotte, lot No. P.178-655. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean MARCOTTE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 178-655 (P.178-655) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 8,576 pieds carrés pour le prix de $100.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil d'Administration de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités a adopté une résolution, suite au programme d'aide au transport en Commun annoncé par le gouvernement fédéral;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

394-75
Appui du Conseil à la résolution du gouv. fédéralre: Programme d'aide au Transport en Commun. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde son entier appui à cette résolution et prie le gouvernement fédéral de bien vouloir y accorder une attention particulière en vue du règlement du problème du transport en commun considéré d'une extrême importance pour la plupart des municipalités du Canada.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

395-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

A. Boisvert Excavation	$ 4,121.23
Brunelle Inc.	1,134.00
Nettoyeurs Modernes Enr.	327.60
Serv. Gestion Industrielle - Journal Constructo	60.50
Le Nouvelliste	220.40
Canada Law Book Limited	42.00
Ass. Canadienne d'Urbanisme	70.00

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

H.G. Gauthier Inc.	$	21.30
Fleuriste Laviolette Enr.		21.30
Dr Roger Caron		132.00
Conseil Loisirs Mauricie		140.00
Dominos de Notre-Dame		270.00
Trois-Rivières Pistol Club		270.00
Hubert Roight		270.00
Daniel Cyrenne		270.00
Johanne Charette		120.00
Jean-Louis Levasseur		100.00
Me Jules Provencher		189.17

Allocations d'automobiles - septembre 1975:

Robert Rousseau	103.60
Frances Renaud	21.60
Gilles Pothier	110.80
Fernand Gendron	108.20
Gaston Désaulniers	81.60
Jules Blais	25.08
Léo Bellerose	206.80
Roger Baril	66.73
Réal Ayotte	101.00
Guy Aubin	386.66

Exposition 1975:

Buffet Juneau Enr.	1,768.06
Martel Express T.-R. Ltée	75.00
Centre du Trophée	1,870.45

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

396-75
Vente à Fontac Inc., lot 227-8. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à FONTAC INC. un emplacement connu et désigné comme étant le lot 227-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 99,806.86 pieds carrés, pour le prix de $0.06 le pied carré et représentant une somme de $5,988.41 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 20ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 16 octobre 1975 concernant le règlement No. 191-22-C soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

g) Règlement concernant la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 22 septembre 1975.

h) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

i) Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place Boland et travaux de prolongement du boulevard du Rochon, entre le boulevard Des Forges et Chanoine Moreau,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - re: Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

k) Remise en vigueur du règlement No. 304 - re: Espaces de stationnement et création d'un fonds spécial pour le stationnement dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 14 octobre 1975.

Avis motion. Modification à la catégorie et aux tarifs des parcomètres.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement sur certaines rues et à une modification à la catégorie et aux tarifs de parcomètres.

Lu en Conseil, ce 20ième jour d'octobre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Am. règl. No. 4 - Etablissement de porcheries et d'usines d'équarrissage prohibé.

Je donne avis que je présenterai à une séance prochaine un règlement amendant le règlement No. 4 et prohibant l'établissement de porcheries et d'usines d'équarrissage sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 20ième jour d'octobre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Am. règl. No. 4 - Abris temporaires pour autos.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant à ce qui a trait aux abris temporaires pour véhicules-automobiles.

Lu en Conseil, ce 20ième jour d'octobre 1975.

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

397-75
Règl. No. 8-K

Que le règlement No. 8-K, amendant le règlement No. 8,

Location des services de pompiers. Adoption.

quant à ce qui concerne la location des services de pompiers et/ou des appareils en dehors des limites de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

398-75
Compte rendu, 14/10/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 14 octobre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

399-75
Paiement des augmentations de salaires aux employés non-syndiqués. Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des augmentations de salaires mentionnées sur la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie et devant être rétroactives à compter du 1er janvier 1975, à condition que cette décision n'entre pas en conflit avec les réglementations des commissions anti-inflationnistes gouvernementales et de la loi qui les régit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

400-75
Acc. des prévisions budgétaires - Office Mun. d'Habitation pour 1976. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son acceptation des prévisions budgétaires de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION de Trois-Rivières, pour l'année 1976, concernant les Abitations Jean Nicolet et les Abitations Adélard Dugré.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

401-75
Approb. plan subdiv. lot 211-2, Boul. Des Forges et app. à M. J. Arseneault. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 1er octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 211 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 211-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jacques ARSENEAULT.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

402-75
Contrat Hydro-Québec - Station de surpression d'eau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de la station de surpression d'eau située rue Tebbutt

rue Tebbutt. Adoption.

dans la zone industrielle No. 2, à Trois-Rivières, pour une période d'une année, à compter du 9 octobre 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

403-75
Achat de Mme Mathilda Houle Peterson, lot No. 1991-2. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Mathilda Houle PETERSON un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1991-2 du cadastre revisé de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $3,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 583.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

404-75
Bail location du Centre Culturel au Min. des Travaux Publics et de l'Approvisionnement - 5 ans. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT de la Province de Québec un local d'une superficie totale de 17,330 pieds carrés situé au 1er et deuxième étages du Centre Culturel de la Ville de Trois-Rivières, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 1975 jusqu'au 30 septembre 1980, moyennant le prix de $45,118.44 par année, payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de $3,759.87.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

405-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Nova Durocher Inc.	$ 12,912.17
Massicotte & Fils	17,165.75
Consultants Pluritec	1,096.25
" "	4,609.80
" "	702.67
" "	2,191.20
H.G. Gauthier Inc.	20.00
Jacques Trudel	19.00
Jacques Trudel	200.50
Imprimerie Lefrançois	646.13
Les Entreprises Blouin Ltée	9,750.00
Service Gestion Industrielle	57.20
Gilles Tousignant	40.00
A.P.E.C. Colloque 1975	150.00
Roland Lemire	60.00
Marché Victoria	131.05

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

Le Nouvelliste	$	219.80
Nettoyeurs Modernes		327.60
Le Roussillon		300.65
Guy-Paul Simard		173.77
Textiles Artcraft		90.00

Allocations d'automobiles - septembre 1975:

Roger Loisel	199.00
Rosaire Francoeur	105.00
André Verville	120.00
Rosaire Pouliot	7.40
Yvon Ratelle	63.60
Roland Bacon	125.00
Raoul Bellavance	100.40
Réjean Boucher	153.00
André Daviau	193.80
Alvin Doucet	19.60
Jean-Paul Duguay	26.80
Lionel Duval	151.20
" "	20.00
Roland Gagnon	35.40
" "	60.40
Maurice Galarneau	143.80
" "	20.00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	250.00
Jean-Charles Gaudreault	48.00
Pierre Babin	150.00
Centre Landry	2,500.00
Pavillon St-Arnaud	1,250.00
Club de Natation Mégophias	2,000.00

Allocations annuelles - utilisation des outils personnels:

Jean-Jacques St-Pierre	50.00
Jacques Simard	50.00
Marcel Marcotte	50.00
Guy L'Espérance	50.00
Nelson Isabel	50.00
André Dupont	50.00
Gérard Boisvert	50.00
Constructeurs St-Maurice	113,040.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

406-75
Approb. plan subdiv. lots 186-1 et 186-2, Boul. Des Forges, app. à l'Hydro-Québec. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jacques Briand, Arpenteur-géomètre, en date du 7 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 186-1 et 186-2 situés Boulevard Des Forges et appartenant à l'HYDRO-QUEBEC.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 27ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 octobre 1975 et celui de l'assemblée publique des électeurs tenue le 23 octobre 1975 concernant le règlement No. 582 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

g) Règlement concernant la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 22 septembre 1975.

h) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

i) Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place Boland et travaux de prolongement du boulevard Du Rochon, entre le boulevard Des Forges et Chanoine Moreau,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - re: Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

k) Remise en vigueur du règlement No. 304 - re: Espaces de stationnement et création d'un fonds spécial pour le stationnement dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 14 octobre 1975.

l) Amendement au règlement No. 186 - re: Stationnement sur certaines rues et modification à la catégorie et aux tarifs des parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 20 octobre 1975.

m) Amendement au règlement No. 4 - re: Abris temporaires pour véhicules-automobiles,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 20 octobre 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

407-75
Règl. No. 4-Z-116, Etablissement de porcheries et d'usines d'équarrissage prohibé. Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-116, amendant le règlement No. 4 et prohibant l'établissement de porcheries et d'usines d'équarrissage sur le territoire de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

408-75
Compte rendu, 20/10/75.
Adoption.

en Commission Permanente le 20 octobre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

409-75
Entente avec l'Hydro-Québec, utilisation comme patinoire, lot P.1125, intersection Nicolas Perrot et Williams.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle l'HYDRO-QUEBEC permet à la Ville de Trois-Rivières d'utiliser, à titre gratuit, pour fins de patinoire durant la période d'hiver 1975-1976, un terrain faisant partie du lot 1125 (P.1125) et situé à l'intersection des rues Nicolas Perrot et Williams.

Le tout conformément aux clauses de la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

410-75
Vente à Les Tricots Imprimés de T.-Rivières Inc. - lots P.23 et 23-P.174.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à LES TRICOTS IMPRIMES DE TROIS-RIVIERES un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 23 et une partie du lot No. 23-174 (P.23 et 23-P.174) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $3,631.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

411-75
Vente à MM. Girard, Gosselin et Rivard, lot No. 26-P.793.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à MM. Roland Girard, J. Arthur Gosselin et Bruno Rivard un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 793 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-P.793) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $750.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

412-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Jean Fréchette Ltée	$ 391.28
" " "	846.36
Equipement J.P.V. Inc.	1,250.00
" " "	3,750.00
" " "	250.00
St Johns Sheet Metal	13,225.00
" " "	662.00
Brunelle, Lambert & Ass.	5,547.88
" " "	985.25
Blanchette Moto Cycles	1,000.00
Le Nouvelliste	83.20
" "	55.00
Nettoyeurs Modernes	327.60
Pouliot, Guérard & Ass.	825.00
Québec Hilton	502.18
Jules Héon	35.00
Alvin Doucet	95.73
Jean-Charles Gaudreault	48.00
U.Q.T.R.	29.96
Lorraine Marcouiller	125.00
Les Productions Multi	165.00
Association Trifluvienne Avicole Inc.	500.00
Marc Latendresse	26.55
André Laneuville	24.70
Roger Rompré	79.60
" "	21.00
Jean Alarie	145.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

413-75
Acc. offre d'achat de M. J.-P. Hamelin, lots P.21-14, 19-9, 21-15 N.S.. Zone ind. No.1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que l'offre de M. Jean-Paul HAMELIN relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 19-8-2 et partie du lot 21-14 (P.21-14) situés dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 29,784 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $3,871.92 et l'offre concernant l'achat des lots 19-9 et 21-15 N.S., situés dans la zone industrielle No. 1 d'une superficie approximative de 14,515 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $1,596.65.

Lesdites offres devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et leur approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

414-75
Approb. plans subdiv. lots

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation aux plans préparés par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre.

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

218-113 à 121 incl., 218-127 à 218-139 inc., entre Boul. St-Michel et rue Monroe, app. à M. E. Langevin. Adoption.

en date du 6 décembre 1974 et du 11 août 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 218 comprenant les lots 218-113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120 et 121, 218-127 à 218-139, situés entre le Boulevard St-Michel et la rue Monroe et appartenant à M. Edouard Langevin.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

415-75
Dem. approb. à la Soc. d'Habitation du Québec - règl. 386-D, zonage N.-Dame de la Paix. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la Société d'Habitation du Québec de bien vouloir donner son approbation au règlement No. 386-D, adopté par le Conseil, à sa séance du 14 octobre 1975, quant à ce qui a trait aux changements apportés dans une partie du secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

416-75
Engagement de M. Marcel Métivier, Directeur des Opérations - Transport en Commun. Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes l'engagement de M. Marcel METIVIER en qualité de Directeur des opérations au Service du Transport en Commun, au salaire de $13,000.00 par année et sujet à son acceptation des conditions établies par la Ville.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

MERCREDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1975.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 29ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil:

Son Honneur le Maire — Gilles BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:
Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

417-75
Contrat de location entre la Comm. de Transport de la CUM et la Ville - location de 15 autobus. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de location entre la COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL et la VILLE DE TROIS-RIVIERES, relativement à la location de quinze (15) autobus choisis dans les classes 14-001 et 15-001, pour une période de six (6) mois, à compter de leur prise de possession par la Ville de Trois-Rivières, au taux de $26.62 par jour, plus $0.2002 du mille parcouru pour chaque autobus.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER — MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 3ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 3ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 octobre 1975 et celui de l'assem blée spéciale du 29 octobre 1975 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

g) Règlement concernant la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 22 septembre 1975.

h) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

i) Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place Boland et travaux de prolongement du boulevard Du Rochon, entre le boulevard Des Forges et le boulevard Chanoine Moreau,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 - re: Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

k) Amendement au règlement No. 4 - re: Abris temporaires pour véhicules-automobiles,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 20 octobre 1975.

Avis motion. Règl. d'emprunt. Travaux divers, prolongement du secteur Isabeau.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de novembre 1975.

Signé: Gaston Vallières.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE.

418-75
Nomination Maire suppléant. Adoption.

Que Monsieur le conseiller Jean-Guy LAFERTE soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

419-75
Règl. 304-F - Règlement de zonage de la

Que le règlement No. 304-F divisant le territoire de la Ville en zones et secteurs et prescrivant les matériaux extérieurs, l'architecture, les dimensions, la symétrie, l'alignement, la destination

Ville de T.-Rivières. Adoption.

des constructions qui peuvent y être érigées et l'usage de tout immeuble s'y trouvant, ainsi que la superficie et la dimension des lots, la proportion de ceux-ci qui peut être occupée par les constructions, l'espace qui doit être laissé entre les constructions et les lignes de lots, celui qui doit être réservé et aménagé pour le stationnement et pour le chargement ou le déchargement des véhicules et la manière d'aménager cet espace, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

420-75
Règl. No. 186-Z-27, catégorie et tarif des parcomètres sur parties de certaines rues. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-27, amendant le règlement No. 186, modifiant la catégorie et le tarif des parcomètres sur des parties de certaines rues de la Ville et pour qu'il soit dorénavant défendu de stationner sur les deux côtés de la rue St-Sévère, de la rue St-François-Xavier à la rue Laviolette; sur le côté sud de la rue St-Olivier, entre les rues Radisson et Bonaventure; sur la rue St-Roch, côté est, entre la rue Bellefeuille et le viaduc St-Roch, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

421-75
Compte rendu, 27/10/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 octobre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 27 octobre 1975, a donné son approbation aux plans préparés par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre, en date du 6 décembre 1974 et du 11 août 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 218 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les numéros 218-113, 218-114 et 218-125 ont une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

422-75
Rues de moins de 66' - Nos. 218-113, 114 et 125. Dem. approb. Min. des Aff. Mun. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation du dit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues ci-haut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

423-75
Approb. plans travaux Place Boland - re: règl. 585. Dem. approb. du Serv. de Protection de l'Environnem. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Place BOLAND tel que décrit par le règlement No. 585, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement, et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

424-75
Achat de La Cse Pop. de T.-Rivières, lot 634 avec bâtisses. Re:règl. 583. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de LA CAISSE POPULAIRE DES TROIS-RIVIERES un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 634 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $35,000.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 583.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

425-75
Bail de location à M. G. Hamel - lot No. P.771-7. Re: constr. d'un escalier d'urgence-incendie. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Gilles HAMEL un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 771-7 (P.771-7) du cadastre revisé d'une partie de la Ville de Trois-Rivières, devant servir exclusivement pour la construction d'un escalier d'urgence-incendie. Le dit bail étant consenti pour une durée de six (6) mois, à compter du 1er novembre 1975, pour se terminer le 30 avril 1976, pour le prix de $1.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

426-75
Approb. plan subdiv. lots 19-8-2, 19-9-2, 21-14-1, Place Boland. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 19-8, 19-9 et 21-14 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 19-8-2, 19-9-2 et 21-14-1 situés Place Boland et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

430-75
Acc. offre d'achat de l'Imprimerie St-Patrice Inc., zone ind. No.1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que l'offre de l'IMPRIMERIE ST-PATRICE INC. relati à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant parti 19-8 (P.19-8), situé dans la zone industrielle No. 1, d'une sup approximative de 30,000 pieds carrés, soit acceptée pour le pri $4,800.00.

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de ven intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commer Québec.

ADOPTE.

427-75
Sign, plan e livre de renvoi - subdiv. lots 19-8-2, 19-9 21-14-1, Place Boland Adoption.

428-75
Approb. plan

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

431-75
Aucun transfert autorisé dans les limites de la Ville, re: transport en commun. Adoption.

Que, suite à la mise en opération d'un serv
port en commun par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, auc
sera autorisé dans les limites de la Ville de Trois-Rivi
afin de donner l'occasion aux conseils municipaux des vi
Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ou
seoir à la même table avec le gouvernement et de prendre
équitable au sujet du transport en commun.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

432-75
Mainlevée en faveur de Porteau Inc. affectant les lots 177-44-1, 177-85. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à si
au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean
Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières donne mai
l'hypothèque existant en sa faveur aux termes de l'acte
senti à PORTEAU INC. le 2 juin 1975, enregistré sous le
affectant les lots 177-44-1 et 177-85 du cadastre offici
se de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions men
projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

433-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le
comptes suivants:

Caron & Juneau

faveur de Porteau Inc. affectant les lots 177-44-1, 177-85. Adoption.

433-75 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

434-75
Convention - Centre Commercial Les Rivières - utilisation ptie de ses terrains - circuit d'autobus. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle LE CENTRE COMMERCIAL LES RIVIERES permet à la Ville de Trois-Rivières d'utiliser une partie de ses terrains pour l'opération d'un circuit d'autobus aux fins de desservir les établissements commerciaux installés dans ce secteur.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

435-75
Approb. plan subdiv. lot 217-79, rue Grimard et app. à M. F. Gauthier. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 217 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 217-79 situé rue Grimard et appartenant à M. Fernand GAUTHIER.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

436-75
Chef du Contentieux autorisé à présenter objection à la dem. de M. L. Germain - re: opération d'un serv. d'autobus. Adoption.

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître et à présenter au nom de la Ville de Trois-Rivières une objection à la demande de permis spécial de transport en commun faite par M. Lucien GERMAIN pour opérer un service d'autobus entre les Villes du Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières.

ADOPTE.

CONSIDERANT que Mlle Suzie DUBORD, domiciliée rue Foucher, à Trois-Rivières, a été récemment proclamée MLLE ALOUETTE'75, lors d'un concours organisé par les autorités du club de football des Alouettes de Montréal;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE A L'UNANIMITE:

437-75
Félicitations à Mle Suzie Dubord, proclamée Mlle Alouette'75. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant vivement des brillants succès remportés par Mlle Suzie DUBORD, ainsi que de l'honneur qui lui échoit, la prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 10ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 novembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement (taxe d'améliorations locales) - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

g) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

i) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975.

Avis motion. Stationnement prohibé côté sud-ouest, parc de stat. St-Philippe. Am. règl. 186.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur les deux côtés de l'allée située sur le côté sud-ouest du parc de stationnement St-Philippe.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de novembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. règl. 352, apposition de timbres sur les cartes de stat. de l'autogare.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 352, quant à ce qui a trait à l'apposition de timbres sur les cartes de stationnement de l'autogare.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de novembre 1975.

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

439-75
Règl. 585 - Travaux sur la Place Boland et prolongement du Boul. du Rochon. Emprunt. Ass. publ. Adoption.

a) Que le règlement No. 585, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de construction de rue sur la Place Boland et l'acquisition de terrains et bâtisses en vue du prolongement du Boulevard Du Rochon, entre le Boulevard Des Forges et le Boulevard Chanoine Moreau et autorisant un emprunt n'excédant pas $123,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 20 novembre 1975, à 7:30 heures p.m. au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBTR 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

440-75
Règl. No. 4-Z-117, abris temporaires pour véhicules-automobiles. Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-117, amendant le règlement No. 4 en ce qui a trait aux abris temporaires pour véhicules-automobiles, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

Il EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

438-75
Achat de M. Ubald Gélinas, lot P.177. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Ubald GELINAS, pour le prix de $1.00, un emplacement vacant connu et désigné comme faisant partie du lot 177 (P.177) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et contenant une superficie de 325 pieds carrés.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

441-75
Compte rendu, 3/11/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 novembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

442-75
Contrat Telecon (T.-R.) Inc. - Canalisation souterraine rue Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel TELECON (TROIS-RIVIERES) INC. s'engage à exécuter les travaux de canalisation souterraine pour la distribution électrique sur la rue Des Forges, à proximité de la Banque Royale, pour le prix de $18,107.40, conformément aux plans et devis préparés par l'Hydro-Québec.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

443-75
Contrat Cie de Constr. Dollard Ltée - Travaux aqueduc et égouts

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la Place Désiré Ricard, pour le prix de $19,842.94,

sur la Place Désiré Ricard. Adoption.

conformément aux plans et devis préparés par le Gérant-adjoint aux Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

444-75
Acc. plans installation services aqueduc et égout - Projet de développement domiciliaire au nord-ouest autoroute 40. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, ayant pris connaissance des plans et estimations préliminaires préparés par le Service des Travaux Publics, pour l'installation des services d'aqueduc, de drainage sanitaire et pluvial en rapport avec un projet de développement domiciliaire situé au nord-ouest du tracé de l'autoroute 40, accepte ces plans et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes une approbation de principe des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

445-75
App. plan urbanisation du projet de développement domiciliaire au nord-ouest autoroute 40 - Autor. à soumettre documents à la S.C.H.L. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le plan d'urbanisation du projet de développement domiciliaire au nord-ouest du tracé de l'autoroute 40, de même que le programme établissant les dates de l'utilisation des secteurs à l'intérieur du territoire concerné tel que décrit dans un rapport du service des Travaux Publics de la Ville de Trois-Rivières, daté du 1er novembre 1975 et autorise le directeur des Travaux Publics à soumettre à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement les dits documents.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

446-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Labrecque & Vézina	$ 5,741.89
" "	9,144.92
Laboratoire de Construction Inc.	210.00
Yvon Couture Inc.	1,700.00
Terrassement Moderne	583.55
" "	288.00
Guimond Electrique	630.00
Gaston Bourassa	15,557.08
Constructeurs St-Maurice Ltée	54,900.00
Cartographie G.B. Inc.	5,292.00
Guimond Electrique	20,000.00
Roger Croteau	4.75
Isaac Chevarie	4.75
Pierre Boucher	4.75
Robert Morin	4.75
André Bisaillon	7.28

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

Roger Provencher	$	32.00
Nettoyeurs Modernes		182.00
" "		263.90
Le Nouvelliste		894.60
André Gingras		50.96
Robert Corbeil		129.19
Robert Racine		112.00
Marché St-Louis		13.03
H.G. Gauthier		12.00
Fleuriste Laviolette		12.00
Roland Morin		25.00
Loisirs des Vieilles Forges		50.00
Jean-Charles Gaudreault		48.00
Hebdo-Spec.		33.33
Télécommunication		50.00
Carol Drolet		175.00

Allocations d'automobiles - octobre 1975

Anatole Houle	193.20
" "	44.50
Fernand Gendron	145.40
Jean-Paul Dorion	50.00
" "	48.00
Jean-Paul Duguay	21.80
Réal Ayotte	155.00
Roger Baril	40.20
Origène Bellemare	32.00
Gilles Pothier	137.20
Yvon Poirier	61 60
Roger Lefebvre	10.80
Guy Larivière	170.00
Romain Frigon	42.20
Alvin Doucet	15.20
Germain Déziel	27.00
Gaston Desaulniers	127.40
Léo Bellerose	196.20
Robert Rousseau	99.20
Guy Roussel	161.40
Fernand Pellerin	208.40
Jean-Maurice Massicotte	135.60
Jacques St-Laurent	58.80
" "	27.90
Roger Loisel	154.00
Rosaire Francoeur	64.00
Lionel Duval	164.60
" "	25.00
Armand Allard	46.95
Guy Aubin	110.73
Francis Hankins Ltée	53,371.75
" " "	21,957.96

ADOPTE.

447-75
Trésorier autorisé à verser avance de 5% - Projet Edgar St-Yves. Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à verser à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES l'avance de 5% du coût total de réalisation du projet Abitation Edgar St-Yves, soit un prêt estimé à $67,379.00 et consenti pour une période de 50 ans. Le tout conformément au règlement No. 538 adopté le 17 octobre 1973 et aux ententes établies entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Trois-Rivières et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

448-75
Autorisation donnée à l'O.M.H. - Projet Adélard Dugré. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières requière de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION de Trois-Rivières d'entreprendre immédiatement tous les travaux nécessaires aux fins d'apporter toutes les corrections qui s'imposent aux Abitations Adélard Dugré, le tout en conformité avec les plans autorisés par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

449-75
Autor. sign. plan et livre de renvoi - subdiv. lot 19-8-4, zone ind. No. 1. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 19-8 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières comprenant le lot 19-8-4 situé dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

450-75
Comptes payés, octobre 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $2,461,723.35 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois d'octobre 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

CONSIDERANT que Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier a donné récemment sa démission comme Evêque du diocèse de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que, suite à cette démission, Monseigneur Laurent Noël a été nommé au siège épiscopal de Trois-Rivières, en remplacement de Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

451-75
Félicitations à Mgr Laurent Noël nommé évêque du diocèse de Trois-Rivières. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant vivement de cette heureuse nomination est particulièrement heureux d'offrir à Son Excellence Monseigneur Laurent NOËL, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens de Trois-Rivières, l'expression de ses plus sincères félicitations et lui présenter ses hommages respectueux de profonde vénération.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement- taxe d'améliorations locales - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

g) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

i) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M . le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975.

Avis motion. Règl. - Adhésion au régime général de retraite des maires et des conseillers.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'adhésion au régime général de retraite des maires et des conseillers des Cités et Villes.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de novembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

452-75
Règl. 352-4-Apposition de timbres, billets de stat. autogare. Adoption.

Que le règlement No. 352-4, amendant le règlement No. 352 en ce qui a trait à l'apposition de timbres sur les billets de stationnement de l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

453-75
Règl. No. 186-Z-28, stat. prohibé entre parc de stat. St-Philippe et les immeubles rue N.-Dame. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-28, amendant le règlement No. 186 pour prohiber le stationnement des deux côtés et sur toute la longueur de l'allée située entre le part de stationnement St-Philippe et les immeubles ayant front sur la rue Notre-Dame, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

454-75
Compte rendu, 10/11/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 novembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

455-75
Autor. Dir. de Police - Install. enseignes intersection Gervais et St-Olivier. Adoption.

Que le Directeur de Police soit et est par les présentes autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "Arrêt-Stop" aux quatre (4) coins à l'intersection des rues Gervais et St-Olivier, conformément à l'article 14 du règlement No. 186.

ADOPTE.

CONSIDERANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour la vente des lots 1120-294 à 299 situés rue Ringuet, aucune soumission n'a été présentée dans les délais fixés;

CONSIDERANT que M. Réal Charland, résidant à 739 rue Gingras à Trois-Rivières, par lettre en date du 18 septembre 1975, a soumis une offre pour l'achat du lot 1120-297 au prix établi de $0.25 le pied carré avec obligation de construire dans les douze (12) mois de la vente;

CONSIDERANT que cette offre a été acceptée par le Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

456-75
Dem. approb. Commission Municipale du Qué. - Vente de terrain à M. R. Charland, lot 1120-297. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la Commission Municipale du Québec de bien vouloir approuver la vente de gré à gré du lot No. 1120-297 à M. Réal CHARLAND, conformément à l'article 26 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

457-75
Approb. plan subdiv. lot 17-2, Boul. Des Forges, app. à M. G. Miletlet. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 25 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 17 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne et comprenant le lot No. 17-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Gaston MILETTE.

ADOPTE.

PRCPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

458-75
Approb. plan subdiv. lots 19-8-3 et 21-14-2, Zone ind. No. 1. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 10 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 19-8 et 21-14 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 19-8-3 et 21-14-2 situés dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

459-75
Autor. sign. plan et livre de renvoi subdiv. lots 19-8-3 et 21-14-2, Zone Ind. No.1. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 10 octobre 1975, montrant la subdivision d'une partie des lots 19-8 et 21-14 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 19-8-3 et 21-14-2 situés dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

460-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Ginette Bourassa	$ 96.00
Pointe-du-Lac Démolition	1,760.00
" " "	250.00
" " "	200.00
Imprimerie Régal	985.04
Nettoyeurs Modernes	182.00
" "	145.60
Sawyer & Leblanc	235.00
Lionel Martin	158.00
Rodrigue Lemire	25.00
Jacques Trudel	420.00
Légion Canadienne	50.00
André Marcil	88.25
Marché Victoria	128.46

Allocations d'automobiles:

André Verville	101.40
Roger Rompré	71.60
" "	23.00
Roland Gagnon	92.80
Réjean Boucher	109.60
" "	9.94
Roland Bacon	100.00
Jean Alarie	91.60

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

461-75
Paiement des salaires rétroactif aux policiers et employés non syndiqués. Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des salaires rétroactifs au 1er janvier de l'année 1975 aux policiers et pompiers ainsi qu'aux employés non syndiqués.

ADOPTE.

LUNDI, LE 17ième jour DE NOVEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

462-75
Gérant autor.-re: demande de permis spécial Transport en Commun.
Adoption.

Que le Gérant de la Ville soit autorisé à signer et produire les déclarations concernant la nouvelle demande de permis spécial de Transport en Commun dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, auprès de la Commission des Transports.

Me Jean Méthot, C.R., agira comme procureur de la Ville lors de cette demande.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE suppléant

GB/ho

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant	Jean-Guy	LAFERTE
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 novembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement - Taxe d'améliorations locales - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

g) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

i) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975.

Avis motion. Am. au règl. No. 13 - fermeture de la ruelle portant le No. 26-273.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant la fermeture de la ruelle portant le No. 26-273 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières et située entre les rues Comtois et Lavérendrye.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de novembre 1975.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Am. au règl. No. 186 - Tarifs des infractions aux règlements.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait aux tarifs des infractions aux règlements de la circulation.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de novembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Am. au règl. No. 191 - Constr. de stations de serv. prohibée - zone CB-13, sect. 4.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour prohiber la construction de stations de service ou de postes pour la vente de l'essence et d'ateliers de réparation d'automobiles dans la zone CB-13, secteur 4 située dans le secteur Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de novembre 1975.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. Règl. régissant les normes des serv. municipaux d'aqueduc et d'égout.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un nouveau règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de novembre 1975.

Signé: Léo Thibeault.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

463-75
Règl. 587 - Adhésion au régime général de retraite des maires et des conseillers. Adoption.

Que le règlement No. 587, règlement d'adhésion au régime général de retraite des maires et des conseillers des Cités et Villes, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

464-75
Compte rendu, 17/11/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 novembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

Résolution le 8/12/75 - mard. 499-75

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

465-75
Vente à M. Yvon Ricard, lot P.26-273. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. YVON RICARD un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 26-273 (P.26-273) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

466-75
Contrat Les Pavages de Nicolet Inc. - déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel LES PAVAGES DE NICOLET INC. s'engagent à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une niveleuse Caterpillar Modèle 120, avec aile de côté et chaîne et une chargeuse Caterpillar modèle 966 louées à la Ville au prix de $28.00 l'heure pour la niveleuse et $22.00 l'heure pour la chargeuse, pour la période du 1er novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

M. FERNAND GONEAU S'OPPOSE A L'ADOPTION DE CETTE RESOLUTION.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

467-75
Contrat Pagé Construction

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

Inc. - déneigement. Adoption.

Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel PAGE CONSTRUCTION INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant deux (2) niveleuses Caterpillar, modèle 12F avec aile de côté, louées à la Ville au prix de $30.00 l'heure chacune, pour la période du ler novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

468-75
Contrat Anselme Bourassa Inc. - déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel ANSELME BOURASSA INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant trois (3) chargeuses Caterpillar modèle 950 avec chasse-neige et trois (3) godets de $4\frac{1}{2}$ verges loués à la Ville au prix de $27.00 l'heure pour chacune des chargeuses et $25.00 l'heure pour chacun des godets, pour la période du ler novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

469-75
Contrat Somavrac Inc. - déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel SOMAVRAC INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse John Deere modèle 644 louée à la Ville au prix de $25.00 l'heure, pour la période du ler novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

470-75
Contrat Jean-Paul Cochrane-déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel JEAN PAUL COCHRANE s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse Allis Chalmers, deux (2) verges, modèle T-L 120 louée à la Ville au prix de $18.00 l'heure, pour la période du ler novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

471-75
Contrat Gaston Bourassa-déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON BOURASSA s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse Case, 1 3/4 verge, modèle 680C, louée à la Ville au prix de $18.00 l'heure, pour la période du 1er novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

472-75
Contrat Georges Langevin Excavation - déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GEORGES LANGEVIN EXCAVATION s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse Case, 1½ verge, modèle 580C louée à la Ville au prix de $17.00 l'heure, pour la période du 1er novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

473-75
Contrat Jean-Paul Marin - déneigement. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel JEAN-PAUL MARIN s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse Case, 1½ verge, modèle 580C louée à la Ville au prix de $16.00 l'heure, pour la période du 1er novembre 1975 au 15 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

474-75
Dem. au Dir. du Serv. de la Récréation et des Parcs - poursuivre démarches avec Haut-Comm. à la Jeunesse re: aide financière. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande au Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de poursuivre les démarches entreprises avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports en vue d'obtenir une aide financière pouvant couvrir 50% du salaire d'un animateur culturel et communautaire, jusqu'à concurrence de $5,000.00 par année, pendant une durée de trois (3) ans.

Le tout en conformité avec le rapport préparé par le Service de la Récréation et des Parcs et déposé au Conseil le 17 novembre 1975.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

475-75
Autor. au Dir. du Service de la Récréation et des Parcs - aménagement d'une piste cyclable. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve en principe le projet d'aménagement d'une piste cyclable à Trois-Rivières et demande au Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de procéder à une étude complète de ce dossier, en collaboration avec le Comité de Circulation et soumette un rapport au Conseil en vue de l'obtention d'une aide financière de la part du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

476-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Restaurant Aux Copains	$	92.03
Restaurant Chez Louise		119.30
Services Sanitaires		48.40
<u>Bibliothèque</u>		
Presses Université du Québec		12.00
Société Historique Saguenay		10.00
University of Toronto Press		158.70
Université de Montréal		8.84
L'Action Nationale		15.00
Armand Allard		46.83
Ed. Archambeault Inc.		302.69
Bibliothèque C.P. de la Mauricie		4,161.74
Canadian Library Ass.		10.00
Conférence Board In Canada		24.00
Conseil C. Développement		3.00
Courrier Trans-Québec Inc.		7.00
Fitzhenry Whiteside Ltd		1.56
Librairie Française Enr.		1,234.14
Librairie Encyclopédique		72.50
Parachute		9.00
Yvon Couture Inc.		2,592.00
Anatole Houle		179.60
Jean Méthot		195.00
Roland Morin		25.00
Nettoyeurs Modernes		327.60
Le Nouvelliste		1,762.90
Jean-Louis Goneau		70.40
Jean Alarie		246.28
Association des Arbitres		2,500.00
Centre Landry		25.00
Collège Laflèche		250.00
Construction Impact		26,777.55
Alvin Doucet		92.22
Interdustries Inc.		2,074.24
Lajoie, Deshaies, Assurances		9,581.00
Le Nouvelliste		210.60
Terminus Des Forges Inc.		72.00
Nova Durocher Inc.		3,000.00
Germain & Frères Ltée		713.00
Normand Rouette		100.00

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

Clément Massicotte	$	100.00
Fernand Gendron		100.00
G. Poisson		100.00
F. Thibeault		100.00
L. Buckley		100.00
R. Fréchette		100.00
D. Leclerc		100.00
Guy Dessureault		100.00
Jacques Lauzer		100.00
Jean-Marc Carignan		100.00
Armand Desaulniers		100.00
Serge Thibodeau		100.00
Jules Joubert		100.00
Georges Marquis		100.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

477-75
Convention avec le Min. des Transports re: installation d'une conduite d'aqueduc 4" - sur lot P.1128-1-1, emprise du pont Duplessis. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé en vertu de laquelle le Ministre des Transports du Québec accorde à la Ville de Trois-Rivières la permission d'installer une conduite d'aqueduc de quatre (4) pouces de diamètre sur le lot P.1128-1-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières situé dans l'emprise du pont Duplessis.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

478-75
Contrat La Cie de Construction Dollard Ltée - travaux d'install. de conduites d'aqueduc et d'égout - secteur N.-Dame de la Paix. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur Notre-Dame de la Paix, pour le prix de $207,860.26, conformément aux plans et cahier des charges préparés par le Gérant-adjoint aux Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, aux documents annexés et conformément au règlement No. 408.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE;

479-75
Contentieux autorisé à comparaître-cause: John-David Tafel. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001391-75 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle John-David TAFEL est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1975.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

JEUDI, LE 27ième jour DE NOVEMBRE 1975.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 27ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant	Jean-Guy LAFERTE
Messieurs les conseillers:	Fernand GONEAU
	Antoine GAUTHIER
	Léopold ALARIE
	Fernand COLBERT
	Lionel JULIEN

ATTENDU que la Municipalité de Trois-Rivières a demandé d'être inscrite à la programmation de la Société d'Habitation du Québec, concernant le programme d'amélioration de quartiers;

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales, a par sa lettre du 4 septembre 1975, informé la municipalité qu'elle avait été retenue à ladite programmation;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 66b. de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, toute municipalité peut, avec l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales préparer un programme d'amélioration de quartiers;

ATTENDU qu'en vertu de la Partie III.1 de la Loi Nationale sur l'Habitation, la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement peut, dans le cadre d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec, verser des contributions et consentir des prêts à une municipalité pour le choix du quartier et l'élaboration d'un programme d'amélioration de quartiers;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

480-75
Dem. au Min. des Aff. Municipales l'autorisation de préparer un programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel". Adoption.

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour que la municipalité de Trois-Rivières soit autorisée à préparer un programme d'amélioration de quartiers, pour la partie de son territoire connue sous le nom de "Secteur Hertel" telle que délimitée au plan numéro ci-annexé;

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de transmettre à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, une demande de contribution pour et au nom de la municipalité de Trois-Rivières;

QUE Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, ainsi que le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Trois-Rivières les documents relatifs aux fins de la présente résolution.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 1er JOUR DE DECEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 1er jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 novembre 1975 et celui de l'assemblée spéciale du 27 novembre 1975 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement - Taxe d'améliorations locales - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 1er JOUR DE DECEMBRE 1975.

g) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

i) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975.

j) Amendement au règl. No. 191 pour prohiber la construction de station de service et/ou d'ateliers de réparations d'automobiles dans la Zone CB-13, sect. 4, (N.-Dame-de-la-Paix),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 novembre 1975.

k) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 24 novembre 1975.

Avis motion. Résol. pour rescinder résol. 24/11/75, vente de terrain à Yvon Ricard.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 24 novembre 1975 concernant une vente de terrain à M. Yvon Ricard.

Lu en Conseil, ce 1er jour de décembre 1975.

Signé: Fernand Goneau.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

481-75
Procès-verbal règl. 585. Adoption.

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 585 tenue à l'Hôtel de Ville les 26 et 27 novembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

482-75
Règl. No. 186-Z-29 - Tarifs infractions aux règlements de la circulation. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-29, modifiant le règlement No. 186 en ce qui a trait aux tarifs des infractions aux règlements de la circulation, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR DE DECEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

483-75
Règl. No. 13-AAZ-257 - Fermeture ruelle No. 26-273. Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-257, décrétant la fermeture de la ruelle portant le No. 26-273 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières et située entre les rues Comtois et Lavérendrye, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

484-75
Compte rendu, 24/11/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 24 novembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

485-75
Approb. plan subdiv. lots 172-380-1, 172-380-2, 172-382-1, 172-382-2, 6ième Rue. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 27 novembre 1975, montrant la subdivision des lots 172-380 et 172-382, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 172-380-1, 172-380-2, 172-382-1 et 172-382-2 situés sur la 6ième Rue et appartenant à LES JARDINS LAVIOLETTE INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

486-75
Approb. plan subdiv. lots 172-374 à 172-382 incl. 6ième Rue. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 172-374 à 172-382 inclusivement situés sur la 6ième Rue et appartenant à LES JARDINS LAVIOLETTE INC.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

487-75
Autor. M. Duguay, A.-G. - Caractère de rue enlevé lot 21-15. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, à prendre les mesures nécessaires au Service du Cadastre afin que le caractère légal de rue soit enlevé au lot 21-15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR DE DECEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

488-75
Autor. M. S. Hamel, A.-G.- Caractère de rue enlevé lot 19-9. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, à prendre les procédures nécessaires au Service du Cadastre afin que le caractère légal de rue soit enlevé au lot 19-9 du cadastre de la Ville de Trois-Vivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

489-75
Vente à M. Y. Ricard, lot P.26-273. Dem. approb. Comm. Mun. du Québec. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Yvon RICARD un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 26-273 (P.26-273) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $150.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

490-75
Vente à M. J.-P. Hamelin, lots 19-9-2, 19-8-2, 21-14-1 et 21-15. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean-Paul HAMELIN un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 19-9-2, 19-8-2, 21-14-1 et 21-15 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie totale de 44,299 pieds carrés, dont 29,784 pieds carrés au prix de $0.13 le pied carré et 14,515 pieds carrés au prix de $0.11 le pied carré et représentant une somme totale de $5,468.~~21~~ .57 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

491-75
Vente à M. Réal Charland, lot 1120-297. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Réal CHARLAND, le lot No. 1120-297 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $2,023.25 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR DE DECEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

492-75
Achat de Le Patronage St-Charles Inc., lots 1098-87-2, 1098-88-2, ... re: Règl. Nos. 572 et 572-A. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de LE PATRONAGE ST-CHARLES INC. un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 1098-87-2, 1098-88-2, 1098-90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 1098-118-2, 1098-P.111, 1098-P.144 et P.2237 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $115,000.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et conformément aux règlements 572 et 572-A.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

493-75
Chef du Contentieux autorisé à comparaître - Cause: La Congrégation des Frères de l'Instr. Chrétienne. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001400-75 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle LA CONGREGATION DES FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE est demanderesse, et la Ville de Trois-Rivières défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

CONSIDERANT le contenu des résolutions présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

494-75
Acc. résolutions de l'Union des Municipalités. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes les dites résolutions.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

495-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Fernand Gauthier	$ 3,099.84
Jean Masson Inc.	1,648.00
Billets Imprimerie Régal	218.40
Yvon Fournier Ltée	150.00
Jean De Charette	113.00
Marquis, Jessop, Gagnon, Associés	396.00
Laboratoire de Construction	105.00
" "	226.22
Jean-Louis Levasseur	125.00
Nettoyeurs Modernes	182.00
" "	127.40
Jean Banville Inc.	32.50
Société Canadienne de la Croix Rouge	225.50

LU

Ma

Ma

P

Je

Gu

As

He

Ma

As

Al

Yv

Ma

An

Ra

25.00

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 8ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire — Gilles BEAUDOIN
Messieurs les conseillers: — Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du ler décembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191- Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement - Taxe d'améliorations locales - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

g) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

i) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 pour prohiber la construction de stations de service et/ou d'ateliers de réparations d'automobiles dans la Zone CB-13, sec. 4, (N.-Dame-de-la-Paix),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 novembre 1975.

k) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 24 novembre 1975.

Avis motion. Am. règl. 4, marge de recul à 30' - Place Boland.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, pour établir la marge de recul à 30 pieds sur la Place BOLAND.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de décembre 1975.

Signé: Fernand Colbert.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

496-75
Compte rendu, 1/12/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 1er décembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

497-75
Résol. vente ptie lot No. 26-273 (ruelle) à Yvon Ricard rescindée. Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 24 novembre 1975 concernant la venteà M. Yvon RICARD d'une partie du lot No. 26-273 (ruelle) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

498-75
Nomination des vérificateurs de la Ville. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes la firme FERRON, NOBERT, YOUNG & ASSOCIES vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, pour l'année 1976.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy LAFERTE

499-75
Achat de M. Omer Carbonneau, lots 1996-3, 2026-3 et 1995-3. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Omer CARBONNEAU, pour fins municipales, les lots Nos 1996-3, 2026-3 et 1995-3 du cadastre revisé de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $4,200.00 payable comptant à même les revenus généraux de la Ville pour l'année 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

500-75
Avantages salariaux pour les employés qui ont quitté la Ville au cours de 1975. Adoption.

Que les employés (suivant liste ci-annexée) ayant quitté le service de la Ville au cours de l'année 1975 pour prendre leur retraite ou en application du règlement No. 3-A (1972) ou soit qu'ils sont décédés ou qu'ils ont quitté pour raison de santé, bénéficient, et ce, à titre purement gratuit et sans que la Ville n'y soit en aucune manière contrainte, des avantages salariaux obtenus par les autres employés demeurés en service.

Cette gratuité ne couvrant, cependant, que la période au cours de laquelle chaque tel employé a été effectivement au travail et elle ne saurait valoir dans les cas d'épuisement de crédits maladie, de temps supplémentaire ou d'autres bénéfices marginaux, quels qu'ils soient.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

501-75
Convention entre la Ville et le Min. des Transports du Canada, div. des Postes - re: transport des facteurs par autobus. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé intervenue entre le MINISTERE DES TRANSPORTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA, division des Postes, représenté par M. Roger Côté, gérant de secteur et la Ville de Trois-Rivières, concernant le transport des facteurs par les autobus de la Ville.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

502-75
Nouvelles conventions avec Oxygène Val-Mauricie Ltée re: acte de vente enregistré sous le No. 298415. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières fait de nouvelles conventions avec OXYGENE VAL-MAURICIE LTEE, changeant ainsi l'acte de vente par Ville de Trois-Rivières à ladite Corporation, passé devant Me Yves-M. Veillette, notaire, le 2 septembre 1975 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 3 septembre 1975, sous le numéro: 298415, et ayant comme but principal de restreindre l'application de la clause résolutoire stipulée au susdit acte, au terrain non construit. Dans cet acte, la Ville reconnaît également que ladite Corporation, a jusqu'à ce jour respecté toutes les autres charges et conditions à elle imposées dans le susdit acte enregistré sous le numéro 298415.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

503-75
Vente à Imprimerie St-Patrice Inc. - lots 19-8-3 et 21-14-2, zone ind. No.1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à IMPRIMERIE ST-PATRICE INC. un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot 8 de la subdivision officielle du lot originaire 19 et une partie du lot 14 de la subdivision officielle du lot originaire 21 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, soit les lots 19-8-3 et 21-14-2, contenant une superficie totale de 30,169 pieds carrés, pour le prix de $4,800.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

504-75
Vente à Plancon Inc., lot 19-8-4, zone ind. No.1. Dem. approb. des Min. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à PLANCON INC. un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot 8 de la subdivision officielle du lot originaire 19 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières soit le lot 19-8-4, contenant une superficie de 48,058 pieds carrés, pour le prix de $7,680.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

505-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Yvon Couture Inc.	$ 1,100.00
Guimond Electrique	32,554.30
Pointe-du-Lac Démolition	1,670.00
Fédération des Oeuvres de Charité	5,000.00
Nettoyeurs Modernes	182.00
" "	141.05
Roland Lemire	33.00
Richard Normandin	100.00
Le Nouvelliste	717.50
Service Gestion Industrielle	92.40
Québec Hilton	1,855.31
Agence de Voyage Club Automobile	909.00
Léopold Pleau	143.00

Allocations vestimentaires - Convention collective - article 21.03 - (Travail en civil - Division Sûreté)

Isaac Chevarie	12.00
Roger Bourque	45.00
André Germain	22.50
Jean-Marc Labonté	22.50
André Poitras	19.50
Germain Côté	22.50
Michel Tousignant	42.00
Yvon Poirier	56.00
" "	15.00
André Laneuville	22.65
Anatole Houle	212.60
" "	44.75
Réjean Aubin & Al	38,659.90

Allocations d'automobiles - Novembre 1975:

Roland Bacon	101.20
Raoul Bellavance	75.80
" "	15.00
André Daviau	182.40
Gaston Desaulniers	134.60
Alvin Doucet	28.40
Jean-Paul Duguay	27.40
Henri-Paul Durand	49.40
Maurice Galarneau	117.60
" "	20.00
Fernand Gendron	200.60
Jean-Louis Goneau	88.80
Gilles Grenier	24.60
Guy Larivière	169.00
Roger Lefebvre	47.20

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

Maurice Massicotte	162.20
Fernand Pellerin	163.20
Jean-Paul Poisson	28.80
Gilles Pothier	136.80
Yvon Ratelle	116.00
" "	15.00
Guy Roussel	143.20
Robert Rousseau	115.00
André Verville	100.60
Réal Ayotte	108.00
Gaston Boudreault	139.20
Romain Frigon	15.40
Marcel Métivier	81.20
Rosaire Pouliot	174.00
Jean-Paul Dorion	48.77
Clément Ricard	26,781.36

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

506-75
Achat de Dominique Lefebvre, lot 1997-1-6 avec maison dessus construite.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Dominique LEFEBVRE, vend à la Ville de Trois-Rivières le lot No. 1997-1-6 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières avec maison dessus construite, pour le prix de $2,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

JL/ho

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 15ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement - Taxe d'améliorations locales - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

g) Règlement - Achat et installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, exécution de travaux électriques souterrains sur la rue Des Forges et diverses rues,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 29 septembre 1975.

h) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

i) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975.

j) Amendement au règlement No. 191 pour prohiber la construction de stations de service et/ou d'ateliers de réparations d'automobiles dans la Zone CB-13, sect. 4, (N.-Dame-de-la-Paix),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 novembre 1975.

k) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 24 novembre 1975.

Avis motion. Règl. décrétant fermeture de la rue De l'Evêque.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture de la rue De l'Evêque.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1975.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Règl. abrogeant règl. No. 581.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement abrogeant le règlement No. 581.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Règl. établissant des circuits d'autobus et constituant une Comm. de Transport.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement établissant des circuits d'autobus dans les limites de la Ville et constituant une Commission de Transport.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion. Règl. établissant un régime d'ass.-salaire pour les employés cadres et non syndiqués.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement établissant un régime d'assurance-salaire pour les employés cadres et les autres employés non syndiqués.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1975.

Signé: Lionel Julien.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

Avis motion. Règl. am. règl. No. 25 - taux de la taxe générale et des taxes spéciales.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 25, en ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1975.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Règl. modifiant règl. No. 15 - taux de la taxe d'eau.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 15 en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1975.

Signé: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

507-75
Règl. 4-Z-118, Ligne de construction sur la Place Boland. Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-118, amendant le règlement No. 4 et concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Ville, afin d'établir de nouvelles lignes de construction, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

508-75
Compte rendu, 8/12/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 8 décembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

509-75
Comptes payés, novembre 1975. Adoption.

Que les comptes au montant total de $1,527,890.00 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de novembre 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1976 se chiffrent à la somme de $15,735,000.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de $15,735,000.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

510-75
Budget 1976- Adoption.

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de $15,735,000.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1976.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

511-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Francis Hankins	$ 2,592.68
Télécon Inc.	18,107.40
Hydro-Mécanique	65,396.14
Bégin Paysagiste	87.50
Brunelle Inc.	5,240.67
" "	262.00
Laboratoire de matériaux du Québec	400.75
Nettoyeurs Modernes	182.00
" "	145.60
Séminaire de Trois-Rivières	17,000.00
" " "	5,440.00
St-Maurice Aero Club	780.00
Roland Lemire	6.25
Sawyer & Leblanc	365.00
U.Q.T.R.	25.41
Le Nouvelliste	356.20
" "	305.90
Racine, Larochelle, Ass.	137.50
Jacques Trudel	542.00
Wilfrid Piché	24.00
Roger Comeau	7.50
Institut de Police du Québec	50.00
Marché Victoria	20.67
Association du Hockey Mineur du Québec	350.00
Jean-Charles Gaudreault	48.00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	50.00
Corporation des C.G.A.	200.00
Alvin Doucet	98.06
André Marcil	86.51
Roger Baril	33.70
Jean Méthot	38.20

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1975:

Réjean Boucher	89.30
Rosaire Francoeur	54.60
Lionel Duval	98.00
" "	10.00
Germain Déziel	17.80
Roland Gagnon	65.40
Roger Loisel	196.00
Charles-Edouard Provencher	21.80
Jacques St-Laurent	31.10
Léo Bellerose	215.20
Jean-Paul Dorion	45.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

512-75
Acc. proposition de la Mutuelle SSQ - régime d'ass.-salaire - employés cadres et non syndiqués. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le rapport des actuaires-conseils Pouliot, Guérard, Castonguay & Associés Inc., en date du 9 décembre 1975, recommandant d'accepter la proposition de la MUTUELLE SSQ concernant le régime d'assurance-salaire pour les employés cadres et les autres employés non syndiqués de la Ville.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

513-75
Bail - location au Club 4H Ste-Marguerite Inc. - ptie du lot 2204 (Ile St-Christophe) - 1 an. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au CLUB 4H STE-MARGUERITE INC. une partie du lot No. 2204 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières (Ile St-Christophe), au prix de $1.00 par année, pour une durée d'un an, à compter du 1er août 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho

MARDI, LE 23ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 23ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quinze, à quatre heures de l'après-midi, à la suite de son ajournement, le 22 décembre 1975, par MM. les conseillers Fernand Goneau et Lionel Julien, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire		
Messieurs les conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 17 mars 1975,
maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

b) Amendement au règlement No. 191 - Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire,
avis donné par M . le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 mars 1975.

c) Amendement au règlement No. 191 - Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 2 juin 1975.

d) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 11 août 1975.

e) Règlement - taxe d'améliorations locales - Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 9 septembre 1975,
maintenu par M . le conseiller Lionel Julien.

f) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier,
avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1975.

MARDI, LE 23ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

g) Amendement au règlement No. 191 - Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 14 octobre 1975.

h) Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 novembre 1975,
maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

i) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 24 novembre 1975,
maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

j) Règlement établissant un régime d'assurance-salaires pour les employés de cadres et autres employés non syndiqués,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
à la séance du 15 décembre 1975.

Avis motion. Am. au règl. 386 pour prohiber constr. de stat. de service et d'ateliers de réparations d'autos, dans la zone CB-13, sect. 4.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 386, pour prohiber la construction de stations de service et/ou d'ateliers de réparations d'automobiles dans la Zone CB-13, sect. 4, situés dans le secteur Notre-Dame-de-la-Paix.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de décembre 1975.

Signé: Jean-Guy Laferté.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

514-75 Règl. 15-Z-20, taux de la taxe d'eau. Adoption.

Que le règlement No. 15-Z-20, amendant le règlement No. 15 en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

515-75 Règl. 25-H, taux de la taxe générale et des taxes spéciales. Adoption.

Que le règlement No. 25-H, amendant le règlement No. 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

516-75 Règl. No. 13-AAZ-258, fermeture rue De l'Evêque. Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-258 (1975) décrétant la fermeture de la rue De l'Evêque soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 23ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

517-75
Règl. 581-A, abrogeant règlement 581. Adoption.

Que le règlement No. 581-A, abrogeant le règlement No. 581 concernant l'établissement de circuits d'autobus dans les limites de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

518-75
Règl. 588, établissement de circuits d'autobus. Adoption.

Que le règlement No. 588, concernant l'établissement de circuits d'autobus dans les limites de la Ville et constituant une Commission de Transport, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

519-75
Compte rendu, 15/12/75. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 décembre 1975, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

520-75
Emprunt temporaire au montant de $3,000,000.00. Adoption.

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à emprunter la somme de $3,000,000.00 de la Banque Canadienne Nationale, à un taux n'excédant pas le taux légal en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos 197 (renouvellement), 270-12, 270-14, 482 (solde), 520 (solde), 526 (solde), 545, 550, 554, 555, 562, 567, 569, 548, 1AL-2, 574, 576 et 577.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets à cet effet et à les renouveler jusqu'à parfait paiement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

521-75
Acc. soumission Clément Ricard - travaux Place Boland. Adoption.

Que la soumission de CLEMENT RICARD, entrepreneur, concernant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire, pluvial et de voirie sur la Place Boland soit acceptée pour le prix de $86,985.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Gérant-adjoint aux Travaux Publics.

ADOPTE.

MARDI, LE 23ième JOUR DE DECEMBRE 1975.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

522-75
Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Labrecque & Vézina	$ 2,899.19
" "	5,113.38
Photographic Surveys Inc.	7,239.49
Dumco Metal Products	5,142.00
Alphonse Riverain	506.14
Jacques Trudel	7.50
Grégoire Royer	24.00
Robert Racine	112.00
Jean-Claude Lussier	25.00
Editions de Nicolet	70.00
Maurice Lamirande	42.53
Garage Charest & Frères	252.00
Roger Caron	308.00
Monroe Calculator Co.	150.00
Le Nouvelliste	45.60
Nettoyeurs Modernes	254.90
" "	182.00
" "	145.60
Services Sanitaires P.B.	658.00
R.L. Crain	1,855.49
Moreau, Roy, Lambert, Avocats	223.00
Yvon Doucet	1,975.00
Palais du Dragon	29.97
Marché St-Louis	22.14
Jean-Louis Levasseur	100.00
François Lahaye	42.00
J.P. Fortier	60.00
L.B. Néon Inc.	66.00
Isaac Chevarie	15.00
Poulin Distribution Enrg.	5,096.10

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

523-75
Augmentation de salaire au Dir. de Police et à l'Assistant-Directeur et aux 2 Capitaines. Adoption.

Que le Conseil accorde par les présentes une augmentation de salaire de 5% au Directeur de Police, à l'Assistant-Directeur, à compter du 1er janvier 1975 et aux deux (2) Capitaines de Police, à compter de la date de leur nomination.

ADOPTE.

M. le conseiller Lionel Julien déclare qu'il est en faveur de la décision prise par le Conseil, tout en faisant part qu'il aurait été préférable que cette question fût soumise plus tôt et en présence de tous les membres du Conseil.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/ho